

Une autre vie s'invente ici



Valeur spécifique de l'action

des Parcs naturels régionaux



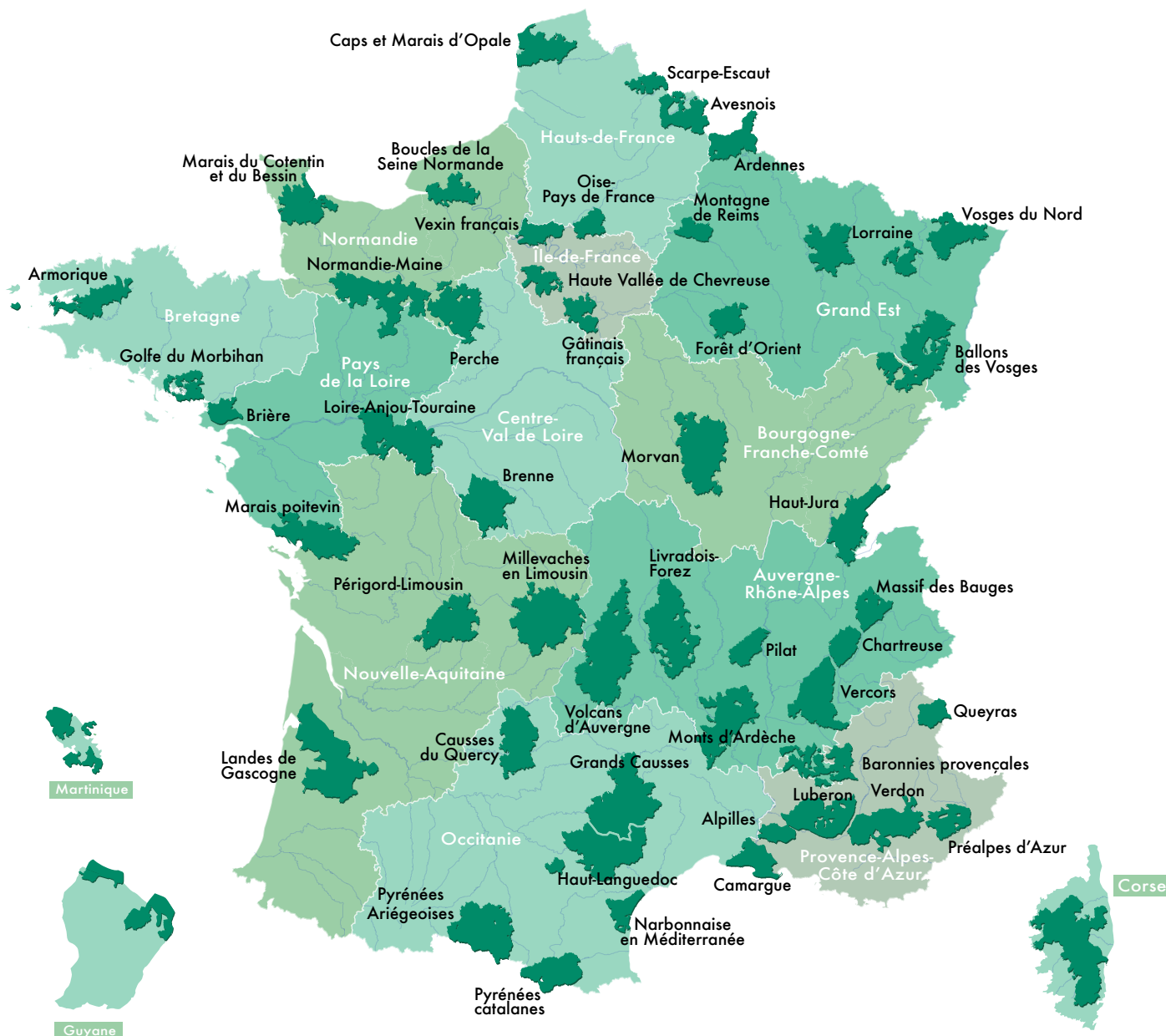
ARGUMENTAIRE

OCTOBRE 2017



Parcs
naturels
régionaux
de France

51 Parcs naturels régionaux de France



AVANT-PROPOS

Les Parcs ont 50 ans



En 50 ans, les Parcs se sont continuellement adaptés à de nouveaux enjeux sociaux, culturels, environnementaux, territoriaux. Dans un contexte institutionnel changeant, ils ont été régulièrement interrogés sur la spécificité de leurs actions.

Depuis toujours, ils produisent de nombreuses réflexions collectives, en particulier avec leurs chartes. Ils savent démontrer leurs particularités. Ils en ont construit une réelle légitimité dans et par l'action. Ils ont réussi leur adaptation continue aux évolutions des politiques publiques concernant leurs missions.

Cet argumentaire vise à :

- préciser, d'une part, les spécificités des Parcs pour caractériser l'originalité de leur action parmi les acteurs territoriaux ;
- et mettre en évidence, d'autre part, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs témoignant d'un impact significatif de leurs actions sur leurs territoires.

Après une première partie consacrée au rappel des caractéristiques structurelles des Parcs (spatiales, sociales, culturelles et institutionnelles), la seconde partie expose les spécificités de l'action des Parcs avant d'analyser leurs résultats les plus significatifs et mesurables (selon les données disponibles). La conclusion présente la posture des Parcs et leur rôle clé dans les politiques publiques les concernant.

Les Parcs naturels régionaux possèdent de très nombreuses spécificités, qui ont évolué depuis 50 ans et qui se diversifient encore. Cet argumentaire montre que cette variété continue à s'accroître et cela se poursuivra certainement demain.

La reconnaissance des spécificités des Parcs doit permettre d'améliorer l'impact de certaines politiques publiques en permettant aux élus locaux et nationaux de bénéficier d'un instrument d'intervention original, efficace et expérimenté pour :

- l'aménagement des territoires ruraux, périurbains et extra-métropolitains ;
- la préservation du vivant, des patrimoines et de la biodiversité ;
- le développement territorial durable et écoresponsable ;
- l'éducation et la formation des publics à l'environnement et aux territoires ;
- l'expérimentation territoriale et les innovations de transition.

Alors que les politiques publiques sont invitées à se renouveler profondément face aux défis sociétaux contemporains, il est nécessaire de profiter :

- de la diversité des Parcs, représentative de la diversité de la France ;
- de leurs atouts et aptitudes construits par l'expérimentation ;
- de l'énergie créatrice assemblée par ce réseau ;
- de leurs très nombreuses initiatives souvent d'apparences modestes ;
- de leur assurance et de leur robustesse acquises par 50 ans d'expérience.

L'expérience des Parcs, en tant qu'acteurs publics, leur permet de savoir :

- différencier les solutions valables de celles qui le sont moins ;
- trouver des solutions locales à des problèmes souvent multisectoriels ;
- travailler avec des moyens adaptés aux territoires faiblement peuplés, à patrimoines riches mais fragiles et à enjeux de développement forts.



Partie 1

Caractéristiques

1. Caractérisation spatiale

2. Caractérisation sociale

3. Caractérisation culturelle

4. Caractérisation institutionnelle

P7

P7

P7

P8

P8

Partie 2

Spécificités

1. Valeurs Parcs

Porter attention aux biens communs

Etre du temps long, avoir un temps d'avance...

Envisager toujours d'autres solutions possibles !

En conclusion

2. Partenariats et liens Parcs

Assurer la transversalité et créer des interdépendances

Produire de la réflexion, la partager et stimuler l'inventivité

P10

P10

P10

P11

P11

P12

P12

P12

P12

S'assumer comme des assembleurs

Promouvoir proximités sociales et territoriales

3. Méthode Parcs
Gérer la complexité

Travailler en décalage

S'adapter aux situations

En conclusion

P14

P15

P15

P15

P16

P17

P17



sommaire

Les Parcs ont 50 ans	P3
Démarche, précautions, méthode et équipe	P6

Partie 3

Résultats

1. Déclencher des effets et les amplifier

P18

Donner de la valeur au foncier et contenir l'artificialisation

P18

Se préoccuper d'occupation de l'espace et d'usage des sols

P19

Combiner les actions pour amplifier les effets

P19

En conclusion

P21

2. Mettre à l'épreuve et expérimenter

P21

Saisir de nouveaux thèmes d'intervention

P21

Soutenir les expérimentations

P21

Assumer aussi parfois de l'extra-territorialité

P22

En conclusion

P23

Partie 4

Perspectives

P24

1. Postures

P24

Posture de modestie

P24

Posture de méthode

P24

2. Cinq raisons pour conforter les Parcs

P24

Rédaction : Romain Lajarge et Anne Pisot

Coordination : Pierre Weick, Nathalie Streib et Alice Hirtzlin

Réalisation graphique : Laurence Venot – Champs de Vision

Crédits photo : PNR Oise Pays de France (couverture), PNR Millevaches en Limousin (p.2, 8), Anne Badrignans (p.7, 11, 13, 20), PNR Causses du Quercy (p.8), PNR Haute Vallée de Chevreuse (p.9), PNR Alpilles (p.10, 19), PNR Avesnois (p. 12), PNR Martinique (p.15), PNR Baronnies provençales (14, 16, 17, 21), N. Streib (p.22), Studio Ernest / PNR Landes de Gascogne (p.23)

Cette étude peut être consultée et téléchargée en ligne sur le site de la Fédération des Parcs : www.parcs-naturels-regionaux.fr

DÉMARCHE, PRÉCAUTIONS, MÉTHODE ET ÉQUIPE

PRÉCISIONS ET PRÉCAUTIONS

Cet argumentaire ne vise pas à évaluer l'efficacité des actions des Parcs. L'évaluation est par ailleurs très bien balisée dans le cadre des procédures de mise en œuvre ou de renouvellement des chartes. Il existe un suivi Parc par Parc des indicateurs inscrits dans leur charte, chacun étant adapté au territoire.

Cet argumentaire cherche à apprécier la performance des Parcs au regard de leurs actes (comment font-ils autrement) et grâce à quelques critères mesurables dont certains statistiquement. Il montre leur efficacité, leur pertinence et leur originalité selon les indicateurs.

Pour autant, une de leurs spécificités étant d'intervenir sur des thèmes globalement peu couverts par la statistique nationale, une mesure systématique et globale de leur action n'est pas possible.

MÉTHODOLOGIE DE CET ARGUMENTAIRE SUR LES SPÉCIFICITÉS DES PARCS

Cet argumentaire s'appuie sur les données existantes (chiffres clés des Parcs, analyse réalisée par le Ministère de l'écologie en 2014), sur une publication (ouvrage publié par Nacima Baron et Romain Lajarge aux éditions Quae en 2015) ainsi que sur de nombreux documents produits par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ou par les Parcs eux-mêmes (disponibles en ligne sur le centre de ressources de la Fédération).

Il repose sur un important travail d'enquête, réalisé entre septembre 2016 et juin 2017, original par la combinaison de trois approches complémentaires.

1/ Une **analyse quantitative** sur une quinzaine d'indicateurs avec traitements statistiques et comparaisons selon quatre registres spatiaux (nationales et/ou régionales et/ou selon une catégorisation de communes en fonction de la proximité et de l'attraction avec l'urbain) et/ou avec les pourtours immédiats des Parcs) et un registre temporel (en fonction des données historiques disponibles).

2/ Une **analyse qualitative** d'une dizaine d'indicateurs avec entretiens téléphoniques.

3/ Un **questionnaire** en ligne envoyé à 5900 adresses mails fournies par les Parcs avec 2400 réponses fournies par les enquêtés.

LIVRABLES

Les résultats de cette étude prennent la forme suivante :

- un **argumentaire** de 20 pages environ, avec intégration d'encarts numérotés renvoyant à des fiches thématiques ;
- des **fiches thématiques synthétiques** (2 pages) décrivant succinctement les résultats scientifiques obtenus et les méthodes de traitement pour la vingtaine d'indicateurs les plus significatifs (quantitatifs et qualitatifs).

ÉQUIPE CONSTITUÉE

Le 1^{er} livrable est le présent argumentaire, rédigé par **Romain LAJARGE** et **Anne PISOT**. Il s'appuie sur l'analyse thématique quantitative et qualitative des indicateurs.

Cette analyse a été effectuée **sous la responsabilité de Romain LAJARGE**, Professeur à l'ENSAG-Université Grenoble Alpes et chercheur au Labex AE&CC avec le soutien d'une équipe de chercheurs (Paris, Tours, Grenoble) et d'ingénieurs (de la Fédération de Recherche CIST-Collège International des Sciences Territoriales, des Unités de Recherche Pacte-Cermosem et AE&CC) : BARON Nacima ; BOISSENIN Lucie ; COSTE Anne ; LANDEL Pierre-Antoine ; MAO Pascal ; MELE Patrice ; MENASSOL Théo ; PISOT Anne ; POUSET Fabien ; ROBINET Nicolas ; YSEBAERT Ronan.

CARACTÉRISTIQUES

Les Parcs représentent une grande diversité de territoires français, sur lesquels des élus locaux se sont accordés pour construire un projet visant à protéger le patrimoine naturel, culturel et paysager en stimulant le développement. Chacun des 51 Parcs a son caractère propre, permettant de l'identifier et de le reconnaître. Pourtant, au delà de leur grande diversité dans l'espace français et au regard de leurs propres histoires s'échelonnant sur 50 ans, ces 51 territoires réunissent des caractéristiques, des singularités et des particularités qui mettent en avant leurs spécificités comme étant une valeur commune.

1. Caractérisation spatiale

La caractéristique la plus récurrente des Parcs est leur diversité de formes de campagne et de proximités avec les villes.

Les Parcs représentent la diversité de l'espace français

► fiche 1

Les campagnes françaises sont très variées et les Parcs leur ressemblent, y compris dans quelques-unes de leurs évolutions récentes. Les Parcs sont aussi pour plus d'1/4 de leur population, composés de communes urbaines dans toutes leurs variétés (petites et moyennes villes, agglomérations, métropoles), quand bien même ces communes ne correspondent qu'à moins de 10 % des communes adhérentes des Parcs.

2. Caractérisation sociale

Les Parcs sont des territoires fragiles non seulement par la richesse patrimoniale mais aussi parce qu'ils représentent un panel assez représentatif des difficultés que rencontrent les campagnes françaises depuis plus de 50 ans.

Les Parcs sont des territoires fragiles

► fiche 2

Les Parcs sont caractéristiques des espaces périphériques (et parfois de périphéries lointaines) pour les ruraux par rapport aux urbains, avec des difficultés économiques et sociales marquées. La structure de l'emploi attestent que ce sont des territoires plus marqués par l'agriculture (2,5 %), l'artisanat (7,4 %), et habités par des ouvriers (23 %) dans des proportions nettement supérieures à la moyenne nationale (respectivement 1,5 % ; 6,3 % ; 20,4 %).



Parmi les nouveaux habitants décidant de venir s'installer volontairement dans un territoire Parc, certains choisissent ces valeurs et cette forme de proximité sociale, économique, patrimoniale... avec celles et ceux qui habitent déjà ces territoires ! Il s'agit d'une certaine manière de vivre, de pratiquer ses loisirs, de travailler et de partager. Si la tentation existe parfois de les considérer comme des territoires de gentrification ou de « boboisation »¹, les données sociales et démographiques montrent que les Parcs ne sont pas des territoires pour privilégiés mais des territoires vécus, fragiles économiquement, parfois en difficulté, riches d'une certaine manière d'y vivre, d'y travailler et de s'y identifier.

¹ Bobos est une appellation signifiant les Bourgeois-Bohèmes, sociostyle dans la veine des yuppies des années 1980, adeptes d'écologie, urbains prônant les vertus de la campagne, dotés d'un fort capital culturel...

Les deux autres caractéristiques fortes communes à tous les Parcs sont étroitement liées aux missions qui leur ont été confiées par le législateur.

3. Caractérisation culturelle

Les Parcs orchestrent une nouvelle relation à la nature en prônant la culture de la nature. Cette culture guide l'action environnementale. Elle porte une grande attention aux écosystèmes et à la présence humaine dans ces écosystèmes. Les Parcs placent au cœur de leur action leur rapport aux patrimoines naturels, culturels et paysagers. Celui-ci traduit une liaison privilégiée aux autres, au territoire, au temps et un héritage à transmettre. Le patrimoine permet de créer des communautés d'acteurs avec lesquelles travailler. Les Parcs sont des experts de la gestion du vivant au sens de la prise en charge du rapport culturel de l'homme à son environnement².



Les Parcs mettent en place de nombreuses actions pour faire vivre cette liaison voulue entre nature, culture et développement et pour démontrer sa valeur ajoutée. Par exemple, des actions de relance des filières traditionnelles pour l'architecture et la construction prennent appui sur des écomatériaux ; des Parcs s'engagent comme des intermédiaires entre pratiques agricoles et biodiversité. Le rapport au vivant qu'ils orchestrent fonde leur développement en accordant une grande attention à la bonne vie, la bonne alimentation, le bon air, une bonne gestion des espèces et des espace...

Les Parcs revendiquent de réinventer la vitalité de leurs territoires en développant une culture de nature pour tous.

4. Caractérisation institutionnelle

Les Parcs sont des acteurs institutionnels qui œuvrent d'abord avec leurs membres adhérents et en premier lieu les communes. Ils le font avec les Régions qui en assurent la compétence et le Ministère de l'écologie qui a la responsabilité du classement. Ils interagissent pour cela aussi avec les intercommunalités et les Départements. Ils n'ont donc pas de connexions directes aux habitants comme d'autres collectivités et acteurs territoriaux dont l'objet premier est de rendre un service public.

Les Parcs minimisent les conflits d'usages de l'espace

► fiche 3

La faible judiciarisation autour des questions environnementales, le faible nombre de recours contre les chartes (adoption ou renouvellement) ou encore des plaintes des Parcs contre certaines décisions contraires à leurs chartes montrent une spécificité de la méthode Parc : par l'éducation, la médiation ou la pratique du travail partenarial, les conflits sont évités plutôt que jugés. Pourtant, leurs Chartes sont opposables et portent une valeur juridique qui démontre la force des Parcs.

Dans le paysage institutionnel français, les Parcs possèdent de nombreuses particularités. Ils ont une mission de protection mais ne créent aucune réglementation nouvelle. Ils ne disposent pas de pouvoirs coercitifs spéciaux, ni police de l'environnement, ni droit prescriptif ou capacité à préempter. Ils agissent avec le droit commun et dans le cadre de réglementations s'appliquant partout ailleurs. Pour réussir leur missions, ils rapprochent les acteurs dans toutes leurs diversités (acteurs spécialisés, professionnels et associatifs et certains publics visés), afin de permettre et rendre possible le travail en commun.

L'organisation des Parcs, leur ingénierie, leur fonctionnement en attestent.



2 Ils affirment que « c'est en vivant mieux avec leur nature que les habitants des Parcs apprennent à développer leur territoire » (Demain les Parcs, 2017)



Les Parcs sont dotés d'équipes compétentes, instigatrices d'innovation

► *fiche 4*

Les équipes des Parcs naturels régionaux sont plutôt de petites équipes (35 personnes en moyenne par Parc en 2017), à haut niveau de compétences et de technicité (1/3 des agents sont de niveau bac +5). Ces équipes souvent très motivées, engagées, impliquées constituent aussi des édifices fragiles qui entretiennent habilement le souffle de l'innovation en faisant évoluer leur métier en fonction des besoins qui émergent sur les territoires.

L'ingénierie des Parcs est une de leurs spécificités les plus reconnues.

Ces équipes fonctionnent avec des chargés de mission spécialisés de haut niveau capable de conduire des actions mobilisant une très grande diversité d'acteurs. Ces professionnels compétents, souvent très qualifiés sur des domaines pointus et rares en milieu rural constituent des équipes assez spécifiques au sein de la fonction publique : mobilités professionnelles, jeunes et de plus en plus féminisés, fortement diplômés, dotés d'une grande motivation à agir. Les missions des Parcs réclament une technicité de plus en plus grande avec une production soutenue de réflexions, de projets et de programmes, et des chargés de missions autonomes³.

Paradoxalement, il est attendu du directeur qu'il assume un leadership technique et transversal dans le respect des compétences de chacun, en partageant les réflexions en interne, avec les élus du syndicat mixte, comme en externe.

Le management des équipes dans les Parcs⁴ montre que chargé(e)s de mission, directeurs et directrices se définissent comme particulièrement convaincu(e)s du bien-fondé de leurs missions et donc particulièrement mobilisé(e)s, investi(e)s et engagé(e)s sur leurs fonctions « *parce que ce travail est porteur de sens* ».

Ce raisonnement sur la place du leadership, la compétence et la motivation se retrouve aussi avec les équipes politiques et la place de la Présidence dans l'exécutif.

Dans les Parcs, le processus décisionnel est sûr car appuyé sur de sérieuses expertises et un large partage des réflexions.

³ Ce glissement vers plus de technicité est parfois considéré comme dommageable par rapport aux premiers « métiers des Parcs » qui s'énonçaient plutôt comme profils « généralistes », mais telle est la conséquence d'une diminution progressive des financements pérennes et l'augmentation des financements sur appels à projets, justifiant de recruter des hyper-spécialistes.

⁴ Voir le résultat du travail de l'association des directeurs de PNR et du séminaire sur les évolutions et spécificités du métier de directeur de Parc (du 3 mai 2017)

SPÉCIFICITÉS

Les spécificités des Parcs s'organisent en trois groupes :

- leurs **valeurs**, omniprésentes dans leurs actions, et leur « état d'esprit » ;
- leur capacité à construire des **partenariats** et à **relier** les acteurs entre eux ;
- leurs procédés et **méthodes** de travail.

1. Valeurs Parcs

Cette spécificité est certainement la plus forte aujourd'hui pour les Parcs. Leurs « valeurs » constituent le socle de leurs raisons d'agir pour le bien commun, dans la durée, à la recherche de solutions nouvelles. Ils partagent cela, malgré leur diversité de taille, de positionnement, de spécificité et d'antériorité. **Les Parcs sont animés à la fois par des valeurs partagées pour agir et des valeurs en propres pour s'identifier.**

■ PORTER ATTENTION AUX BIENS COMMUNS

Les Parcs portent une grande attention au rapport que les habitants peuvent entretenir aux patrimoines naturels, culturels et paysagers considérés comme des biens communs. Les Parcs promeuvent, notamment dans des espaces délaissés, fragilisés et/ou menacés, une responsabilité collective des humains dans la gestion de ces patrimoines. L'éducation à l'environnement et au territoire joue, pour cela, un rôle prépondérant. Mieux connaître son environnement, mieux comprendre les écosystèmes, leurs richesses, leurs fragilités et les spécificités du patrimoine culturel, participent de la reconnaissance de biens communs nouveaux. Ils construisent une relation humaine privilégiée entre celles et ceux qui considèrent crucial de préserver et mettre en valeur ces patrimoines naturels, paysagers et culturels. A ce titre, **les Parcs créent de l'intérêt général en reconnaissant l'existence de biens « en commun » et en agissant pour eux.**

Les Parcs savent éduquer à l'environnement et au développement durable

► *fiche 5*

La capacité des Parcs à transformer potentiellement toute mission opérationnelle en orientations éducatives ou en apprentissage de terrain pour tout type de publics et à concevoir, autoproduire ou dispenser des messages pédagogiques très diversifiés sont deux de leurs spécificités.

Le rapport qu'ils entretiennent avec leurs patrimoines est tout autant une démonstration et un déterminant de leur posture mixte ; les Parcs sont à la fois défenseurs de la nature et promoteurs de l'humain, de l'histoire longue des hommes et des femmes dans les territoires, de la valeur de ce qui a été légué et de l'évidence que **les Parcs « procèdent de ce qui les précède »**⁵.



Les Parcs font vivre les patrimoines culturels

► *fiche 6*

Les Parcs sont des instigateurs de la mise en ressource du patrimoine culturel et de la patrimonialisation culturelle liée au « vivre ici » qui les caractérise. L'intervention sur le patrimoine culturel leur permet de soutenir un développement économique original et orienté sur leurs spécificités territoriales.

Cette ambition de pouvoir intervenir sur des biens communs (et mis en commun) se nourrit d'une attention aux générations futures et à la solidarité intergénérationnelle.

⁵ Selon la très belle formule d'André Micoud.

Les Parcs font des paysages une valeur partageable et partagée

► *fiche 7*

Les Parcs utilisent le paysage pour rassembler une diversité d'acteurs autour d'un territoire, lui porter attention dans la durée et construire ensemble une vision pour assurer protection et développement de cet espace. Ils n'hésitent pas pour cela à travailler dans le registre symbolique pour construire et renouveler les images paysagères.

■ ETRE DU TEMPS LONG, AVOIR UN TEMPS D'AVANCE...

Les Parcs inscrivent leur action dans le temps long. Ils prennent du temps pour la maturation des idées. Sans réfuter le temps court de leurs programmes d'action, leurs solutions s'inscrivent dans une finalité plus large et souvent plus évolutive : entre l'identification d'un problème, la prise en compte de la nécessité de changement, son acceptation jusqu'au passage vers l'action. Seule la connaissance fine de leur territoire et son observation souvent sur plusieurs décennies permettent le repérage des évolutions structurelles. **Les Parcs se donnent la possibilité d'avoir un temps d'avance en anticipant quelques mutations et en prévoyant une action adaptée.**

À ce titre, ils revendiquaient les fondements de la durabilité bien avant que le rapport Bruntland fasse la promotion des principes du développement durable. Les Parcs considèrent la soutenabilité comme un des principes d'évidence pour leurs actions.

Contrairement à la tendance actuelle consistant à vouloir décider vite et réaliser très vite, **les Parcs assument une attitude réflexive, le besoin de prise de recul sur les décisions et donc une certaine éloge de la lenteur.** Ils s'inscrivent ainsi parfaitement dans l'une de leurs missions, celle de l'éducation, au sens large : prendre le temps pour étudier, expliquer, convaincre et confirmer, avant de se lancer dans l'action.

■ ENVISAGER TOUJOURS D'AUTRES SOLUTIONS POSSIBLES !

Le slogan « Une autre vie s'invente ici » exprime la capacité des Parcs à trouver toujours de nouvelles solutions. Cette valeur est essentielle et assez spécifique dans les espaces ruraux contemporains. En portant un récit « *résolument positif, porteur d'avenir et de sens pour [les] territoires fragiles* »⁶, **les Parcs transforment de manière positive la façon de voir les choses, le territoire et les partenariats ; ainsi ils rendent possible l'action en commun.**

Les Parcs sont difficiles à définir comme un modèle unique ; porteurs de l'idée de l'adaptation, ils considèrent que les solutions définitives applicables partout n'existent pas. Ils repensent et reconsidèrent

les solutions passées à l'aune des nouvelles exigences et des nouveaux enjeux car ils sont animés par la logique du « c'est possible ! ». Les Parcs portent cette conviction qu'il convient et qu'il conviendra toujours d'imaginer et de réinventer le champ des possibles, dans une vision prospective pas toujours nommée. Inventer de nouvelles manières de vivre le territoire, de produire, de vivre, d'habiter, de transmettre, de dialoguer...



EN CONCLUSION



Les Parcs possèdent des valeurs fondamentales qui les guident dans leurs actions. Les valeurs Parcs se construisent dans les liens continuels avec les signataires de la charte et avec les partenaires ; en rapport avec des biens communs et non dans des principes a priori. Ces valeurs évoluent donc, selon les époques et en fonction de la mutation des territoires des Parcs, notamment sous la double pression de la métropolisation et de l'appauvrissement des campagnes de France. Les valeurs des Parcs leur permettent de continuer à donner du sens à leur existence, à leurs stratégies et à leurs actions.

2. Partenariats et liens Parcs

Les Parcs travaillent avec de nombreux partenaires et cherchent à les promouvoir. Ces derniers obtiennent des effets directs qu'il faut donc mettre au crédit de ce principe, défendu par les Parcs depuis 50 ans, de non appropriation des résultats pour leur seul compte. Les Parcs participent ainsi d'un système territorial en assurant la transversalité, l'inventivité et l'expérimentation.

■ ASSURER LA TRANSVERSALITÉ ET CRÉER DES INTERDÉPENDANCES

Les Parcs conduisent l'action publique de manière transversale. Leur raison d'être, comme le support de leur action (le territoire) et leur objet (la relation homme/nature) les oblige à travailler avec d'autres. Leurs alliés territoriaux sont non seulement les collectivités mais aussi les acteurs économiques, chambres consulaires, syndicats et regroupements professionnels ainsi que les partenaires environnementaux, associations et organisations, sans oublier les administrations, agences et services techniques. Leur projet de territoire, la charte, exprime cette approche inclusive et transversale qu'ils prônent. Une communauté d'acteurs, en approuvant directement et indirectement la charte, est invitée à partager une représentation du territoire et du monde dans lequel s'inscrire.

Les Parcs se servent des paysages comme mobilisateur transversal

► *fiche 7*

Les Parcs font aujourd'hui partie des rares acteurs à savoir et à pouvoir mobiliser la question du paysage dans sa transversalité (agriculture, urbanisme, cadre de vie, tourisme, énergie...) pour produire de l'attachement entre acteurs, aux lieux, à de l'identité partagée et/ou de la valeur marchande aux produits agricoles et artisanaux.

Les Parcs entretiennent des liens forts avec les bénéficiaires de leurs actions et en particulier avec les acteurs économiques qui s'engagent à leurs côtés.



L'efficacité économique des Parcs relève de leur rapport aux acteurs

Parmi les réponses les plus fréquemment citées à la question [Q15] de savoir comment les Parcs parvenaient à être économiquement efficaces est « par leur soutien au travail en réseau et les liens entre acteurs qu'ils organisent » pour 50 % des enquêtés

Les Parcs pratiquent beaucoup de mutualisations que ce soit en interParcs, avec des partenaires locaux et professionnels ou avec les collectivités : partage de locaux (tiers-lieux, Offices du tourisme, Maisons de la nature...) ; partage de fonctions et d'ingénierie (Systèmes d'Information Géographique, juridique, conseils architectural et paysager...) ; réponses communes aux appels à projet ou politiques de planification (Leader, Life, Tepecv, Sage, Scot, Pdesi...)⁷.



■ PRODUIRE DE LA RÉFLEXION, LA PARTAGER ET STIMULER L'INVENTIVITÉ

Les Parcs créent des espaces et des lieux de réflexions. Le registre sur lequel cela se constate le plus est celui de la planification territoriale. L'existence de la charte et du plan de Parc aide à installer des scènes de négociation originales avec les autres documents directeurs et prescripteurs. Que ce soit à l'échelle infra avec les communes ou supra avec les régions.

Les Parcs sont inventifs. Ils sont les artisans d'une coopération régulière avec des acteurs dont le but n'est pas d'être des innovateurs mais d'agir, de développer, de promouvoir des pratiques vertueuses de protection et de mise en valeur. **Les Parcs cultivent un savoir-faire original, une démarche artisanale.** Si leur reconnaissance en innovation reste faible (6 % des personnes enquêtées citent les Parcs comme acteurs innovants), leurs méthodes manifestent d'indéniables capacités à stimuler l'innovation.

7 FPNRF, 2016, Mutualisation dans les SM des PNR

Par exemple, ils inventent :

- des réponses originales à partir de sujets « ordinaires », grâce à des innovations méthodologiques ;
- de nouveaux champs d'intervention dans des niches thématiques où les autres ne vont pas encore (par exemple, le concours des prairies fleuries aujourd'hui repris au niveau national) ;
- des corrélations nouvelles entre territoires, organisations et institutions locales pour trouver de nouvelles ressources pour agir compte tenu de leurs moyens limités (par exemple, la charte européenne du tourisme durable en inter-parcs en PACA) ;

Les innovations portées par les Parcs sont parfois technologiques et scientifiques, mais le plus souvent sociales et culturelles. Les Parcs accueillent des innovations, les mettent en valeur, les stimulent. Ils disent promouvoir la « démocratie contributive ». **Les Parcs sont des passeurs et des facilitateurs de l'innovation des autres** ; pour cela, il leur faut redoubler d'inventivité, d'astuces et de patience.

Les Parcs promeuvent le développement par l'innovation

► *fiche 8*

L'innovation ne constitue pas en soi une spécificité des Parcs. Pour autant, le processus d'innovation, présent dans les PNR, se distingue selon deux axes : des principes affirmés (Livre blanc de l'innovation dans les Parcs), portant cette spécificité dans un discours rassembleur et un positionnement de l'innovation sur la relation de l'homme à la nature

Cette interdépendance est aussi recherchée par les Parcs avec des acteurs « émergents » : certains types de professionnels, prestataires, nouveaux arrivants, entrepreneurs, résidents secondaires...



Le rapport des Parcs avec les autres acteurs et leurs relations les plus notables

Les enquêtés disent [Q18] que les modes de liens principaux qui s'expriment dans les Parcs sont d'abord : « prendre en compte les associations et groupes professionnels » (24 %), puis « coopérer avec les intercommunalités » (20 %).

Les acteurs les plus cités comme reliés aux Parcs sont les acteurs de la protection de la nature (56 %), du tourisme (53 %) et de l'agriculture (48 %) ; loin devant les acteurs éducatifs (22 %), patrimoniaux (21 %), forestiers (20 %). Les acteurs les moins repérés sont ceux du logement, de la mobilité et du social.

Les Parcs sont reconnus par et avec leurs partenaires habituels en stimulant la co-construction dans laquelle aucune des parties prenantes apparaît prendre le dessus sur l'autre. Cela se fait en fonction des projets et non pas par obligations.



■ S'ASSUMER COMME DES ASSEMBLIERS

Souhaitant participer à la transformation sociale progressive, à la transition sous toutes ses formes, grâce à leurs capacités de passeurs, médiateurs, facilitateurs entre les professionnels et les « corps constitués » qui les interrogent ou les sollicitent, **les Parcs font partie du système territorial sans velléité d'hégémonie**. Ils prennent parfois activement part à l'animation de ce système territorial. Ils prennent « *toute leur place dans la politique d'assemblage des territoires* »⁸.

Leur rapport à l'intercommunalité est, à ce titre, intéressant. Les Parcs ne sont pas de même nature que les intercommunalités. Ils sont de taille moyenne supérieure à celle des Communautés de communes⁹, délimités dans l'espace plus par des raisons patrimoniales que politiques ou administratives, fondés par leur charte et non par les mandats, engagés sur une durée 2,5 fois plus longues que la durée d'un mandat local ; d'autant que les intercommunalités se définissent comme une nouvelle maille de l'architecture territoriale française, dotée de compétences grandissantes, de fiscalité propre et peut-être, demain, d'élections au suffrage universel direct.



Rappel Mission « Avenir des Parcs » 2012

Les qualités et originalités à conforter sont les suivantes :

- Leur périmètre définit sur critères de cohérence biogéographique et de valeur du patrimoine
- L'approche transversale dans la conduite des missions de préservation et de développement
- Le mode de gouvernance, basé sur la recherche de cohérence, la médiation et la synergie
- La reconnaissance régionale, nationale, européenne et internationale

Les Parcs construisent des assemblages avec les EPCI, ce qui est une nécessité, jamais une menace. Pour que la réforme intercommunale puisse atteindre tous les buts qui lui ont été fixés, les Communautés de communes auront besoin de soutiens supra-territoriaux et de proximité, ce que revendiquent les départements par exemple et ce que réalisent aussi, d'une autre manière et sur un autre registre, les Parcs.

⁸ FPNRF, 2012, Mission Avenir des Parcs

⁹ La nouvelle carte intercommunale est constituée de 1 018 CC de 26,3 communes en moyennes avec 22 400 habitants en moyenne ; les 51 Parcs sont constitués en moyenne de 85 communes et 65 000 habitants.



Les Parcs s'appuient sur l'intercommunalité

► *fiche 9*

Les Parcs n'ont pas vocation à se substituer aux intercommunalités à fiscalité propre mais à coopérer avec elles. D'ailleurs, l'existence des Parcs n'a manifestement pas gêné la réforme de la carte intercommunale mise en œuvre en 2017 puisque les extensions réclamées par le législateur se sont effectuées à peu près autant à l'intérieur des Parcs (baisse de l'indice de fragmentation) qu'à l'extérieur (baisse de l'indice de superposition).

Selon cette même logique d'assemblés, les Parcs accompagnent des collectifs de professionnels, d'habitants, de participants volontaires ; ils promeuvent et soutiennent la constitution de ces collectifs pour s'engager ensemble dans un développement plus soutenable, une protection avec mise en valeur, une éducation au vivant et une défense de la vitalité des territoires.

■ PROMOUVOIR PROXIMITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES

Les Parcs créent de la proximité en favorisant certaines formes de développement et certains modes d'actions ancrés dans leurs territoires et identifiés à eux. Ils ont la capacité de promouvoir des pratiques de développement qui leur sont propres (toujours dans le champ de l'environnement) *a contrario* de modèles plus génériques (croissance, investissements, attractivités de grands groupes) encore espérés dans de nombreux territoires en France. Ces proximités socio-économiques participent du rapprochement entre certains habitants et certains acteurs économiques. Par exemple : développement agricole par les circuits courts, qualité, traçabilité, ... ; développement touristique par l'éco-récréation, l'expérientiel et le patrimonial ; développement économique par le soutien à l'entrepreneuriat durable, l'écoresponsabilité et la labellisation environnementale.

Puisque le dialogue permanent, les débats et la concertation préalable à la décision sont requis dans les Parcs, peut-être existe-t-il plus de liens sociaux dans ces territoires. Cela est difficile à qualifier, mesurer et estimer mais un des indicateurs utilisables est la participation citoyenne. Elle invite à penser que la vie sociale y est un petit peu plus apaisée et peut-être plus intégrée.

Les Parcs stimulent la participation civique

► *fiche 10*

Les Parcs sont des territoires où l'abstention (calculée aux élections présidentielles de 1995 à 2017) est inférieure d'environ 10 % aux moyennes régionales pour 46 des 51 Parcs.

Les activités des Parcs sont destinées aux habitants, résidents, usagers ou touristes même si ceux-ci ne sont

pas toujours sollicités à participer aux activités souvent spécialisées de l'équipe. L'attachement apparentement faible des Parcs avec leurs habitants permet de laisser toute leur place aux acteurs communaux. **Les Parcs offrent aux communes un outil de valorisation locale, de stimulation des proximités et de promotion territoriale.** Ils sont donc une chance pour cette brique de base de la démocratie, de l'administration publique et du lien social qu'est la commune.

EN CONCLUSION

↳ **L'action partenariale des Parcs démontre leur capacité à faire du lien. Ils créent des interdépendances utiles dès la réflexion et la préparation en amont de leurs interventions. Ils partagent et stimulent l'innovation. Ils opèrent des assemblages originaux par la proximité qu'ils encouragent entre acteurs, thématiques et expériences territoriales.**

3. Méthode Parcs

Dans les Parcs, le registre des actions est grand. Cela résulte de leur diversité intrinsèque mais aussi de leur manière de faire et de faire faire. Leur méthode de travail privilégie les maîtrises d'ouvrage partagées et les co-portages de projet. Ils comptent à la fois sur leur capacité à ne pas opérer exactement comme les autres et à s'adapter continuellement aux autres, permettant d'afficher cette image foisonnante.

■ GÉRER LA COMPLEXITÉ

L'ampleur de leurs thématiques illustre leur qualité adaptative et leur capacité à gérer des situations complexes (alors que l'action publique classique privilégie la gestion cloisonnée, thématique et sectorielle) ; cela provoque un foisonnement d'interventions.

Deux causes peuvent être identifiées :

- l'hétérogénéité des Parcs entre eux ;
- l'écart entre ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne s'autorisent pas à faire.



Les Parcs ne sont pas homogènes. Leur hétérogénéité résulte de la diversité des conditions originelles des Parcs, de leur diversité territoriale, très rurale parfois, assez urbaine ailleurs, de leurs capacités d'adaptation à leurs contextes géographiques, politiques et économiques. L'adaptabilité des Parcs pour penser et agir autrement est une force. L'hétérogénéité des Parcs comme réseau augmente à mesure de la réussite des actions de chacun d'entre eux. Et l'accroissement du nombre de Parcs amplifie ce mouvement. Une des principales difficultés pour mettre en valeur cette hétérogénéité est de mesurer leurs spécificités par des moyennes sur les 51.



Les modalités variées d'intervention des Parcs sont définies :

- un peu par leurs missions d'origine (elles sont très larges), par les orientations choisies dans la charte (mais rien n'interdit de les interpréter et les dépasser) et par les compétences techniques internes (les Parcs recrutent souvent sur de nouvelles opérations spécifiques) et externes (les Parcs savent s'entourer) ;
- beaucoup par l'impulsion (politique et technique, partenariale et participative) donnée aux actions et donc par les moyens financiers dédiés.



Pour la plupart de leurs programmes d'action, les Parcs vont chercher des ressources financières spécifiques

A la Q24, « Quelles sont les principales faiblesses des PNR aujourd'hui ? », les réponses obtenues sont, pour 56,2 % : « leur faible autonomie financière », loin devant « ils sont trop soumis aux aléas politiques » (42,8 %)

Auto-définis par la déclinaison territoriale de leurs missions (mais ni par compétences attribuées, ni par obligations), les Parcs sont capables de changer souvent de thématiques. D'années en années, ils font croître leurs champs d'intervention, les diversifient et les adaptent

aux besoins et demandes des territoires (raison pour laquelle leurs organigrammes évoluent tout le temps). Ce foisonnement rend certes de plus en plus difficile la possibilité de nommer et bien circonscrire « l'action Parc » et en même temps, cela démontre que **les Parcs savent s'ajuster en fonction des contextes et des besoins du territoire.**

■ TRAVAILLER EN DÉCALAGE

Les Parcs décalent les systèmes d'action ; ils participent à faire évoluer à la fois les systèmes d'acteurs, les systèmes d'instruments et les systèmes d'usages.

Les Parcs ne sont pas dans une posture radicale. Ils cherchent à influencer leurs partenaires, à les attirer vers leurs valeurs et leurs principes. En retour, ils acceptent de se faire eux aussi influencer par d'autres systèmes d'action (par ex. avec les Parcs nationaux et les opérateurs de la protection des espaces naturels).

S'il existe des solutions valables utilisées par des acteurs en place, alors les Parcs n'ont guère de raisons d'intervenir. **Les Parcs interviennent lorsque les solutions habituelles n'obtiennent pas assez de résultats et pour modifier les pratiques, les regards, les habitudes.**

Ils peuvent ainsi : créer un acteur collectif, le soutenir, le conseiller et vont toujours le mettre en réseau avec des acteurs existants ; créer un outil nouveau adapté à leur problématique du moment et alors ils s'appuient sur des instruments existants ; accompagner la labellisation et la certification et le faire toujours en référence avec leurs valeurs et celles des réseaux existants.



Exemples de décalages

En agriculture, les associations professionnelles de promotion de la proximité existaient depuis longtemps sous d'autres formes mais avec le Parc, elles sont hébergées, soutenues, voir même structurent le programme agricole du Parc (ex. Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors).

En tourisme, les Parcs ont rarement créé des réseaux d'acteurs touristiques dédiés (ils sont plus à l'aise à apporter de la plus value dans des réseaux existants plutôt que de constituer des réseaux spécifiques). Ils leur ont par contre passé des commandes pour porter des actions préparées et conçues par le Parc (ex. charte européenne du tourisme durable conduite par 27 Parcs dont le volet 3 permet d'attirer vers les valeurs des Parcs des tours opérateurs pas forcément portées par celles-ci).

Les Parcs soutiennent l'écotourisme et les activités de nature

► *fiche 11*

En tourisme, la spécificité des Parcs relève de leur capacité à associer l'activité touristique avec d'autres activités (éducatives, découvertes patrimoniales, sportives, résidentielles, contemplatives...) et donc s'inscrit à la fois dans l'économie et, de manière décalée, dans une acception globale du territoire (comme le traduit la Charte européenne du tourisme durable). Cela explique la part deux fois plus élevée de l'emploi touristique dans les Parcs (2 %) par rapport à la moyenne française (1 %) avec une moyenne d'équipements sportifs de nature de 1,24 par commune (0,69 en France) et la présence de nombreux labels de qualité touristique.

■ S'ADAPTER AUX SITUATIONS

Les Parcs ne sont pas des institutions de résistance mais des organisations à adaptation continue, animées par l'objectif – ambitieux – d'un changement des pratiques humaines, des représentations de la nature, des solutions pour le développement territorial !

Dès l'origine, ils agissent avec d'autres. S'ils avaient plus de moyens, de compétences réglementaires, un statut en propre et une fiscalité écologique par exemple, ils seraient tentés d'agir plus seuls. Ils perdraient ainsi une partie de leur adaptabilité. **Parce que les Parcs n'ont pas de pouvoirs réglementaires spécifiques, ils donnent et renforcent le pouvoir des autres en s'adaptant continuellement** aux acteurs nouveaux, capables et dotés de légitimités, avec lesquels ils doivent coopérer.

Ce fût le cas avec les Régions dès 1972, avec les communes décentralisées dès 1981, avec les intercommuna-

lités dès 1992, avec les Pays dès 1995, avec les métropoles depuis 2014. Devant continuellement inventer de nouvelles manières de travailler avec eux, ils ont fait de cette difficulté une force : celle de leur adaptation.

Les Parcs génèrent beaucoup de retombées financières

► *fiche 12*

Les Parcs, avec 17 % de leur budget dédié à l'investissement, accompagnent leurs partenaires et adhérents auxquels ils rendent ainsi un service en ingénierie de projet et financière. La diversité de leurs sources de financements (dont 1/3 Régions et 1/6 Départements) et l'apparition, ces dernières années, de nouveaux acteurs dans le financement de leurs actions (Europe et EPCI) prouvent leur capacité d'adaptation. L'effet levier de l'action des Parcs est manifeste (1 € versé par une commune adhérente génère 20 € de recettes publiques en moyenne), ainsi que des niveaux de dépenses de personnel relativement minime au regard de leur territoire (1 agent Parc pour 1 800 habitants).

EN CONCLUSION

➤ **La méthode des Parcs les rend spécifiques par rapport aux autres dispositifs existants. Leur ingénierie technique de haut niveau, leur statut mixte d'acteurs politiques, leur réseau, leur marque, leur engagement dans les causes du développement soutenable et finalement leur manière de travailler leur permet de décaler et d'adapter sans cesse les solutions à inventer face aux problèmes qu'ils ont à régler.**



RÉSULTATS

Les Parcs obtiennent des résultats significatifs. Leur activité est mesurable entre autre par les effets qu'ils produisent. Mais aussi par leur capacité à intervenir sur des effets indirects, amplificateurs localement d'une intention plus globale.



Effets directs, indirects et induits

Toute action publique peut être évaluée par ses effets directs correspondant aux conséquences attribuables à l'action conduite, dans l'espace et dans le temps. Elle se mesure quantitativement (par exemple pour les Parcs, la surface bénéficiant de mesures de protection de la nature ou le nombre de produits bénéficiant d'une marque de qualité). Les effets indirects expriment des conséquences plus éloignées dans l'espace ou dans le temps, attribuables aussi à d'autres causes (par exemple, la qualité paysagère ou l'installation d'agriculteurs). Les effets induits sont en général considérés comme le résultat d'un ensemble de facteurs pour lesquels il est difficile d'établir la part respective de chacun (par exemple, la qualité de vie).

1. Déclencher des effets et les amplifier

Les données analysées montrent que l'impact des Parcs est bien supérieur à la somme visible dans le budget du syndicat mixte car ils font émerger de nombreux projets qui apparaissent dans le budget d'autres collectivités signataires de la charte et chez leurs partenaires.

Les principaux effets directs des Parcs sont le maintien de la qualité (patrimoniale, environnementale, paysagère, de vie, d'habiter, relationnelle...), **du soutien au développement** (ingénierie de projet, foisonnement d'initiatives, inventivités dans les méthodes de travail, originalité des solutions...) **et de l'éducation des publics** (éducation à l'environnement, au développement durable, au territoire...) comme vu précédemment.

Les résultats ci-dessous présentent des qualités d'amplificateurs d'effets.

■ DONNER DE LA VALEUR AU FONCIER ET CONTENIR L'ARTIFICIALISATION

Les résultats obtenus par les Parcs sur les formes urbaines et la dynamique d'occupation de l'espace sont probablement les plus tangibles bien que difficiles à analyser globalement. La difficulté vient du fait qu'une grande partie des Parcs représente des campagnes en déprise démographique et une autre partie des campagnes prisées par des urbains à la recherche d'un meilleur cadre de vie. Dans les deux cas, les Parcs démontrent leur attractivité, qui s'exprime par la légère augmentation des prix fonciers des terrains à bâtir et un solde migratoire légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Les Parcs parviennent à la fois à redonner de la valeur à des territoires qui en ont beaucoup perdu depuis 50 ans tout en continuant à requalifier les formes d'urbanisation : densification des centres-bourgs, reconquête et requalification des villages et petites villes. Les Parcs réussissent à la fois à ralentir l'étalement urbain et à limiter la spéculation foncière, ce que le taux d'artificialisation révèle.

Les Parcs limitent l'artificialisation

► *fiche 13*

Dans les Parcs, l'extension des surfaces bâties (logements, équipements, routes...), calculée par le taux d'artificialisation, parvient à être contenue dans des proportions environ deux fois moindre que la moyenne nationale (+ 0,57 / + 1,06) entre 1990 et 2012. L'écart est encore plus grand avec les pourtours immédiats des PNR (+ 0,57 / + 1,27).

Si leurs résultats sont notables en la matière et à mettre au crédit d'un assemblage de politiques d'aménagement (respectueuses de l'environnement) que les Parcs défendent, notons qu'ils n'ont pas de compétences réglementaires, ni de pouvoirs directs en urbanisme ou politique foncière. Ces résultats sont donc aussi du registre de l'éducation des publics, de leurs capacités à convaincre notamment les communes, opérateurs publics et habitants.

Les Parcs s'apprécient

► *fiche 14*

Les prix fonciers des parcelles à bâtir dans les Parcs sont légèrement supérieurs lorsque les Parcs se trouvent sous l'influence d'agglomérations **(+ 7 %)**. Ils le sont nettement plus **(+ 18 %)** dans les campagnes plus éloignées. Ce constat s'accompagne d'une baisse du nombre de transactions. A ce titre aussi, on pourra dire que les Parcs sont des ralentisseurs d'étalements urbains. En comparant les Parcs avec leurs pourtours immédiats dans les campagnes les plus éloignées des influences urbaines, on constate à la fois un léger renchérissement du coût d'acquisition d'une parcelle à bâtir (+ 11 %) et une baisse du nombre de transactions (- 22 %) montrant bien que la forme de la maison individuelle neuve sur une parcelle urbanisable est moins présente dans les Parcs que dans leurs pourtours. Sachant que le solde migratoire dans ces mêmes campagnes reste positif (+ 0,3 %), on en déduit que les Parcs participent à la requalification urbaine sur des parcelles déjà bâties, dans le patrimoine bâti existant rénové.

■ SE PRÉOCCUPER D'OCCUPATION DE L'ESPACE ET D'USAGE DES SOLS

Un autre de leurs résultats probants tient à **la capacité des Parcs à intervenir sur à peu près toutes les activités relevant de l'occupation de l'espace** avec des politiques adaptées (en agriculture et en sylviculture) ou des programmes liés à leurs spécificités territoriales (en montagne, avec leurs cours d'eau, lacs et marais, le long de leurs littoraux ou dans des régions plus urbaines et densément habitées).

Les Parcs sont des espaces naturels remarquables

► *fiche 15*

La concordance entre leur approche et celles d'autres labels (réserve de biosphère ou Geopark par exemple), preuve de reconnaissance externe, valorise leurs approches concrètes de la protection + (« *de nouvelles relations entre les humains et la Nature, et entre les humains eux-mêmes* ») (Manifeste).

La mise en valeur de leurs caractéristiques écologiques, naturalistes, paysagères et de leur biodiversité intrinsèque reste leur première préoccupation et souvent le premier sujet de reconnaissance de la part des habitants (avec une note de 3,7 sur 5 attribuée dans l'enquête).

Les Parcs comportent une grande biodiversité intrinsèque

► *fiche 16*

Les Parcs sont représentatifs de la diversité des écosystèmes français. Les catégories d'occupation de l'espace montre la variété des configurations des Parcs entre eux et leur spécificité en France (en termes d'espaces naturels, forestiers et agricoles). La diversité paysagère des milieux des Parcs est plus forte comparée à leurs pourtours immédiats et cette différence s'accroît. La répartition de cette diversité à l'intérieur des Parcs est stable.

■ COMBINER LES ACTIONS POUR AMPLIFIER LES EFFETS

Les Parcs produisent aussi beaucoup d'effets en amplifiant des tendances de fond qui concernent leurs territoires : reconquête de certaines campagnes, modèles de développement économiques à base de circuits courts, structure de l'emploi... Ils parviennent ainsi à combiner plusieurs facteurs tout en gardant un rôle prépondérant sur leur « cœur de métier ».



Les Parcs soutiennent une agriculture territorialisée

► fiche 17

Des Parcs avec moins de SAU mais à dynamique agricole plus forte (renouvellement d'exploitations) et à profils plus typés (polycultures et polyélevage, circuits courts, valorisation, AgriBio...)

Par exemple, les Parcs sont soucieux : des stratégies résidentielles pour garder les populations qui choisissent de venir s'installer dans ces territoires ; des activités pédagogiques et éducatives pour compter sur les générations à venir afin d'opérer les changements de comportement ; de la continuité d'actions de longue haleine pour atteindre des résultats comme cela se constate en matière de qualité de l'eau ; de la valorisation des produits et des services pour démontrer la capacité productive de ces territoires.



La marque « Valeurs Parc naturel régional » attribuée à des produits ou des services spécifiques de leurs territoire, est un reflet assez fidèle de cette combinaison entre : « souci de bien-être, exigence de qualité, démarche respectueuse des parties prenantes, qualité et caractère du produit ou du service, traçabilité et proximité, lié aux enjeux du territoire, porteur de sens et d'humanité »¹⁰ et l'ambition de produire à la fois de la plus-value économique et des avantages sociaux aux producteurs comme aux consommateurs. **Les valeurs des Parcs ne sont pas prévues pour dicter des comportements. Plutôt pour relier les gens entre eux.**

Les Parcs promeuvent produits et services via leur marque « Valeurs »

► fiche 18

Les principes défendus pour les produits ou services porteurs de « Valeurs Parc » sont d'être : respectueux des valeurs fortes de la philosophie des Parcs ; de caractère (consommer le produit, c'est consommer un peu le Parc) ; de proximité (traçabilité liée à des filières territoriales) ; inscrit en réponse à des enjeux de territoire (entretien des paysages) ; porteur de sens, d'humanité (valorisation

savoir-faire, solidarité inter-entreprises). Ainsi, le consommateur participe à la vie du territoire dans lequel il vit ou qu'il visite. 40 PNR sur 51 disposent de produits ou services marqués. 2000 entreprises bénéficient de cette marque portant sur 300 produits ou services (produits agricoles et agroalimentaires + prestations touristiques et pédagogiques + produits et services artisanaux).

Une autre de leur spécificité notable tient à la très bonne qualité de certaines de leurs caractéristiques naturelles. La qualité de l'eau s'explique par une multitude de facteurs (à la fois position dans le bassin versant, densité d'habitats, présence d'activités humaines intensives...). Les Parcs montrent leur capacité à intervenir sur ces différents facteurs, notamment à travers l'information et la promotion des bonnes pratiques pour éviter les pollutions ; c'est ce qui explique cet écart aussi important aux moyennes nationales.



Les Parcs possèdent une très bonne qualité de leurs eaux

► fiche 19

La part des masses d'eau dont l'état écologique est considéré comme très bon est de 7,8 % de la superficie des PNR pour seulement 0,5 % en France ; en bon état pour 39,8 % des PNR comparativement à seulement 31,5 % en France. Et la différence est presque autant marquée avec les environs immédiats, preuve d'une spécificité dans un ensemble de facteurs (de préservation, d'attentions et de précautions, d'atténuation et d'éco-responsabilités, d'éducation...) dont l'effet indirect est la qualité des eaux de surfaces.

« Les Parcs naturels régionaux sont parvenus à protéger et à valoriser les différents types d'espaces, de la 'nature sauvage' à la 'nature anthropisée', (par cette) attention portée à l'aménagement du territoire et aux paysages, à leur passé, à leur présent et à leur futur souhaitable ». Ils ont ainsi contribué à « garder des espaces vivants, non seulement de nature protégée, mais surtout de présence humaine » (Manifeste Homme-Nature).

10 Comme l'indique le cahier des charges

EN CONCLUSION

Les Parcs sont plus pragmatiques qu'idéologiques. Ils tentent de transformer les situations et d'inventer de nouvelles manières de vivre dans ces territoires. Pour cela, ils analysent, étudient, réfléchissent et débattent beaucoup. Ils ont été parmi les premiers territoires à évaluer systématiquement et régulièrement leurs résultats. Les Parcs disposent de tableaux de bords pour leurs actions, de suivis d'évaluation de leur charte, de dispositifs d'observation de leurs territoires et montrent, ainsi, chacun, leurs spécificités. Exposés à des contraintes territoriales variées, ils résultent de ce que les systèmes d'acteurs locaux et régionaux génèrent. Les Parcs sont ainsi capables de prendre en compte à la fois les attentes de leurs communes adhérentes tout en mettant en œuvre la politique régionale, nationale et européenne dans le cadre de leurs missions.

2. Mettre à l'épreuve et expérimenter

Les Parcs s'éprouvent sur le terrain. Plus encore que d'autres collectifs ou d'autres collectivités, la reconnaissance interne, auprès des seuls membres du syndicat mixte, ne peut leur suffire. Ils n'ont pas, contrairement aux Communautés de communes ou d'agglomérations, d'obligation de service public, donc pas de guichet, de ticket, de « prestations » directes. Les effets qu'ils visent, directs et surtout indirects, nécessitent que leur action soit reconnue et approuvée par les bénéficiaires. **Pour les Parcs, agir veut dire aboutir à des résultats tangibles.**

■ SAISIR DE NOUVEAUX THÈMES D'INTERVENTION

Depuis leurs débuts, les Parcs n'ont jamais cessé de défricher des thèmes nouveaux, de saisir des problèmes posés aux acteurs de leurs territoires, de s'occuper de choses dont d'autres ne s'occupaient plus ou pas encore. Dans les années 70, ils ont porté le soutien à l'artisanat en pleine période d'industrialisation massive de la France. Dans les années 80, ils ont porté un grand intérêt à la gestion des déchets. Dans les années 90, ils étaient pionniers sur les approches territoriales du paysage. Dans les années 2000, la thématique énergétique les mobilisait déjà et pour certains depuis longtemps. Les preuves sont innombrables de leur capacité à se saisir de thèmes nouveaux avant qu'ils ne deviennent des sujets majeurs pour l'action publique d'Etat autant que territoriale. A chaque fois, ils développent une approche spécifique. La plupart du temps, ils laissent ensuite d'autres reprendre les résultats de ce qu'ils ont expérimenté.

Les Parcs sont des acteurs territoriaux de la transition énergétique

► fiche 20

Les Parcs sont reconnus comme écosystèmes énergétiques territoriaux grâce à leur approche de la transition ainsi qu'à la prise en compte des aspects sociaux, humains, politiques et éducatifs. Leur spécificité est attestée par leur engagement dans la démarche collective « Autonomie énergétique des Parcs à l'horizon 2030 », dans les procédures Tepcv (40 lauréats parmi les 51 Parcs) et dans de nombreux partenariats.



■ SOUTENIR LES EXPÉRIMENTATIONS

La loi donne aux Parcs la possibilité d'expérimenter et de tirer des enseignements utilisables par d'autres acteurs, sur d'autres territoires, transférables dans d'autres politiques publiques. Cette spécificité marque l'histoire des Parcs depuis leur création ; ainsi les Parcs sont à l'origine de certaines actions (ex.: l'expérimentation des CPIE, des écomusées ou des CAUE il y a plus de 40 ans, le Concours des prairies fleuries ou l'Atlas de la biodiversité communale ces dernières années). En acceptant que leurs expérimentations soient utilisées par d'autres, **les Parcs jouent pleinement leur rôle de transfert et de diffusion de leur expérience acquise.**



Capacité à expérimenter

Les personnes enquêtées disent que les Parcs réussissent globalement leur mission d'expérimentation (note de 3,1 sur 5) et à la question de savoir comment, les réponses les plus fréquentes sont qu'ils « participent à l'éducation de leur territoire » (24 %) et « mettent en place des actions dont aucun autre acteur ne s'occupe » (17 %)

Ils interviennent en appui, d'abord aux partenaires, aux acteurs institutionnels et collectivités territoriales et aussi aux acteurs privés, professionnels et associatifs. **Les Parcs ne concurrencent pas les autres collectivités territoriales.**

L'approche scientifique existe et se développe dans les Parcs (partenariats nombreux avec des chercheurs ; conseils scientifiques ; soutiens à des programmes de recherche-développement). Elle tend à s'organiser notamment à l'initiative du Comité d'Orientation, de Recherche et de Prospective de la Fédération.

Avec la recherche, un lien étroit et se renforçant

► *fiche 21*

90 % des Parcs ont des partenariats scientifiques, plus ou moins développés. La dimension recherche évolue positivement avec aujourd'hui, en moyenne, 1 thèse active par parc et des travaux d'étudiants fréquents (en moyenne 3/an/parc). Les questions abordées en recherche portent sur de multiples disciplines en sciences humaines et sociales comme en sciences de la vie et de la terre.

Les Parcs réalisent beaucoup d'expertises, en interne dans les équipes, dans le réseau ou avec leurs correspondants en dehors. Ils produisent beaucoup de recherches appliquées et expérimentales et là aussi, ils mènent rarement seuls leurs expérimentations. Cela leur permet de s'engager sur diverses questions techniques, de défricher de petits chantiers ou de grands principes, sur des systèmes informels ou des schémas plus institutionnels. Les interventions d'expertise des Parcs couvrent un champ très vaste de thématiques car **les Parcs sont sans a priori en matière d'expérimentation sur leurs cœurs de missions.**

■ ASSUMER AUSSI PARFOIS DE L'EXTRA-TERRITORIALITÉ

La diffusion de leurs savoirs et savoir-faire tout comme les sollicitations qu'ils reçoivent de certains de leurs territoires voisins, de certains ministères ou d'administrations démontrent leur capacité à agir en dehors de leurs périmètres (périmètre au sens de l'interprétation stricte de leurs missions ou de leurs limites spatiales). Ils ont montré depuis 50 ans qu'ils étaient capables de rendre des services au-delà de leurs périmètres. Leurs actions à l'international l'illustrent. **Cette aptitude d'extraterritorialité est assez rare à cette échelle méso-territoriale** pour reconnaître aux Parcs un statut d'exception. En débordant au cas par cas leurs périmètres géographiques et en sachant dépasser leurs missions initiales (stimulant de nouveaux métiers et l'acquisition de nouveaux savoir-faire), ils obtiennent des effets au-delà de là où ils sont attendus.

EN CONCLUSION

↳ **L'effet de l'action des Parcs se constate là où ils interviennent parce qu'ils participent d'un changement de relations entre l'Homme et la nature. Telle est l'ambition première de leur mission d'expérimentation. Leur capacité à insérer dans la plupart de leurs programmes des volets pédagogiques, de la sensibilisation et de l'explication compte beaucoup dans leurs réussites sur le long terme. Cela les amène à inventer toujours et agir parfois en dehors de leurs périmètres, se positionnant ainsi comme des acteurs extraterritoriaux pionniers. Leur capacité à convaincre, les partenaires et usagers comme les habitants, est en permanence mise à l'épreuve. D'ailleurs, parce qu'ils parviennent à convaincre, les candidatures pour devenir Parc continuent de croître régulièrement.**



PERSPECTIVES

La principale perspective qui ressort de ce travail sur la valeur spécifique de l'action des Parcs est une représentation à deux faces : la posture de la modestie et la posture de la méthode. Elles sont toutes les deux portées au débat sur le devenir des Parcs.

Postures

■ POSTURE DE MODESTIE

■ Les Parcs reconnaissent vivre toujours dans un certain inconfort, celui de la « remise en cause » permanente. Ils n'ont pas de certitude si ce n'est celle d'être dans un monde en transition où la relation Homme / Nature se réinvente et est à réinventer.

■ Les valeurs Parcs sont des moteurs, pas des buts. Ils n'agissent pas pour prouver leur valeurs. En portant, assumant et confortant de nouvelles spécificités, ils font évoluer leurs valeurs.

■ Les Parcs s'adaptent aux systèmes d'action dans leur globalité. Ils ne cherchent pas à tout changer mais à décaler. Ils ne sont pas conquérants vis-à-vis de leurs partenaires ou voisins. Ils ne font pas de prosélytisme au risque, parfois, de paraître oubliés !

■ **Les Parcs revendiquent d'être mieux reconnus pour ce qu'ils sont, ce qu'ils font et ce qu'ils permettent.**

■ POSTURE DE MÉTHODE

■ Les Parcs ont besoin, pour poursuivre leur action, de garder de l'avance et donc ils s'imposent des exigences de méthodes, condition, selon eux, pour continuer à obtenir des résultats.

■ Les Parcs défendent leur procédé et leurs valeurs ; ils se donnent l'obligation de toujours relier plus les gens entre eux, les gens avec les patrimoines, les patrimoines avec les enjeux de la vie locale, du développement territorial, de l'habitabilité de qualité... Cette défense est leur ligne rouge.

■ Les Parcs œuvrent à accroître en permanence leurs savoir-faire et compétences sans pour autant vouloir les internaliser systématiquement. L'ambition de partager toujours plus et mieux les capacités d'agir sur un territoire fait d'eux des *assembleurs* ; le format de leurs équipes techniques est plus celui de l'agence (avec agilité et plasticité) que celui de l'établissement public (avec effet de taille et de hiérarchie). S'ils cessent cette quête méthodologique, leur existence est mise en danger.

■ **Les Parcs sont des faiseurs d'équilibre¹¹ qui ne craignent donc ni les situations territorialement difficiles ou les configurations délicates entre acteurs, ni les nouvelles problématiques ou mutations des dispositifs publics. A ce titre, dans un contexte territorial en mutation, ils sont robustes et fiables.**



5 raisons pour conforter les Parcs

■ **Rendre plus fortes les nouvelles ruralités en les articulant avec de nouvelles urbanités liées à la ville-nature.**

■ **Porter, avec l'exemple de l'expérience des Parcs, une image positive, constructive et renouvelée de l'avenir des campagnes françaises.**

■ **Disposer d'instruments de politiques publiques locales, pour la transition territoriale à base écologique et sociale, pour la transformation des modes de vie et pour le renforcement des solidarités éco-responsables.**

■ **Travailler à de nouvelles cohésions territoriales autour de patrimoines culturels, naturels et paysagers reconsidérés.**

■ **Mettre en valeur le bien commun des campagnes françaises pour habiter ensemble autrement et accroître l'habitabilité partout.**

11 Selon l'expression de Michel Sommier

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux |  facebook.com/FederationPNR |  twitter.com/federationpnr

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de



cget

Et avec l'appui de



■ FICHES THÉMATIQUES

Partie 1 **Caractéristiques**

- ▶ *fiche 1* Les Parcs représentent la diversité de l'espace français
- ▶ *fiche 2* Les Parcs sont des territoires fragiles
- ▶ *fiche 3* Les Parcs minimisent les conflits d'usages de l'espace
- ▶ *fiche 4* Les Parcs sont dotés d'équipes compétentes, instigatrices d'innovation

Partie 2 **Spécificités**

- ▶ *fiche 5* Les Parcs savent éduquer à l'environnement et au développement durable
- ▶ *fiche 6* Les Parcs font vivre les patrimoines culturels
- ▶ *fiche 7* Les Parcs et les paysages
- ▶ *fiche 8* Les Parcs promeuvent le développement par l'innovation
- ▶ *fiche 9* Les Parcs s'appuient sur l'intercommunalité
- ▶ *fiche 10* Les Parcs stimulent la participation civique
- ▶ *fiche 11* Les Parcs soutiennent l'écotourisme et les activités de nature
- ▶ *fiche 12* Les Parcs génèrent beaucoup de retombées financières

Partie 3 **Résultats**

- ▶ *fiche 13* Les Parcs limitent l'artificialisation
- ▶ *fiche 14* Les Parcs s'apprécient
- ▶ *fiche 15* Les Parcs sont des espaces naturels remarquables
- ▶ *fiche 16* Les Parcs comportent une grande biodiversité intrinsèque
- ▶ *fiche 17* Les Parcs soutiennent une agriculture territorialisée
- ▶ *fiche 18* Les Parcs promeuvent produits et services via leur marque « Valeurs »
- ▶ *fiche 19* Les Parcs possèdent une très bonne qualité de leurs eaux
- ▶ *fiche 20* Les Parcs sont des acteurs territoriaux de la transition énergétique
- ▶ *fiche 21* Avec la recherche, un lien étroit et se renforçant



Les Parcs représentent la diversité de l'espace français

Classification

En classant les communes en fonction de l'influence qu'exercent les espaces urbains sur elles, les Parcs sont composés pour près de 8 % de communes urbaines alors que la France est à 10 %. Cela correspond à 28,6 % de la population des Parcs (pour 61,1 % en France).

Afin de réaliser des comparaisons entre communes de Parcs et autres communes, nous avons opté pour une classification en 3 ensembles de communes, réalisée en s'appuyant sur le Zonage en Aires Urbaines créé par l'INSEE en 2010 mais en souhaitant regrouper autrement que par couronnes périphériques. Parce que les Parcs dessinent des centralités patrimoniales dont une partie significative sont dans l'aire d'influence directe des villes, il prévalait une classification des communes en 3 groupes :

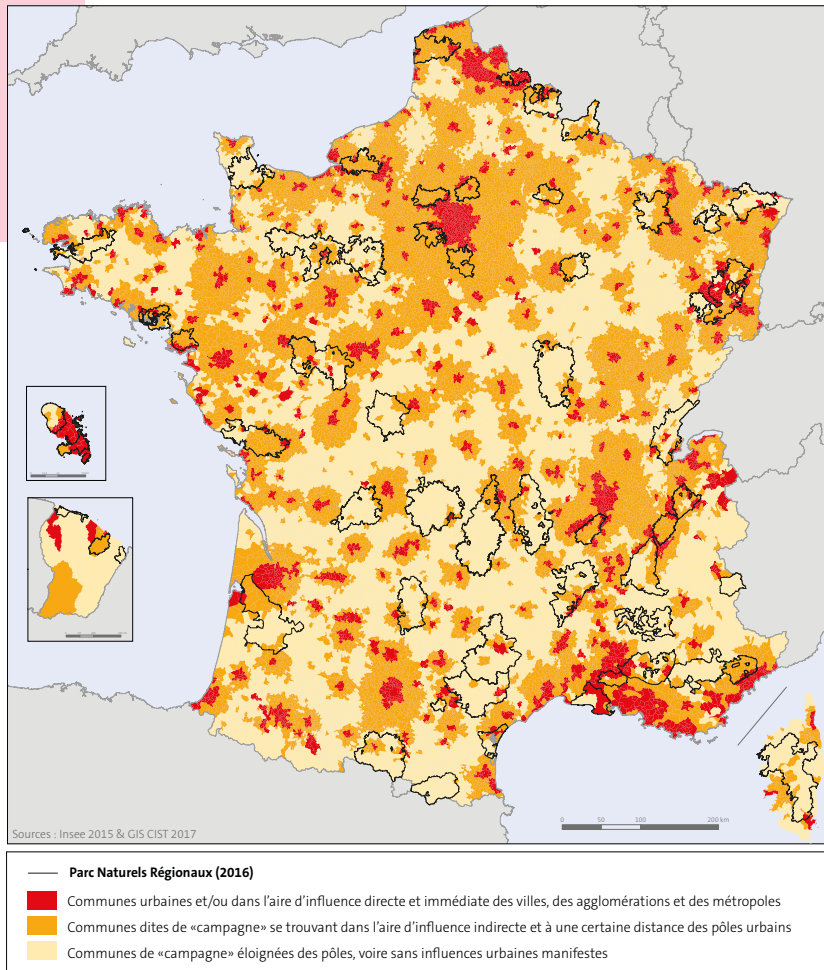
- U pour les communes de Parcs classées en pôles urbains (grands ou moyens) ;
- C1 pour les communes de campagnes sous l'influence directe uni ou multipolarisée de pôles urbains (grands ou moyens) ainsi que les petits pôles urbains ;
- et C2 pour les communes de campagnes plus éloignées de toute influence urbaine.

■ **Tableau 1 : Regroupement des classes du ZAU 2010 en trois groupes**

ZONAGE EN AIRE URBAINE DE L'INSEE		ZONAGE POUR L'ÉTUDE FPNRF	
Intitulé de classe	Nombre de communes	Intitulé de classe	Nombre de communes
Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)	3 255	AU : Les communes urbaines et/ou dans l'aire d'influence directe et immédiate des villes, des agglomérations et des métropoles,	3 702
Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)	447		
Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)	869		
Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle	12 289	C1 : Les communes dites de « campagne » se trouvant dans l'aire d'influence indirecte et avec des distances plus grandes aux pôles urbains	17 936
Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle	801		
Commune multi polarisée des grandes aires urbaines	3 977		
Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle	586	C2 : Les communes « de campagne » mais encore plus éloignées voir sans influences urbaines manifestes.	15 020
Autre commune multi polarisée	7 027		
Commune isolée hors influence des pôles	7 407		

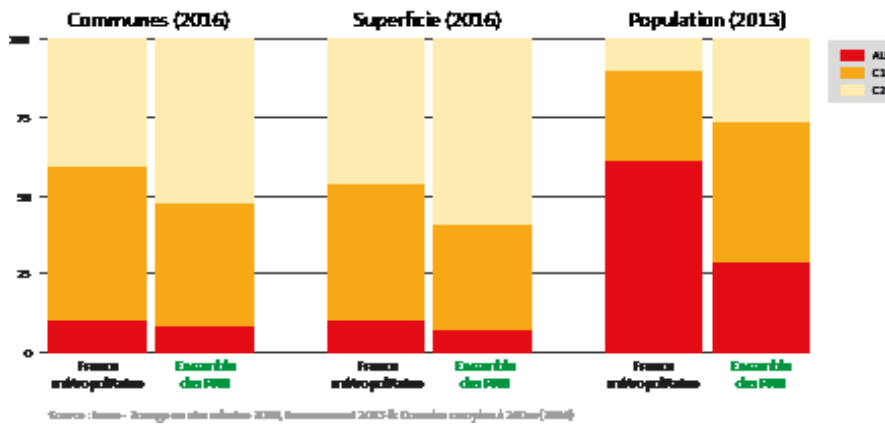
■ Carte 1 : Caractérisation communale en trois classes

CLASSIFICATION DU ZONAGE EN AIRES URBAINES (2010)



■ Graphique 1 : La composition communale des PNR

RÉPARTITIONS EN FONCTION DU ZONAGE EN AIRES URBAINES (2010)



Sources
INSEE, Zonage en Aire Urbaine 2010, (version octobre 2011)



Les Parcs représentent la diversité de l'espace français

Typologies

La caractérisation des communes en 3 groupes U/C1/C2 (cf. fiche 1.1) permet de proposer des typologies communales des Parcs.

La carte 1 ci-dessous présente une classification des Parcs en fonction de la répartition de leur population et de leur surface dans les zones U / C1 / C2.

Quatre profils de Parcs naturels régionaux sont mis en relief par la classification :

1. Les Parcs abritant une partie d'un pôle urbain. (Surreprésentation AU)
2. Les Parcs ayant une très forte proximité avec un pôle urbain. (Surreprésentation AU/ C1)
3. Les Parcs proches du profil moyen des Parcs (valeurs proches de la moyenne des PNR). Ils abritent majoritairement des communes de type C1. (Surreprésentation C1)
4. Les Parcs majoritairement périphériques/ruraux. (Surreprésentation C2)

Certaines communes n'étant que partiellement incluses dans les Parcs, la population « réelle » des Parcs a été estimée (cf. fiche 1.3_Population) à partir de la grille de population (carroyage de 200 sur 200m) fournie par l'INSEE en 2010.

■ Tableau 1 : Mesure de la répartition de la population et surface pour chaque PNR

PNR 1	Zone	Population 2013	Surface (km ²)
Commune A	C1	2 806	16,10
Commune B	C2	358	7,60
Commune C	AU	19 865	9,60
Commune D	C2	1 260	18,70
Commune E	C1	3 427	14,88
TOTAL PNR 1		27 716	66,88

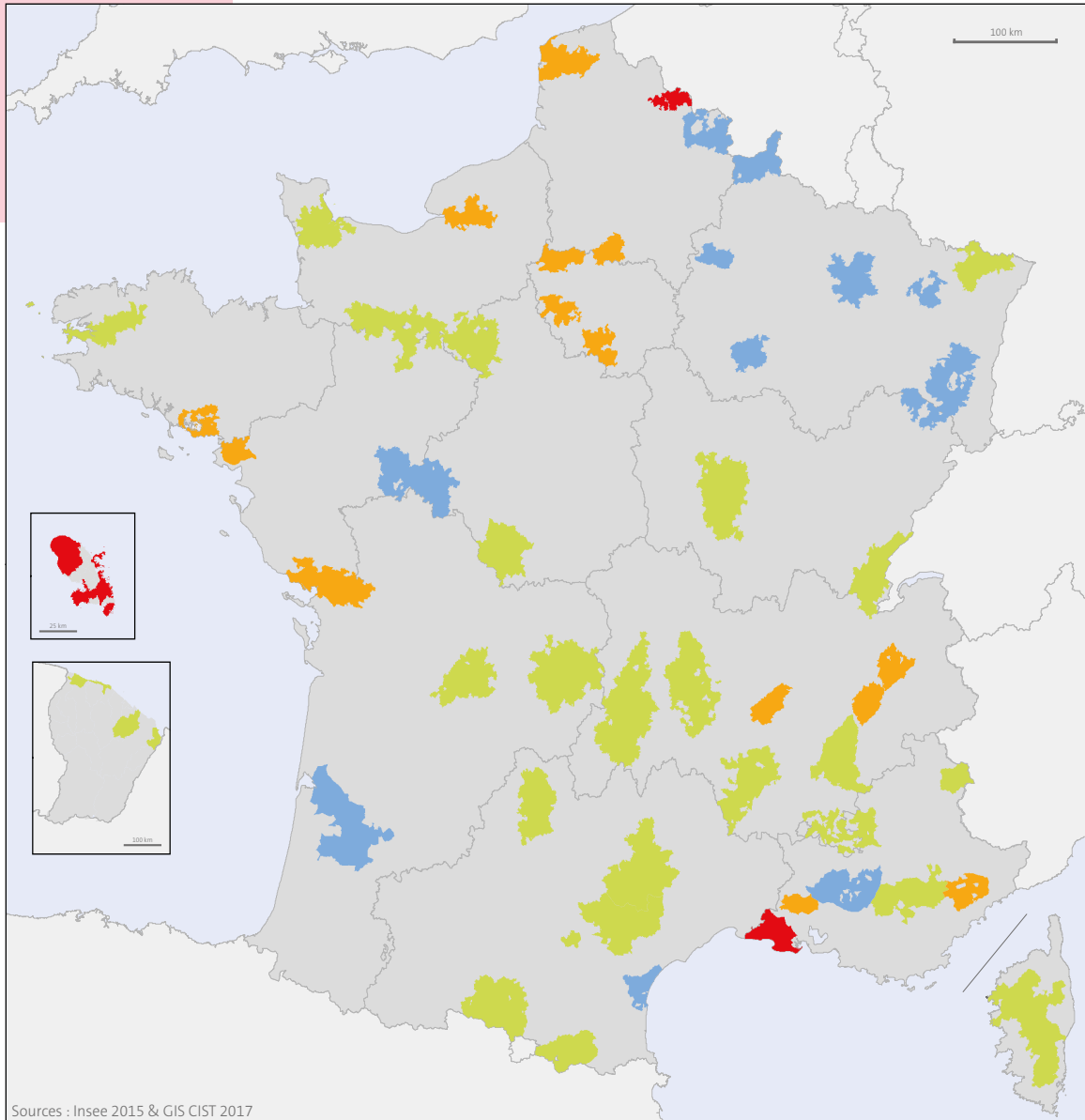
PNR 1	% Population	% Surface
AU	71,7	14,4
C1	22,5	46,3
C2	5,8	39,3

A partir de la répartition de la population et de la surface en trois zones, une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) des PNR a été réalisée. Cette méthode automatique d'analyse de données permet de classer les PNR en fonction de leurs dissimilarités, plus ou moins importantes.

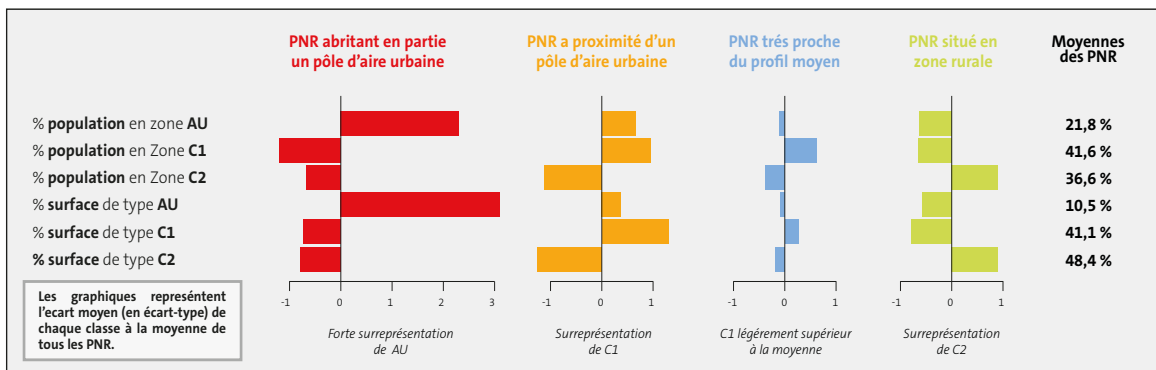
Pour évaluer le profil de chaque groupe de PNR constitué, il suffit d'observer l'écart moyen de chaque classe à la moyenne de tous les PNR, et cela pour chaque variable utilisée pour la CAH.

■ Carte 1 : Caractérisation des Parcs par la composition communale

CARACTÉRISATION DES PNR PAR LE ZAU 2010 (POPULATION & SURFACE)



Sources : Insee 2015 & GIS CIST 2017



(Population 2013 et surface 2016)



Les Parcs représentent la diversité de l'espace français

Démographie

L'évolution démographique des Parcs se caractérise par une grande diversité de configurations au sein de la France. Les Parcs sont plus peuplés dans les régions qui le sont aussi (Ile-de-France et Nord) ou dans les régions à fort pouvoir attractif (Ouest), avec certaines exceptions ailleurs (Ballons des Vosges dans la région Grand Est ou le Luberon en PACA).

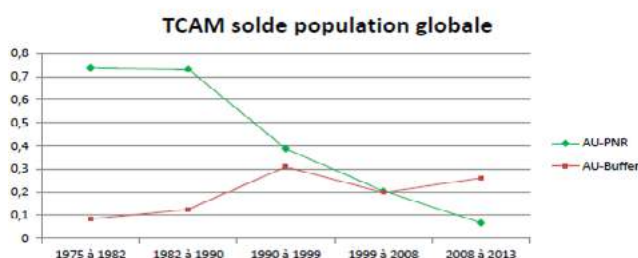
Le solde migratoire est globalement positif pour les Parcs bien que tendancielle de plus en plus proche de la moyenne nationale. Et ce dynamisme démographique des Parcs est uniquement tiré par le dynamisme des communes U, pendant que les communes de campagnes (C1 et C2) attirent moins de population que leurs équivalentes hors PNR.

Le solde naturel est moins élevé dans les Parcs que dans les moyennes nationales comme dans les moyennes des 3 catégories (U / C1 / C2).

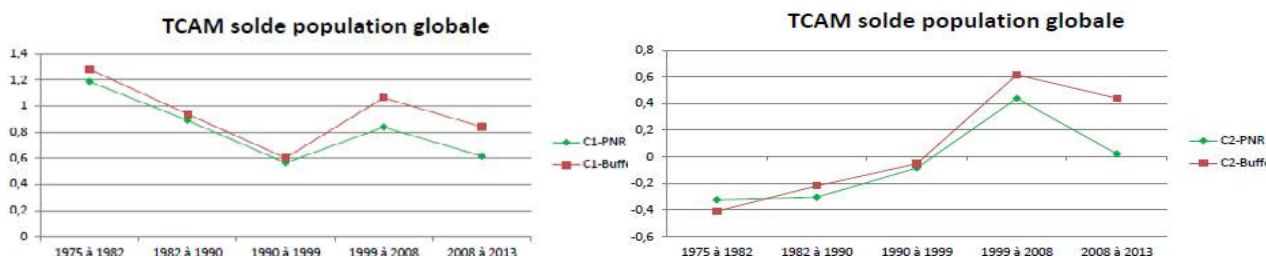
Le graphique 1 montre bien que ce sont les communes U (urbaines) qui en ont tiré la croissance démographique des Parcs dans les années 70 à 90 (la courbe verte est supérieure à la courbe rouge correspondant au profil des autres communes U de France). Avec un

différentiel de +0,6 pendant 15 ans, les Parcs sont apparus très dynamiques. À partir de l'année 2008, l'ordre s'inverse et les communes U des Parcs progressent plus qu'à moins de +0,1%/an pendant que la moyenne nationale s'approche de +0,3%/an.

■ Graphique 1 : Taux de croissance annuel moyen Parcs / communes urbaines



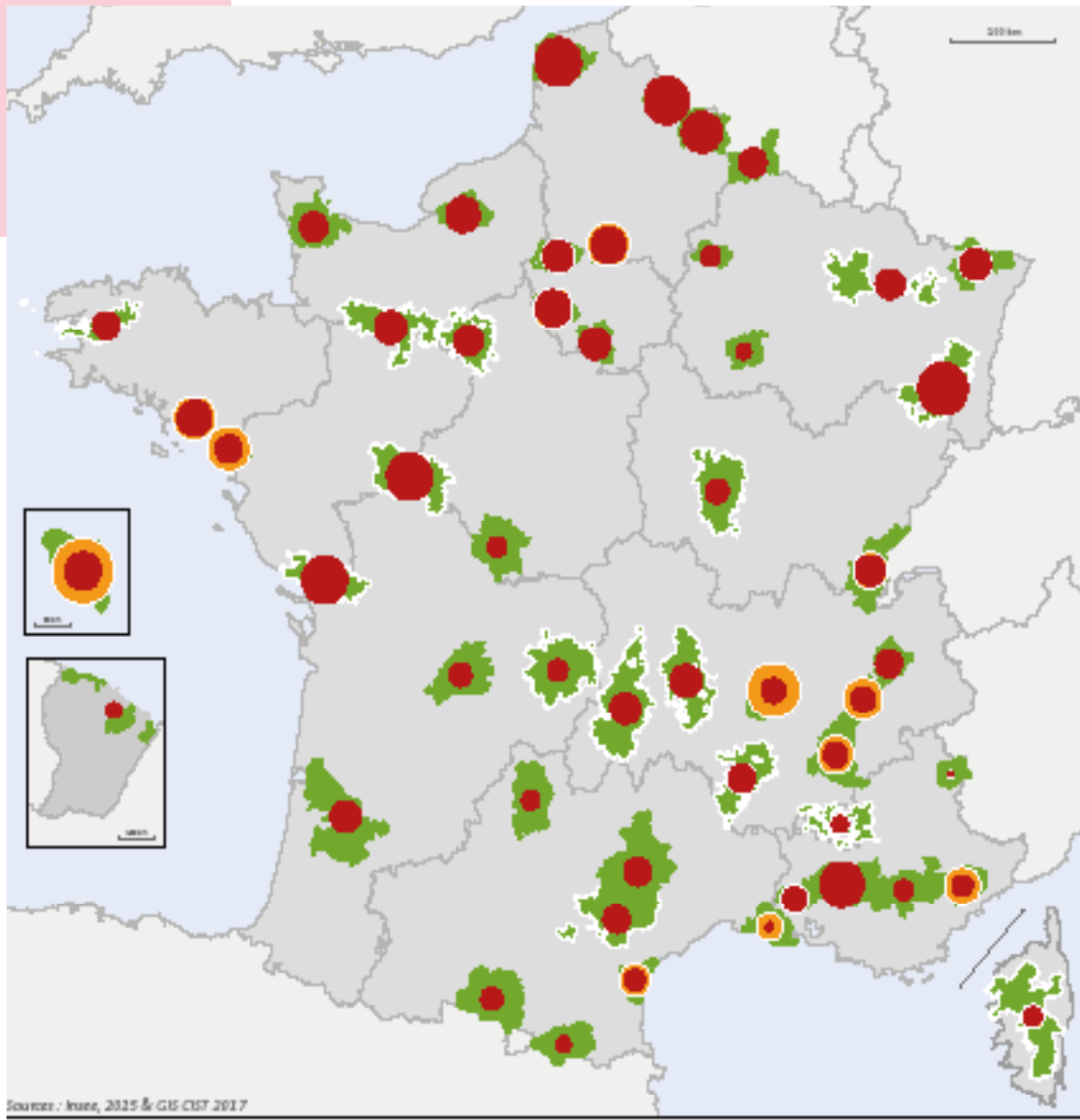
■ Graphique 2: Taux de croissance annuel moyen Parcs / communes de campagnes



Le graphique 2 montre, pour sa part, la même évolution pour les communes de C1 ou de C2, à savoir la même fluctuation que la moyenne nationale des mêmes classes, avec toujours une progression légèrement inférieure pour les Parcs. Cette différence de dynamisme démographique des campagnes des Parcs a tendance

à s'accroître dans la dernière décennie atteignant 0,2 points de moins pour les C1 et 0,4 points de moins pour les C2. Notons, malgré tout, que même dans les C2, la dynamique de population reste positive comme elle l'est depuis la fin des années 90.

■ Carte 1 : Population des Parcs naturels régionaux, 2013



En milliers d'habitants :



■ Estimation de la population en 2013, à partir des données de recensement 2013 et de la grille de population INSEE (2010-2013) de 2010.

■ Population totale de toutes les communes qui composent les Parcs Nationaux Régionaux, y compris les communes possédant des Parcs Nationaux.

Sources : INSEE ; traitements par nos soins.

Les Parcs sont des territoires fragiles

Les Parcs sont des territoires fragiles, caractéristiques des espaces périphériques (et parfois de périphéries lointaines). Que ce soit dans les communes rurales, périurbaines ou urbaines, les difficultés économiques et sociales y sont marquées. La structure de l'emploi atteste que ce sont des territoires plus marqués par l'agriculture (2,5%), l'artisanat (7,4%), et habités par des ouvriers (23%) dans des proportions nettement supérieures à la moyenne nationale (respectivement 1,5% ; 6,3% ; 20,4%).

On voit que cette structure de l'emploi plus marquée par les secteurs primaires et secondaires se différencie des pourtours immédiats des Parcs qui, eux, se rapprochent des moyennes nationales. Le tableau 1 montre également que si la part des cadres dans l'emploi

total des Parcs croit de + 3,9%, cette évolution ne suit pas l'évolution que la moyenne française atteste (+ 6,3%).

■ **Tableau 1. Répartition catégories professionnelles 1990 et 2016, PNR / Pourtours / France**

Catégories professionnelles	PNR			Pourtours			France		
	1990	2016	Ecart	1990	2016	Ecart	1990	2016	Ecart
Actifs									
Agriculteurs	5,6%	2,5%	-3,2%	3,0%	1,3%	-1,6%	3,8%	1,4%	-2,4%
Artisans	9,1%	7,4%	-1,6%	7,6%	6,3%	-1,3%	8,0%	6,3%	-1,8%
Ouvriers	33,0%	23,0%	-10,0%	29,1%	21,0%	-8,1%	28,1%	19,8%	-8,3%
Sous-total 1	47,6%	32,9%	-14,8%	39,7%	28,6%	-11,1%	39,3%	27,4%	-12,5%
Professions intermédiaires	20,0%	25,9%	5,9%	22,5%	27,1%	4,6%	21,7%	26,5%	4,8%
Employés	22,1%	27,1%	5,0%	25,0%	27,7%	2,7%	25,3%	26,7%	1,4%
Cadres	10,2%	14,1%	3,9%	12,8%	16,5%	3,7%	13,1%	19,4%	6,3%
Sous-total 2	52,4%	67,1%	14,8%	60,3%	71,4%	11,1%	60,1%	72,5%	12,5%
TOTAL	100%	100%	0,0%	100%	100%	0,0%	100%	100%	0,0%

■ **Tableau 2. Répartition catégories professionnelles 1990 et 2016, U / C1 / C2**

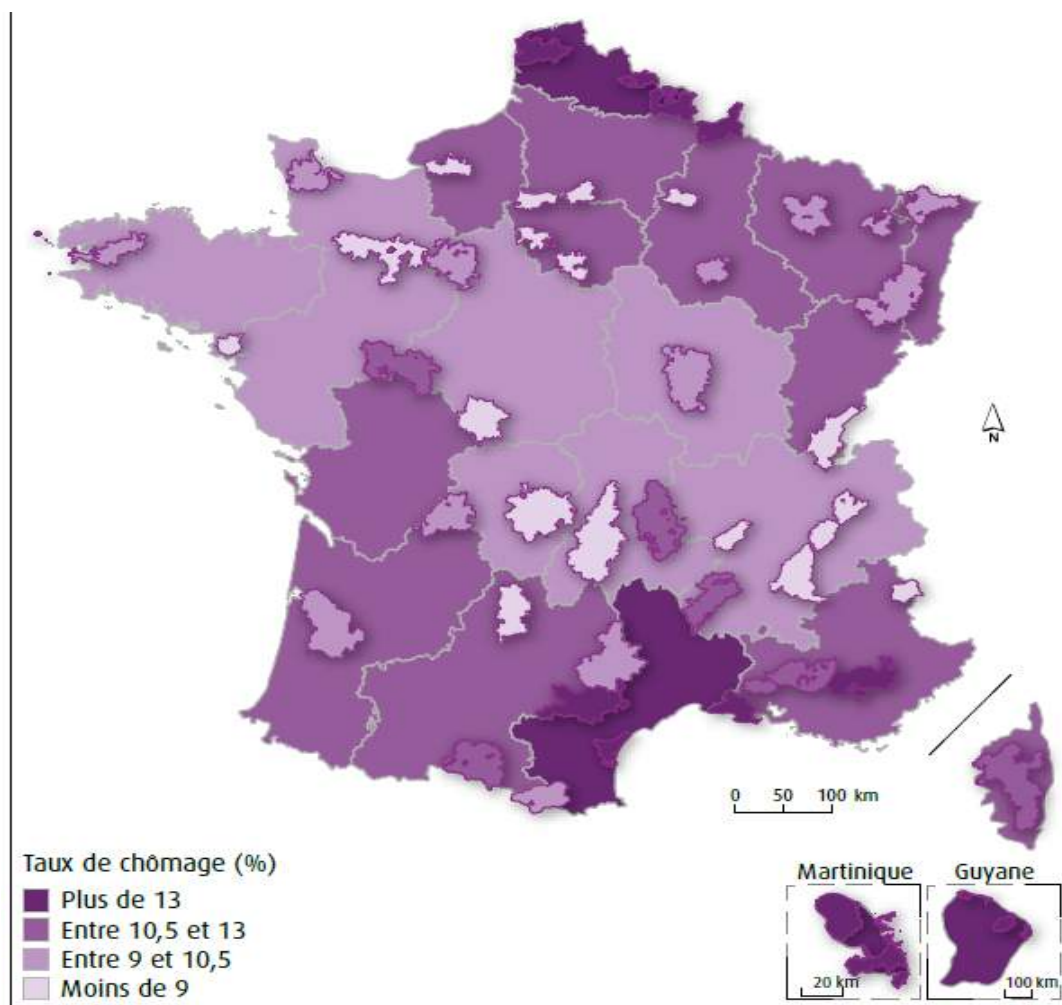
Catégories professionnelles	U			C1			C2		
	1990	2016	Ecart	1990	2016	Ecart	1990	2016	Ecart
Actifs									
Agriculteurs	0,6%	0,3%	-0,4%	6,5%	2,1%	-4,3%	17,9%	6,9%	-11,0%
Artisans	7,1%	5,6%	-1,5%	9,2%	6,9%	-2,2%	10,9%	8,6%	-2,3%
Ouvriers	25,3%	17,5%	-7,8%	33,1%	23,4%	-9,7%	33,9%	28,9%	-5,0%
Sous-total 1	33,1%	23,4%	-9,7%	48,7%	32,5%	-16,2%	62,6%	44,4%	-18,2%
Professions intermédiaires	23,4%	27,2%	3,8%	20,1%	27,3%	7,3%	14,4%	21,2%	6,8%
Employés	27,4%	26,9%	-0,5%	22,7%	27,3%	4,7%	18,0%	27,1%	9,1%
Cadres	16,0%	22,5%	6,4%	8,5%	12,8%	4,3%	4,9%	7,2%	2,3%
Sous-total 2	66,9%	76,6%	9,7%	51,2%	67,5%	16,3%	37,3%	55,5%	18,3%
TOTAL	100%	100%	0,0%	100%	100%	0,0%	100%	100%	0,0%

Le retard des campagnes que les Parcs représentent continuerait donc à s'accroître dans la mutation de l'économie vers un secteur tertiaire plus affirmé (voir dans cette 3^{ème} révolution, dite numérique, qui impacte l'économie mondiale). En tout cas, avec 14,1% de cadres en 2016, les Parcs ont une meil-

leure part que les communes C1 et C2 en moyenne française (12,8% et 7,2%) mais encore nettement moins que la moyenne française des communes U (22,5%).

■ Carte 1. Taux de chômage par région et dans les Parcs en 2009

TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION ET DANS LES PNR EN 2009



Sources : © IGN, BD Carto®, 2010 – MNHN (INPN), base « espaces protégés » (1^{er} janvier 2012), Insee, Recensement de la population, 2009. Traitement : SOeS, 2013

Sources : SOeS, 2014 à partir des données 2013

La carte 1 de la répartition du taux de chômage en France en 2009 est bien connue mais le fait que les Parcs sont souvent (27/47) dotés d'un taux de chômage plus faible que leur région est une spécificité de leur dynamisme économique. Ce constat est valable pour les régions Grand-Est et Ile-de-France, pour Auvergne –

Rhône-Alpes (sauf Monts d'Ardèche et Livradois), pour les Parcs du Massif Central dans leurs régions respectives, pour quelques Parcs de l'Ouest, les Pyrénées ariégeoises, Normandie – Maine, Boucles de la Seine normande, Landes de Gascogne, Forêt d'Orient et Brière.

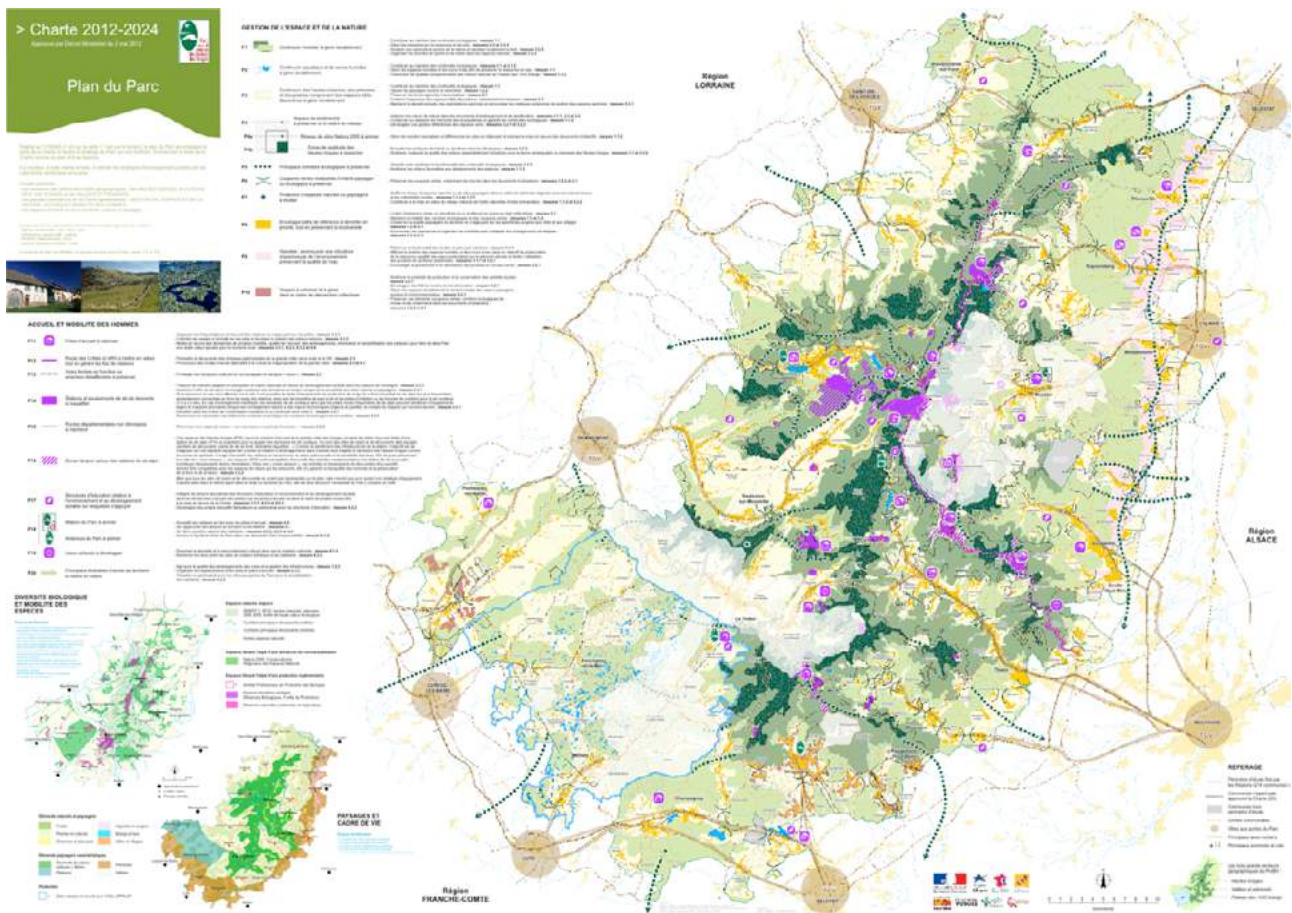
Sources : INSEE



Les Parcs minimisent les conflits d'usages de l'espace

Les Parcs minimisent les conflits d'usages de l'espace. La faible judiciarisation autour des questions environnementales, le faible nombre de recours contre les chartes (adoption ou renouvellement) ou encore des plaintes des Parcs contre certaines décisions contraires à leurs chartes montrent une spécificité de la méthode Parc : par l'éducation, la médiation ou la pratique du travail partenarial, les conflits sont évités plutôt que jugés. Pourtant, leurs Chartes sont opposables et portent une valeur juridique qui démontre la force des Parcs.

■ Illustration 1. Plan du Parc naturel régional des Ballons des Vosges



L'illustration ci-dessus, en montrant le plan du Parc des Ballons des Vosges, fait référence à un conflit entre acteurs du tourisme et protecteurs de l'environnement lors du renouvellement de la charte en 2013 (voir Espaces naturels n°46 — avril 2014, « Vosges. Du conflit frontal à l'action collective »). Cette « forte controverse

locale » à propos de la demande des uns de fermer à la circulation la route des crêtes, trop exposée à la fréquentation touristique, a amené le Parc à envisager les différentes solutions qui s'offraient à lui. La voie juridique a été envisagée pour laisser au juge le soin de dire le droit au regard des différentes réglementations

existantes. Mais, dans ce cas, comme dans de nombreux autres Parcs aussi, le Parc a préféré faire appel à un chercheur en sciences sociales (Jean-Pierre Mounet) pour réaliser une prestation de conseil et de médiation. Celle-ci a accompagné la tenue d'une « Conférence des Hautes-Vosges » avec les parties prenantes pour envisager une solution adaptée aux problèmes soulevés par les uns et les autres.

Cette capacité des Parcs à ne pas - trop - user de leurs pouvoirs réglementaires et de préférer - presque - toujours des voies de médiations et d'éducation afin d'éviter le conflit tout en résolvant les problèmes est une de leur spécificité.

Cependant, les Parcs possèdent effectivement des compétences réglementaires que plusieurs lois reconnaissent, inscrites dans le code de l'environnement et qui peuvent permettre au Parc, par l'intermédiaire de la personne morale qu'est le Président du Syndicat Mixte, d'ester en justice.

La mise en conformité des actes des signataires de la Charte avec le contenu de la dite Charte s'impose donc en droit comme en politique sur les sujets suivants :

- construction, d'aménagement et d'équipements structurants ;
- gestion de l'eau (et globalement tout ce qui relève de la gestion des biens communs de nature) ;
- gestion des déchets (et globalement tout ce qui relève des services éco-systémiques) ;
- circulation motorisée et affichages publicitaires (droits particuliers ouverts pour tous les Parcs) ;
- boisement (et globalement tout ce qui relève de la gestion paysagère) ;
- planification territoriale et urbaine (notamment compatibilité rendue obligatoire de tous les documents postérieurs à l'adoption de la Charte).

Il se trouve que la plupart des Parcs ont eu à gérer, au cours de leur histoire, des conflits d'usage de l'espace, d'atteintes environnementales envisagées ou avérées, de projets inadéquats au regard des engagements de la Charte : contestations de la Charte, du plan de Parc, projets de carrières, d'éoliennes, d'ouvrages hydroélectriques, de lignes à haute tension, d'installations industrielles, de lotissements extensifs, d'équipements routiers de grande envergure...

Mais la plupart du temps, les solutions sont trouvées avant que le juge ne statue.

La dimension la plus factuelle du primat du politique sur le juridique dans les Parcs se trouve probablement dans le cas du territoire du Marais-Poitevin qui avait été classé Parc naturel régional en 1979 avec notamment l'engagement dans sa Charte de préserver ses marais d'une exploitation agricole intensivement irriguée. Lors de son 1^{er} renouvellement, alors que le juge aurait pu être sollicité pour non respect des engagements contractuels, ce fut le pouvoir politique qui a assumé de ne pas reclasser le Parc en 1996. Il a ensuite fallu attendre que le système d'acteurs locaux et les opérations de sauvegarde des Marais soient parvenus à un accord pour re-solliciter le classement sur de nouvelles bases ; classement obtenu en 2014.

Sources

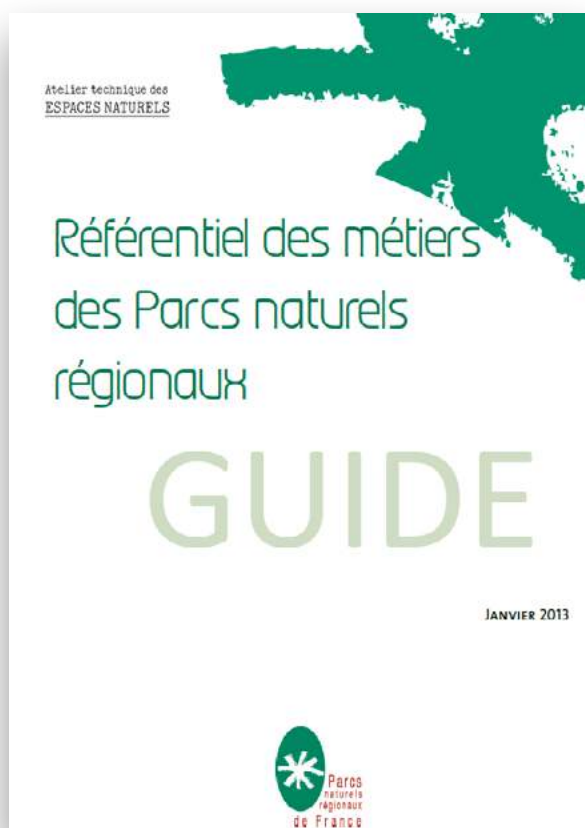
Baron (N.), Lajarge (R), 2017, *Les Parcs naturels régionaux, des territoires en expérience*, éd. Quae, 264 p. (1^{ère} édition, 2015)

Janin (P.), 2010, *De la charte des parcs naturels régionaux en particulier et des chartes territoriales en général*, in *Revue juridique de l'environnement*, volume 35,(4), 591-603. <http://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-l-environnement-2010-4-page-591.htm>



Les Parcs sont dotés d'équipes compétentes, instigatrices d'innovation

Les Parcs regroupent une ingénierie composée d'agents plutôt spécifiques dans le monde des collectivités territoriales : haut niveau de qualification, polyvalence, forte capacité d'évolution en fonction des besoins du territoire. Les métiers sont exigeants, porteurs de sens et motivants. Les équipes Parcs constituent des édifices fragiles qui entretiennent habilement le souffle de l'innovation et de l'inventivité en faisant évoluer leurs métiers en fonction des besoins qui émergent sur les territoires. Avec 2 200 agents, sur 64 types de métiers, soit 0,5 agent pour 1 000 habitants Parcs, il s'agit d'une ingénierie efficace et rare, à disposition des campagnes.



En janvier 2013, 64 types de métiers ont été identifiés dans les Parcs naturels régionaux, dont 22 « métiers repères » et 17 « missions spécialisées » constituant le cœur des moyens humains des PNR. S'y ajoutent 25 métiers à caractère occasionnel.

Ces différents métiers portent principalement sur

- la direction et l'administration générale, ainsi que des métiers « support » en appui transversal aux autres : communication, évaluation, documentation...
- le développement et l'aménagement, la préservation et valorisation du patrimoine, l'information et la communication.

QUELQUES CHIFFRES

2200 emplois

dans les PNR et 35 emplois directs en moyenne par Parc en 2017

(source : magazine Parcs n°79 – mars 2017).

Taux d'agents Parc pour 1000 habitants

Parcs = 0,5

(29,3 agents territoriaux pour 1000 habitants en France en 2013).

Des équipes relativement réduites si on les compare à celles des autres collectivités territoriales (35 personnes en moyenne par Parc en 2017), mobilisées, investies et engagées dans leurs fonctions « parce que ce travail est porteur de sens ». Ces professionnels sont en effet en charge de missions variées, ce qui facilite une forte implication dans leur fonction.

Des métiers exigeants et motivants : des niveaux de qualification et de polyvalence élevés pour le personnel (2/3 des chargées de mission sont sur des postes A ou B contre 23 % dans les collectivités territoriales) et plus d'un agent Parc sur trois a un niveau bac+5 en 2006. On attend du personnel des Parcs autonomie,

sens de l'innovation, écoute et diplomatie. Le niveau de qualification à l'embauche augmente pour cette ingénierie du développement territorial. Les équipes des Parcs sont ainsi formées d'agents, souvent très qualifiés sur des domaines pointus, pluridisciplinaires, constituant des équipes assez spécifiques au sein de la fonction publique. Ces équipes sont assez jeunes, de plus en plus féminisées, dotées d'une grande motivation à agir. La mobilité est assez réduite et peu facilitée compte tenu de la spécificité des postes dans les parcs. Des métiers en évolution en lien avec les évolutions du projet du Parc : les équipes sont constituées de fonctionnaires et de contractuels, facilitant l'évolution des profils. De fait, les équipes évoluent et s'adaptent en fonction des évolutions du projet du territoire (par exemple émergence de chargés de mission « transition énergétique », de chargés de mission SIT/SIG ou plus récemment de chargés de mission alimentation). Ceci suppose aussi des évolutions professionnelles pour les personnels, avec notamment la possibilité de faire évoluer son propre poste, de défricher de nouvelles fonctions, d'anticiper sur les nouveaux besoins et toujours la nécessité de se remettre en question pour expérimenter de nouvelles missions.

Un poste de direction « faiseur d'équilibre » tant sur le terrain entre les différents acteurs, institutions, acteurs associatifs et privés qui travaillent avec le Parc, qu'en interne au sein d'une équipe où il s'agit d'impulser, d'entraîner, de coordonner des agents motivés, impliqués, exigeants... L'équipe de direction se doit d'entretenir, d'animer, de partager le souffle de l'innovation et l'esprit Parc.

Source synthétique

Référentiel des métiers des Parcs naturels régionaux – Guide – janvier 2013 – Fédération des Parcs naturels régionaux de France – Atelier technique des espaces naturels ;

L'emploi dans les Parcs naturels régionaux – synthèse d'enquête – novembre 2006 - Fédération des Parcs naturels régionaux de France.



Les Parcs savent éduquer à l'environnement et au développement durable

La capacité des Parcs à transformer potentiellement toute mission opérationnelle en orientations éducatives ou en apprentissage de terrain pour tout type de publics et à concevoir, auto-produire ou dispenser des messages pédagogiques très diversifiés sont deux de leurs spécificités.



Les Parcs sont des institutions éducatives, inscrites ainsi au code de l'environnement : « les Parcs doivent assurer l'accueil, l'éducation et l'information au public ». Ils se sont fait reconnaître pour promouvoir une éducation au territoire, plus encore qu'à l'environnement et/ou au développement durable (EEDD/ETEDD). D'ailleurs, ils revendiquent l'étendue de leur spectre d'action sur ce sujet.

L'enquête confirme la forte reconnaissance des Parcs comme acteurs de l'éducation, et plus particulièrement leur approche pédagogique auprès de leurs multiples publics :

- pour plus de 50 % des personnes enquêtées, les Parcs réussissent leur mission d'information et d'éducation des publics ;
- ils sont reconnus à 49,6 % comme des acteurs pertinents en matière d'intégration environnementale dans les politiques d'éducation ;
- ils sont perçus comme des acteurs environnementaux ayant comme mode d'action l'approche pédagogique auprès de publics divers, pour 69,7 % des personnes enquêtées ;
- quand on demande aux enquêtés avec quels acteurs les PNR ont les relations les plus fortes, 22,3 % des enquêtés répondent « les acteurs éducatifs » ;

L'éducation à l'environnement n'est pas un domaine réservé des Parcs mais une de leurs spécificités dès leur naissance et qu'ils n'ont cessé, depuis, de renforcer et conforter.

ELARGISSEMENT DES FONCTIONS PÉDAGOGIQUES

Les fonctions pédagogiques menées dans les Parcs ont connu trois grandes évolutions :

- évolution des contenus, d'une approche centrée sur les sciences de la vie et de la terre à une large ouverture à d'autres thématiques et disciplines (climat, société, architecture, géologie, musique...) autour des liens Homme/nature, nature/territoire, Homme/territoire et de la notion d'un territoire « bien commun » à traiter précautionneusement.
- évolution des publics, de la crèche au troisième âge, des publics scolaires aux étudiants et universitaires et plus généralement à tous les publics ;
- évolution des méthodes et des dispositifs avec la capacité d'inventer, d'innover, de défricher des thématiques et de développer une ingénierie pédagogique adaptée.

SPÉCIFICITÉS - VALEURS SPÉCIFIQUES DES PARCS

La spécificité de l'éducation à l'environnement et au développement durable des Parcs est double :

■ **Son approche territoriale** : l'éducation au territoire, très multidisciplinaire, renvoie à une approche de l'être humain et de son équilibre dans l'éco-système, à l'aménagement durable ou écoresponsable, aux valeurs du local, au risque toutefois de ne pas toujours savoir ce qui est l'objet de l'éducation. « Le parc permet de faire ressortir tout ce qui fait notre territoire, sur le patrimoine, nos spécificités, nos différences et nos variétés ».

■ **Son interaction avec d'autres acteurs éducatifs** : les PNR promeuvent dans l'EEED une posture du « faire avec le territoire » plutôt que « faire pour ». Le partenariat s'exprime à tous les niveaux, sur le territoire, entre Parcs et avec les autres acteurs de l'EEDD, historiques comme avec les CPIE (partenariat formalisé en 2000 via accords de Fontevraud, charte pour l'éducation à l'environnement et au territoire avec l'Éducation nationale...) Ces partenariats permettent aussi de diffuser et de transférer les savoir-faire des Parcs vers d'autres acteurs (implication de la fédération dans différents collectifs ou réseau en matière d'EEDD).

Le ciblage de publics de tous niveaux scolaires, de toute orientation et, en parallèle, l'affirmation d'une capacité à adapter, décliner ces messages et contenus pédagogiques. Ainsi, les parcs comptabilisent 400 000 journées d'animation par an.

L'emploi de méthodes et de techniques toujours plus variées et innovantes, considérant que la méthodologie d'apprentissage des parcs est aussi un chantier permanent qui renouvelle les pratiques opérationnelles des parcs naturels régionaux. On citera pour exemple la Malette pédagogique « la cour d'école, la nature et moi » du PNR Marais du Contentin et du Bessin – ou encore les vidéos variées « Tous en action », série de petits films ou diaporamas valorisant la diversité des actions d'éducation au territoire dans les Parcs naturels régionaux, actions menées avec des partenaires éducatifs, culturels ou scientifiques.

Sources synthétiques

Baron (N.), Lajarge (R), 2017, *Les Parcs naturels régionaux, des territoires en expérience*, éd. Quae, 264 p. (1^{ère} édition, 2015)

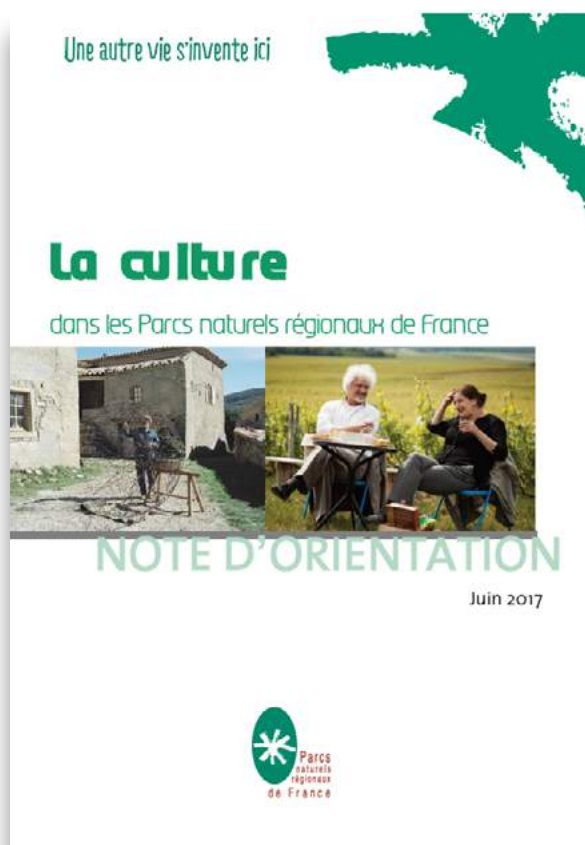
SOeS, 2014, *Les Parcs naturels régionaux : chiffres clés, Etudes & Documents n°115*, Service de l'observation et des statistiques du Commissariat Général au Développement Durable, 60 p.

+ Questionnaire réalisé en 2017, Etude FPNRF



Les Parcs font vivre les patrimoines culturels

Les Parcs font vivre les patrimoines culturels. Ils sont des instigateurs de la mise en ressource du patrimoine culturel et de la patrimonialisation culturelle liée au « vivre ici » qui les caractérise. L'intervention sur le patrimoine culturel leur permet de soutenir un développement économique original et orienté sur leurs spécificités territoriales.



Cherchant toujours à marier attachement au territoire et identification à leurs diverses formes patrimoniales, les Parcs sont souvent les seules institutions patrimoniales (c'est-à-dire produisant du patrimoine par l'activation et la révélation de réalités matérielles et symboliques) agissant dans les espaces ruraux. Leur spécificité est d'articuler constamment l'action culturelle avec d'autres champs d'intervention (éducation, animation, inclusion sociale, développement économique, etc). Ils savent conjuguer les grandeurs et les essences patrimoniales (petit et grand patrimoine, nature et culture, local et global) et la mise en exergue

du patrimoine avec la portée souvent subversive de la création vivante.

« La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager » constituent l'une des cinq missions des Parcs. Ces trois termes sont liés dans la définition de ce que les Parcs ont à faire. Les acteurs du « patrimoine culturel » n'étant pas toujours les mêmes que ceux du patrimoine naturel ou paysager, ils sont invités à devenir des passeurs de frontières et des médiateurs culturels. La gestion du patrimoine culturel les amène souvent à créer des liens avec le développement

économique notamment. De la sorte, ils participent à patrimonialiser des événements culturels, des édifices porteurs de culture ou des lieux à vocation culturelle.

PROTÉGER EN DÉVELOPPANT

La spécificité confirmée des Parcs est de ne pas se limiter à la protection mais de mener des actions en faveur du développement.

Le questionnaire révèle qu'environ 1/3 des répondants considère que lorsque le Parc est compétent en matière de développement économique sur son périmètre, c'est en partie par la « mise en ressource du patrimoine ». Grâce à un ensemble de recherches bibliographiques et d'entretiens semi-directifs, nous avons pu approfondir ce point et comprendre de quel type de patrimoine il était question, ainsi que les différents modes de valorisation.

LA NOTION DE « PATRIMOINE CULTUREL »

Pour l'UNESCO, le patrimoine culturel comprend « le patrimoine culturel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, instruments de musiques, armes, manuscrits) ; le patrimoine culturel immobilier (monuments, sites archéologiques) ; le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers) ; le patrimoine culturel immatériel : traditions orales, arts du spectacle, rituels ». Au sein des Parcs, on retrouve l'importance du patrimoine bâti, d'abord, ainsi que des sites archéologiques pour certains d'entre eux. On peut y ajouter également le paysage. Concernant l'immatériel, le patrimoine culturel des PNR s'étend sur un champ plus large : il est composé,

outre des mémoires de la vie d'antan assimilables aux « traditions orales », des savoir-faire artisanaux, constructifs, agricoles et de la gastronomie ; aspects essentiels de la « mise en ressource du patrimoine ».

LA MISE EN RESSOURCE DU PATRIMOINE

Elle s'effectue selon au moins 4 registres (détaillées dans la fiche complète ci-après) :

- La valorisation touristique
- La labellisation
- L'amélioration du cadre de vie
- La réactualisation des savoir-faire

Légende : Kiosque dans le PNR Avesnois, photographie de Marc Grzemeski, 2016. Extrait photothèque FPNRF, 2017

Note d'orientation FPNRF

Sources

CREMER-SCHULTE, Dominik, DISSART, Jean-Christophe, 2015 ; FPNRF, 2012 ; HOELTZEL, Philippe, 2003 ; MCGRANHAN, David A., WOJAN, Timothy R., DAYTON, Lambert M., 2011 ;

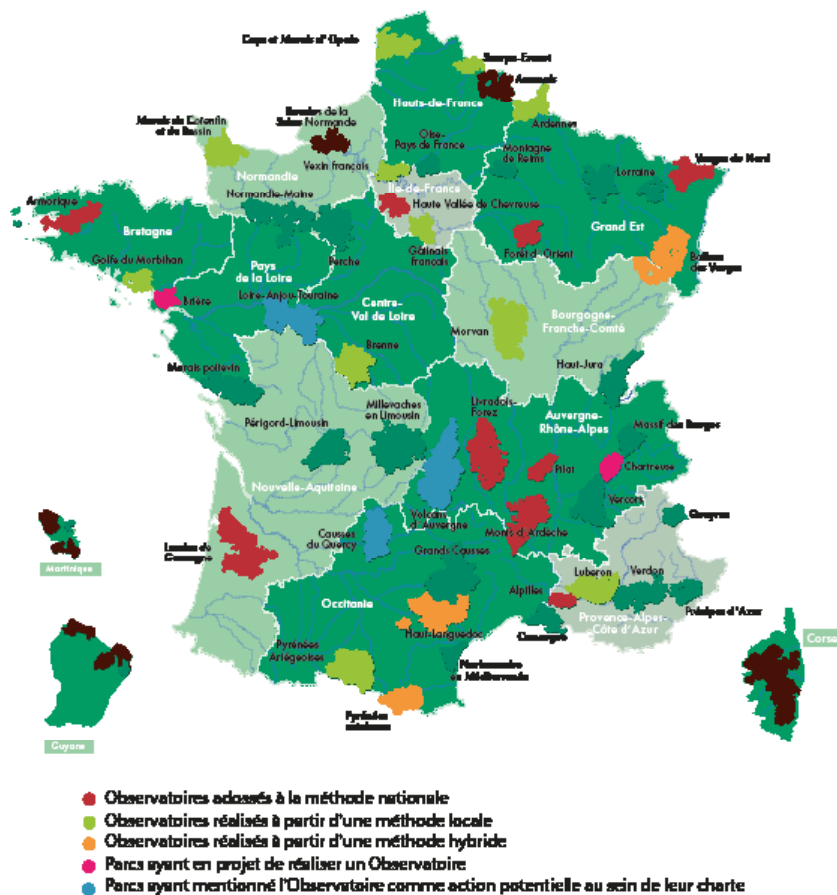


Les Parcs et les paysages

1) Les Parcs font des paysages une valeur partageable et partagée : ils utilisent le paysage pour rassembler une diversité d'acteurs autour d'un territoire, lui porter attention dans la durée et construire ensemble une vision pour permettre protection et développement. Ils n'hésitent pas pour cela à travailler dans le registre symbolique pour construire et renouveler les images paysagères.

2) Les Parcs se servent des paysages comme mobilisateur transversal : ils font aujourd'hui partie des rares acteurs à savoir et à pouvoir mobiliser la question du paysage dans sa transversalité (agriculture, urbanisme, cadre de vie, tourisme, énergie...) pour produire de l'attachement entre acteurs, aux lieux, à de l'identité partagée et/ou de la valeur marchande via des produits agricoles et artisanaux.

■ Carte 1. Observatoires photographiques des paysages

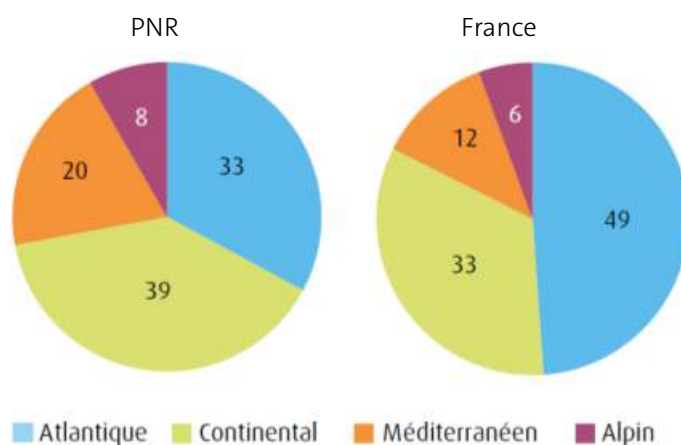


Sources : FPNRF, Etude observatoires photographiques du paysage, 2015 (Nicolas Sanaa et Philippe Moutet, coord.)

La carte 1 montre une forte mobilisation des Parcs dans ce dispositif national des observatoires photographiques du paysage. Une meilleure connaissance de la richesse paysagère de France et la meilleure prise en compte de cette richesse dans l'aménagement du territoire est une obligation. Près de la moitié des Parcs ont engagé une telle démarche d'observatoire, en s'adossant au protocole national ou en l'adaptant aux spécificités de leurs territoires. Là encore, les Parcs ne confondent pas l'instrument envisageable et l'objectif visé. Observer peut parfois permettre de déclencher de l'action coordonnée sur un plan paysage, une charte paysagère ou un volet paysager d'un projet d'aménagement. Alors, les Parcs s'en servent. Sinon, puisqu'il

n'est pas dans la mission d'un Parc de recenser pour connaître seulement (ils ne sont, en la matière, pas comparables à la plupart des autres espaces naturels protégés), l'observatoire ne sert qu'à déclencher et prouver la nécessité d'une intervention prenant en compte la spécificité paysagère.

■ Graphique 1. Répartition de la surface par région biogéographique (PNR/France)



Sources : SOeS, 2014, p. 8

Le graphique 1 montre bien la légère surreprésentation des paysages de types alpin, méditerranéen et continental (ces trois ensembles paysagers constituent les 2/3 des surfaces des Parcs en France pour seulement la moitié de la surface de la France) et montre surtout la répartition de ces types au sein des Parcs.

Les espaces naturels occupent près de 3/4 du territoire des Parcs et majoritairement avec des forêts. D'ailleurs, 2/3 des Parcs sont concernés par au moins une charte forestière de territoire (CFT). Ils concentrent par ailleurs une part non négligeable des grandes zones humides du pays. Les espaces agricoles sont moins étendus dans les Parcs qu'en dehors. Les prairies y sont mieux représentées, les terres arables moins présentes. Avec une moindre perte de terres agricoles, un rythme

d'artificialisation moins fort que dans le reste du territoire, les paysages des Parcs ressemblent à la diversité des campagnes françaises globalement préservées des excès paysagers de la modernisation agricole et des méfaits paysagers de l'étalement urbain.

Le paysage joue un rôle essentiel dans la formulation de ce que l'on considère comme une valeur spécifique des Parcs dans la préservation de leur qualité de vie, d'habitat et de relation.

Sources

Baron (N.), Lajarge (R), 2017 ; FPNRF, 2013, 2014, 2015 ; Hirczak (M.) et al.; SOeS, 2014



Les Parcs promeuvent le développement par l'innovation

L'innovation constitue une spécificité des Parcs en tant qu'« inventeurs » de solutions pratiques pour les acteurs de l'innovation. Il existe donc beaucoup d'initiatives innovantes dans les Parcs et promues par les Parcs sur deux axes : des principes pour innover (affirmés notamment dans le Livre blanc de l'innovation en 2015) et une priorité affirmée pour des innovations dans la relation Homme – Nature.



Le processus d'innovation dans les Parcs naturels régionaux :



La valeur spécifique des Parcs est de faciliter, porter, promouvoir le développement par l'innovation. Les Parcs affirment, pour y parvenir, 4 principes :

- la prise en compte de la dimension territoriale de l'innovation ;
- un rôle de passeur d'innovation, permettant de diffuser ;
- la capacité à se projeter pour répondre aux enjeux de demain ;
- la capacité des Parcs à mettre en lien les territoires dans le développement.

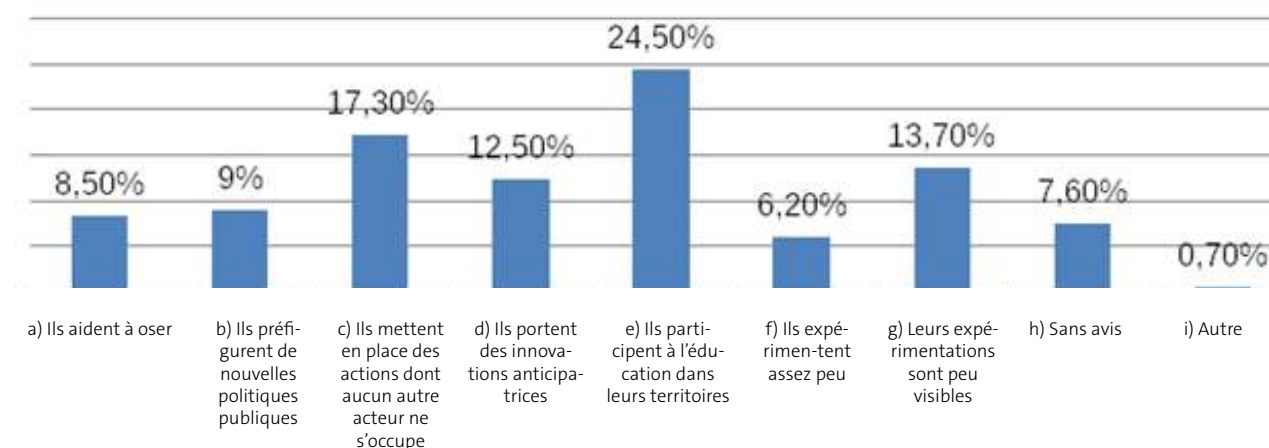
Ces 4 principes permettent aux Parcs de se positionner, par l'innovation, comme les acteurs d'un renouvellement de l'image des territoires ruraux, porteur d'une parole spécifique innovante, faisant le lien entre développement et nature.

Par leurs pratiques et leurs modes d'actions, par les partenariats qu'ils rendent possible, la mise en lien entre territoires et entre organisations, ils s'inscrivent comme des passeurs et des facilitateurs de ces innovations.

L'innovation qu'ils facilitent est souvent au croisement de différentes thématiques dans les liens tissés entre acteurs, dans des niches où les autres ne vont pas... Ils créent ainsi de nouveaux champs d'intervention qui projettent les territoires vers les enjeux de demain.

De leurs 5 missions, celle qui leur permet de développer et soutenir des innovations est sans conteste celle consistant à « réaliser des actions expérimentales ou exemplaires » qui est aussi une mission transversale aux 4 autres.

■ Graphique 1. Réponses à « Q22. Que font les PNR en matière d'expérimentation ? »



Mais comme on le voit, ils sont identifiés d'abord comme des instigateurs pour l'innovation, éduquant les publics à « faire autrement », « inventer » là où personne ne se trouve, sur des sujets dont personne ne s'occupe. La marque « Valeur Parc naturel régional » distingue souvent le résultat de ces processus innovants que l'on trouve aussi dans de nombreux thèmes : épargne solidaire ; plateforme d'initiative économique pour les entreprises ; tourisme expérientiel ; atlas de la biodiversité communale ; prairies fleuries ; conseil architectural ; le réseau CréainnoParcs ; trophées de l'innovation...

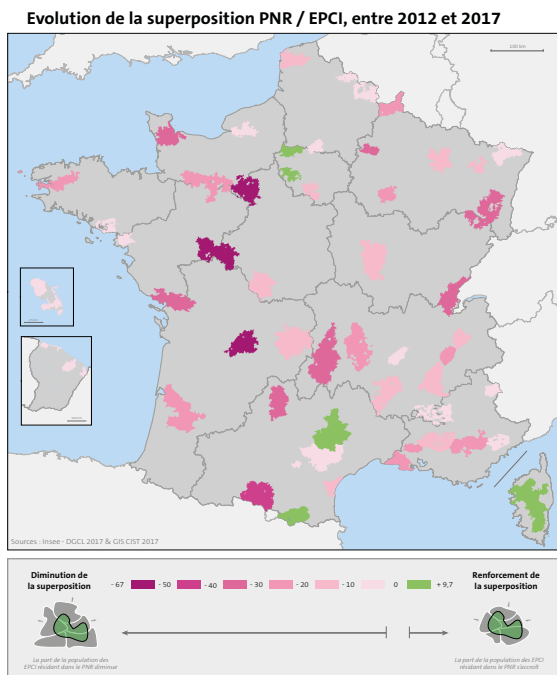
Sources
 FPNRF ; Livre blanc de l'innovation, Edater-2013
 Baron-Lajarge, 2015



Les Parcs s'appuient sur l'intercommunalité

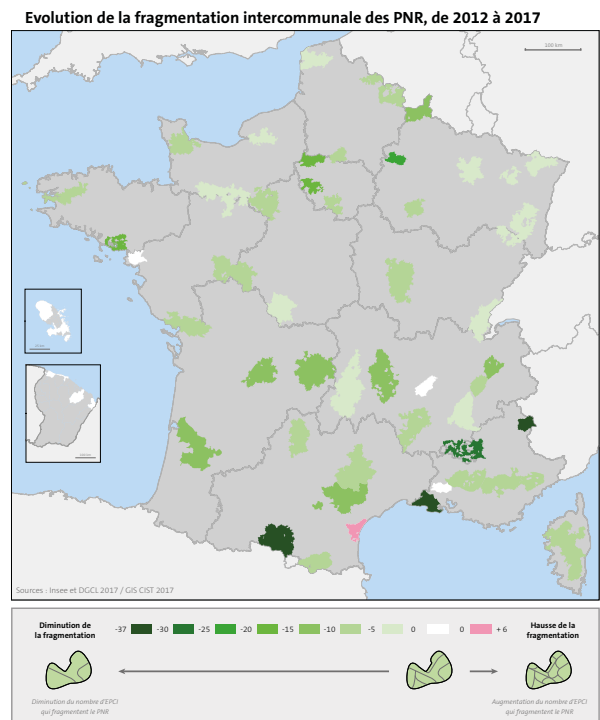
Les Parcs ont un rôle d'« assemblier » des territoires qui les composent ; ils n'ont pas vocation à se substituer aux intercommunalités à fiscalité propre mais de coopérer avec elles. D'ailleurs, l'existence des Parcs n'a manifestement pas gêné la réforme de la carte intercommunale mise en œuvre en 2017 puisque les extensions réclamées par le législateur se sont effectuées à peu près autant à l'intérieur des Parcs (baisse de l'indice de fragmentation) qu'à l'extérieur (baisse de l'indice de superposition).

■ Carte 3.a : Evolution de l'indice de superposition de la population EPCI/PNR entre 2012 et 2017



Evolution de la superposition entre la population des PNR et des EPCI qui les intersectent
Evolution de la moyenne* de la part de la population des EPCI incluse dans le PNR, en points
* Moyenne pondérée par le nombre de communes des EPCI

■ Carte 6.a : Evolution de l'indice de fragmentation des PNR par les EPCI entre 2012 et 2017



Evolution de la fragmentation des PNR par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
Ecart en points de la probabilité que deux communes n'appartiennent pas au même EPCI au sein d'un PNR, entre 2012 et 2017

L'évolution de l'indice de superposition des populations des intercommunalités et des PNR entre 2012 et 2107 est largement négative. Cette diminution de la superposition indique que les extensions se sont donc faites à l'extérieur du périmètre des Parcs. Seuls 5 Parcs voient leur taux de superposition croître (Pyrénées Catalanes, Corse, Grands Causses, Haute Vallée de Chevreuse et Vexin Français). Trois Parcs voient leur taux diminuer de plus de la moitié (Périgord-Limousin, Loire-Anjou-Touraine, Perche), indiquant de vastes recompositions intercommunales.

L'évolution de l'indice de fragmentation entre 2012 et 2017 montre une valeur négative de fragmentation depuis la réforme intercommunale.

À part le Parc de la Narbonnaise-en-Méditerranée qui l'a vu s'accroître, 50 des 51 Parcs ont vu leur fragmentation baisser en valeur absolue entre 2012 et 2017 ; ce qui indique que les extensions intercommunales se sont effectuées à partir des EPCI existants sans morceler davantage les Parcs.

Cette fiche présente deux indicateurs :

- indicateur de superposition des populations EPCI/PNR ;
- indicateur de fragmentation communale EPCI/PNR).

Ils ont été calculés en 2012 et en 2017. Les cartes d'évolution permettent ainsi d'interpréter la spécificité des Parcs vis-à-vis de l'intercommunalité. Les évolutions institutionnelles souhaitées (diminution du nombre de communautés et augmentation des populations) ont conduit à une nouvelle carte intercommunale qui n'a pas d'impact sur les Parcs. Inversement, on pourrait s'étonner que les Parcs n'aient pas servi d'inspiration pour le redécoupage des périmètres. Cependant, le modèle d'une intercommunalité de gestion calquée sur un périmètre de PNR n'a pas de justification, ni politique, ni patrimoniale, ni même du point de vue du statut expérimental des uns et de services publics des autres.

CALCUL ET INTERPRÉTATION DE L'INDICE DE SUPERPOSITION

Cet indice constitue en quelque sorte un coefficient d'intégration de la population des Parcs au sein des intercommunalités. Plus l'indice est élevé, plus la part de la population du Parc dans chacune des intercommunalités concernées par le Parc est grande :

- Le taux de 100 % signifierait que toute la population du Parc serait dans une seule intercommunalité.
- Un taux proche de 0 % signifie que les communes du Parc représentent une petite part de la population de leurs intercommunalités ; cela peut traduire soit de très grands EPCI en bordures du Parc avec de fortes populations et seulement quelques communes dans le Parc (par ex. Préalpes d'Azur avec un taux de 15 à 20 % entre 2012 et 2017), soit un très grand Parc « de montagne » avec des communautés plutôt « de vallées » (comme avec la Corse).
- On remarque (Carte 2.a) qu'en 2017, le nombre de Parcs avec un taux de superposition inférieur à 20 % est de 10 alors qu'en 2012, il n'y en avait pas (carte 1.a).
- Calcul et interprétation de l'indice de fragmentation.
- Cet indice est complémentaire de celui de superposition en évaluant la part des communes du Parc concerné par chacune des intercommunalités. L'indice représente la probabilité que deux communes incluses dans un PNR appartiennent au même EPCI.
- Cette fragmentation territoriale indique :
- lorsqu'elle atteint 100 %, que toutes les communes sont dans la même communauté ;
- en s'approchant de 0, que chaque commune est dans une intercommunalité différente.

La carte 6a des évolutions démontre bien que la fragmentation baisse avec la réforme territoriale. Ce qui est normal puisque telle est l'ambition de la loi. Une valeur négative indique que la fragmentation a baissé depuis la réforme de la carte intercommunale (donc la probabilité que deux communes incluses dans un PNR appartiennent au même EPCI a augmenté). A part le Parc de la Narbonnaise-en-Méditerranée qui l'a vu s'accroître, 50 des 51 Parcs ont vu leur fragmentation baisser en valeur absolue entre 2012 et 2017 ; ce qui indique que les extensions se sont effectuées à partir des intercommunalités existantes sans morceler davantage les Parcs.

Cet indice traduit donc la diminution du nombre d'intercommunalités par Parc, en même temps que leur agrandissement.

Sources

INSEE, recensement de la population 2012 et 2013 ; DGCL, Liste et composition des EPCI à fiscalité propre en 2012 et en 2017 ; Base de données BANATIC ; DGCL, Liste et composition des EPCI à fiscalité propre en 2012 et en 2017.

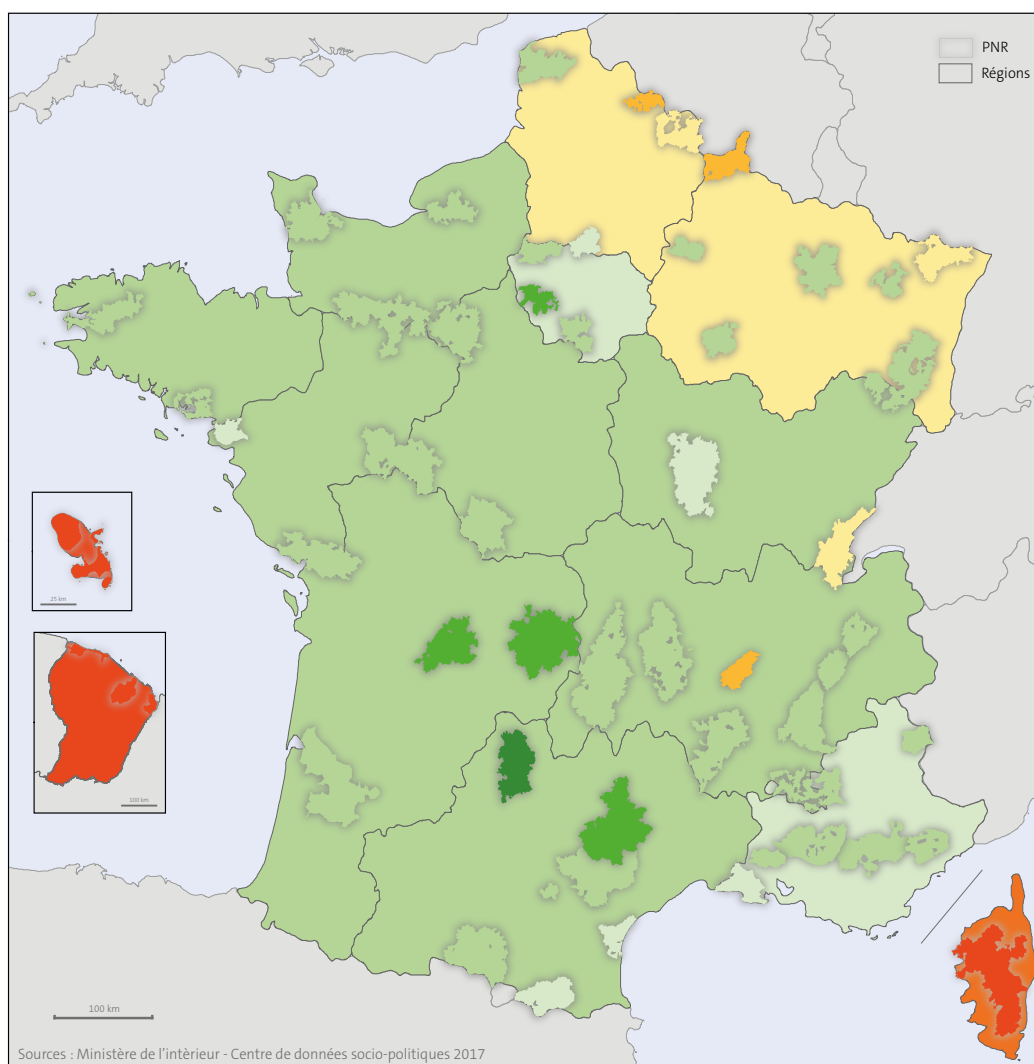
Aucune de ces données ne comportent de droits d'usage restrictifs.



Les Parcs stimulent la participation civique

Les Parcs sont des territoires où l'abstention (calculée aux élections présidentielles de 1995 à 2017) est inférieure d'environ 8 % aux moyennes régionales pour 44 des 51 Parcs.

■ Carte 1 : Indice d'abstention au 2nd tour des 5 élections présidentielles de 1995 à 2017



Très faible abstention
à chaque 2nd tour
des élections

5

6

8

10

12

14

16

18

20

Très forte abstention
à chaque 2nd tour
des élections

La Carte 1 résume le niveau d'abstention « cumulé » durant les cinq dernières élections présidentielles (1995, 2002, 2007, 2012 et 2017), par région (dans les contours de 2016) et par PNR (tels qu'en 2016 donc Parcs existants et sur leurs périmètres de 2016).

Les régions vertes sont considérées comme à abstention modérée, proche de la moyenne ; les régions jaunes sont légèrement au-dessus de la moyenne de l'abstention ; les régions orange et rouges sont nettement plus abstentionnistes.

On voit donc que la plupart des Parcs sont dans une couleur verte, voir vert plus foncé que leurs régions respectives. Seuls 8 périmètres de Parcs sont concernés par une abstention plus grande que leurs régions, tous situés dans la partie Est de la France : Scarpe-Escaut, Ardennes, Morvan, Haut-Jura, Pilat, Narbonnaise-en-Méditerranée, Pyrénées Ariégeoises, Corse. S'abstiennent moins : 2 des 6 Parcs d'Occitanie et 2 des 4 Parcs de Nouvelle-Aquitaine (en fait les Parcs du Massif Central) ; 6 des 7 Parcs de PACA ; 4 des 6 de Grand Est ; 3 des 4 d'Île-de-France.

MÉTHODES DE CALCUL

Cette méthode permet de comparer des écarts à la moyenne nationale de chaque année en considérant que les écarts entre les années comptent moins pour décrire la spécificité des Parcs en matière de comportement électoral.

S'abstenir moins dénote dans un territoire une attention plus grande aux questions d'action publique, de responsabilité des choix et de politisation au sens d'intérêt pour la vie sociale.

Nous avons donc fait l'hypothèse qu'un taux plus élevé de participation aux élections présidentielles (considérées comme les plus symboliques du rapport des électeurs à l'élection), serait un indicateur intéressant pour décrire la spécificité civique des Parcs.

Source synthétique

Ministère de l'intérieur, 2017 & Centre de données socio-politiques de Sciences Po, 2017

Pour les cinq premières cartes, le niveau d'abstention des PNR et des régions 2016 est regroupé en quatre classes. La discrétisation a été réalisée à partir de la moyenne nationale et de l'écart-type (+1 et -1 écart-type). La carte 1 présentant un indice d'abstention cumulée sur les cinq dernières élections présidentielles répond à une méthode de calcul très simple. Une note allant de 1 à 4 est attribuée à chaque territoire (PNR et Région) en fonction de la classe dans laquelle il se trouve.

	Note attribuée
Très faible abstention	1
Faible abstention	2
Forte abstention	3
Très forte abstention	4

Les notes sont ensuite additionnées pour donner un score global s'étalant entre 5 et 20, ou 5 traduit une très faible abstention et 20 une très forte abstention à chaque 2nd tour des élections présidentielles.



Les Parcs soutiennent l'écotourisme et les activités de nature

En tourisme, la spécificité des Parcs relève de leur capacité à associer l'activité touristique avec d'autres activités (éducatives, découvertes patrimoniales, sportives, résidentielles, contemplatives...) et donc s'inscrit à la fois dans l'économie et, de manière décalée, dans une acception globale du territoire (comme le traduit la Charte européenne du tourisme durable). Cela explique la part deux fois plus élevée de l'emploi touristique dans les Parcs (2 %) par rapport à la moyenne française (1 %) avec une moyenne d'équipements sportifs de nature de 1,24 par commune (0,69 en France) et la présence de nombreux labels de qualité touristique.

Le tourisme dans les Parcs peut se résumer aux chiffres suivants (données FPNRF) :

- leur capacité d'accueil est de 2 millions de lits (par rapport aux autres communes rurales, les communes des territoires des Parcs ont un taux de fonction touristique et une part d'emploi touristique supérieure et disposent de plus d'équipements de randonnée) ;
- 27 Parcs adhérents à la charte Européenne du tourisme durable (CETD) et tous témoignent d'un fort soutien à l'émergence d'une offre de tourisme durable et aux activités de pleine nature et à la randonnée ;
- 30 Parcs utilisent la marque « Accueil du Parc » portée par plus de 1000 prestations dans le cadre de chartes types de marquage (hébergeurs, restaurateurs, accompagnateurs, site de visite et de découverte) ;
- la totalité des chartes de Parcs consacre un chapitre au tourisme ;
- 12 organisateurs de voyages sont certifiés au titre du volet 3 de la CETD et proposent 50 séjours construits en collaboration avec les Parcs.

Les Parcs n'ont pas vocation à être des opérateurs touristiques directs. Ils s'appuient donc sur les acteurs touristiques existants. Ils ont rarement créé des réseaux d'acteurs touristiques dédiés. Ils privilégient, en général, un soutien et un apport d'ingénierie aux réseaux existants plutôt que de constituer des réseaux spécifiques. Ensemble, ils préparent des actions et conçoivent de nouvelles solutions. L'exemple de la charte européenne du tourisme durable est le plus illustratif : conduite par 27 Parcs dont le volet 3 qui permet d'attirer vers les valeurs des Parcs des tours opérateurs pas forcément portées par celles-ci.

Ils sont porteurs ou directement concernés par de nombreux labels de qualité touristique :

- Gîtes Panda qu'ils ont participé à créer avec d'autres espaces naturels protégés
- Hôtels au naturel qui les concernent directement
- 20 % des « Plus beaux villages de France »,
- 20 % des « Plus beaux détours de France »,
- 25 % des « Stations vertes »,
- 11 % des « Stations classées de tourisme »,
- 21 % des « Cités de caractère »,
- ...

■ Illustration 1. Couvertures de la Revue Parcs



N°79 (2017)



N°63 (2009)



N°56 (2006)



N°51 (2005)

■ **Tableau 1. Hébergement et emploi touristique (Parcs/France)**

	Densité touristique (nb lits / km²)	Taux de fonction touristique (nb de lits / 100 hab.)	Part de l'emploi touristique (%)
Communes des Parcs	26,3	57,9	2,0
Communes hors Parcs	34,8	28,0	1,0

Sources : SOeS, 2014

■ **Tableau 2. Evolution du nombre moyens de résidences secondaires par communes (2008/2013)**

	2008	2013	Evolution
France	1 158	1 578	+ 36 %
PNR	505	741	+ 47 %

L'actualisation du cadre stratégique commun de 2011 de la Fédération a été lancée en 2016 pour les années à venir afin de poursuivre la défense d'un écotourisme spécifique aux Parcs. Celui-ci devra être capable de s'inscrire dans le développement territorial porté par les Parcs, de s'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs et aux conséquences de l'ubérisation de l'économie touristique. Plusieurs atouts sont à disposition des Parcs :

- leur savoir-faire en matière de tourisme expérientiel
- les Maisons des Parcs
- l'habitude de travailler en réseau au moment où les Offices de Tourisme sont appelés à s'intercommunaliser
- la marque « Valeur Parc naturel régional »
- l'adéquation de la notoriété spontanée des Parcs avec les attentes d'une certaine clientèle

■ l'articulation entre séjours de nature et alimentations de qualité

■ leur slogan « Une autre vie s'invente ici » puisque les touristes se définissent de plus en plus comme à la recherche d'habitabilité véritable (« une autre vie passagère, le temps des vacances ? ») plutôt qu'en consommateurs de produits touristiques

Sources synthétiques

FPNRF ; Données Data.gouv ; Baron-Lajarge, 2015, SOeS, 2014



Les Parcs gènèrent beaucoup de retombées financières

Les Parcs, avec 17 % de leur budget dédié à l'investissement, accompagnent leurs partenaires et adhérents et leur rendent ainsi un service en ingénierie de projet et financière. La diversité de leurs sources de financements (dont 1/3 Régions et 1/6 Départements) et l'apparition, ces dernières années, de nouveaux acteurs dans le financement de leurs actions (Europe et EPCI) prouvent leur capacité d'adaptation. L'effet levier de l'action des Parcs est manifeste (1 € versé par une commune adhérente génère 20 € de recettes publiques en moyenne), ainsi que des niveaux de dépenses de personnel relativement minime au regard de leur territoire (1 agent Parc pour 1 800 habitants).

Le budget moyen total d'un Parc est d'environ 3 M€ par an répartis ainsi en dépenses :

- 47 % Fonctionnement – Personnel
- 36 % Fonctionnement – Hors-Personnel
- 17 % Investissement

La part des dépenses moyennes d'investissement des Parcs, ramenée au nombre d'actions sur lesquelles ils travaillent, pourrait paraître très faible mais telle est une de leur spécificité. Leurs missions réclament qu'ils fassent porter les opérations, projets et programmes autant que possible par leurs communes adhérentes ou par leurs partenaires (alors même que ce sont les Parcs qui assument le coût de l'ingénierie). Les Parcs se définissent bien au service de l'action territoriale partenariale.

Les domaines d'intervention privilégiés des Parcs suivent leurs missions avec près d'un tiers dans le champ de la protection des patrimoines (dont biodiversité), 1/4 pour le développement, 1/4 pour l'éducation et l'information et le reste dans des actions d'aménagement du territoire.

La particularité de leurs recettes provient de la double source :

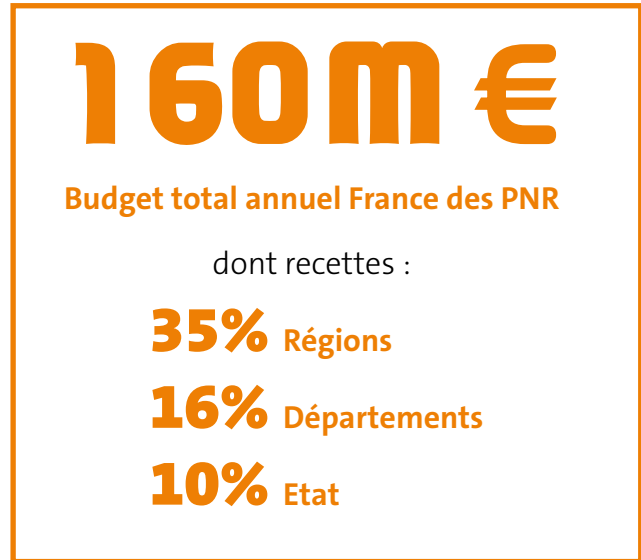
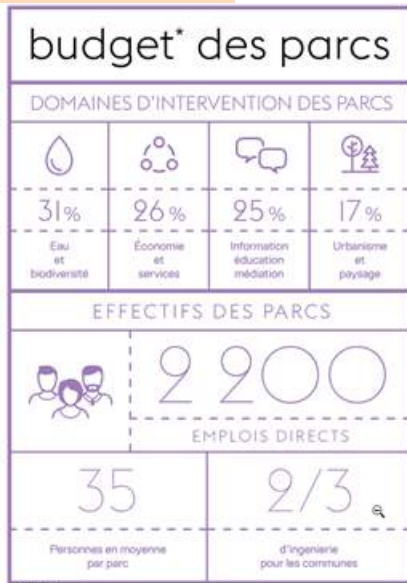
- Dotations = 57 % (1,6 M€) sont des financements courants ayant vocation à être pérenne ;
- Programmes = 43 % (1,3 M€) sont des concours ponctuels sur des opérations et actions qui trouvent, chacune, leur propre équilibre budgétaire (avec donc de fortes variations selon les Parcs, les années et la capacité des Parcs à être lauréats des appels d'offre).

On constate que les Régions jouent bien leur rôle de soutien financier sur les deux registres, ainsi que les départements qui trouvent avec les Parcs des partenaires à leurs politiques de développement rural. Mais le constat que près d'un quart de la ressource des Parcs provient d'autres partenaires, principalement pour leurs actions, est la preuve de leur efficacité budgétaire.

■ **Tableau 1. Répartition des ressources moyennes des Parcs**

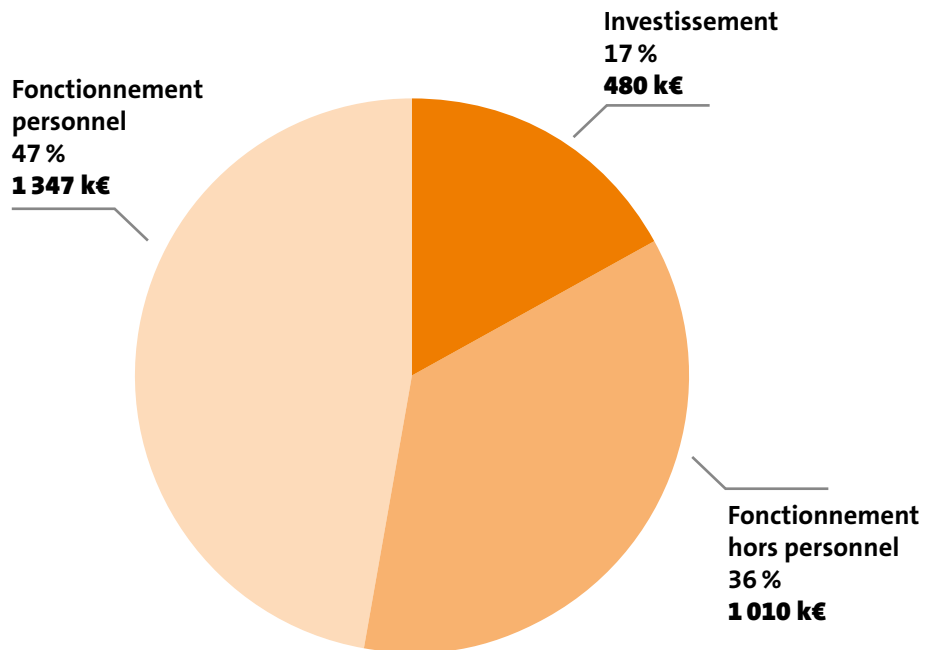
Contributeurs	Région	Département	Commune	Etat	Europe	EPCI	Autres	Total
Dotations	701 630	346 388	147 774	141 556	-	97 833	212 159	1 647 340
Programmes	309 016	120 642	28 481	145 157	147 440	30 947	486 721	1 268 404
Total	1 010 646	467 030	176 255	286 713	147 440	128 780	698 880	2 915 744
Part	35 %	16 %	6 %	10 %	5 %	4 %	24 %	100 %

■ **Illustration 1. Présentation globale du budget des Parcs**



Sources : FPNRF, Magazine Parcs n°79, mars 2017

■ **Graphique 1 : Dépenses moyennes des Parcs selon les 3 masses**



(Investissement / Fonctionnement – Hors-Personnel / Fonctionnement – Personnel)
Moyennes calculées sur la période 2002/2015

Sources

Données fournies par la FPNRF, séries budgétaires depuis 2002, traitées par nos soins



Les Parcs limitent l'artificialisation

Dans les Parcs, l'extension des surfaces bâties (logements, équipements, routes...) parvient à être contenue dans des proportions environ deux fois moindre que la moyenne nationale (+0,57 % / +1,06 %). L'écart est encore plus grand avec les pourtours immédiats des PNR (+0,57 % / +1,27 %).

L'artificialisation se définit comme la part des constructions humaines sur d'autres types d'espaces non encore bâtis. Le taux d'artificialisation est donc souvent utilisé pour qualifier l'étalement urbain et donc observé avec précaution, notamment en rapport avec la progression des espaces naturels, agricoles et forestiers. Mais officialisation peut aussi concerner des surfaces en friche

et être considérée comme aménagement vertueux ou « de reconquête ». Ce qui est donc le plus intéressant est de qualifier l'évolution de ce taux. Dans l'absolu, un territoire qui a une progression faible de son taux d'artificialisation est considéré comme en panne de développement.

■ Tableau 1. Taux d'artificialisation par commune

	en 1990	en 2012
Moyenne nationale	5,97 %	7,02 %
Moyenne des Parcs	3,43* %	4,55** %
Moyenne des pourtours des Parcs	6,75 %	8,16 %

*Seuls les Parcs créés en 1990 / ** créés en 2012 ont été pris en compte

Les Parcs présentent un taux moyen d'artificialisation de 3,43 % en 1990 et de 4,55 % en 2012. Cette augmentation s'explique par l'arrivée pendant cette période de nombreux Parcs proches de métropoles. Mais ce taux reste toujours nettement plus faible que la moyenne

nationale (2,54 points de moins en 1990 et 2,47 points de moins en 2012). L'écart est manifeste avec les pourtours immédiats des Parcs (- 3,32 points en 1990 et - 3,61 en 2012).

■ Tableau 2. Part de la surface communale artificialisée entre 1990 et 2012

	entre 1990 et 2012
France	1,06 %
Parcs selon les périmètres 2016	0,63 %
Parcs selon les périmètres 1990	0,57 %
Pourtours des Parcs*	1,27 %

*Selon les périmètres de 2016

Les Parcs démontrent surtout leur capacité à contenir l'évolution des surfaces artificialisées dans des proportions à peu près moitié moindres que la moyenne nationale (0,6 % / 1,06 %). La différence avec les pourtours montre que l'action des Parcs (de protection, d'éduca-

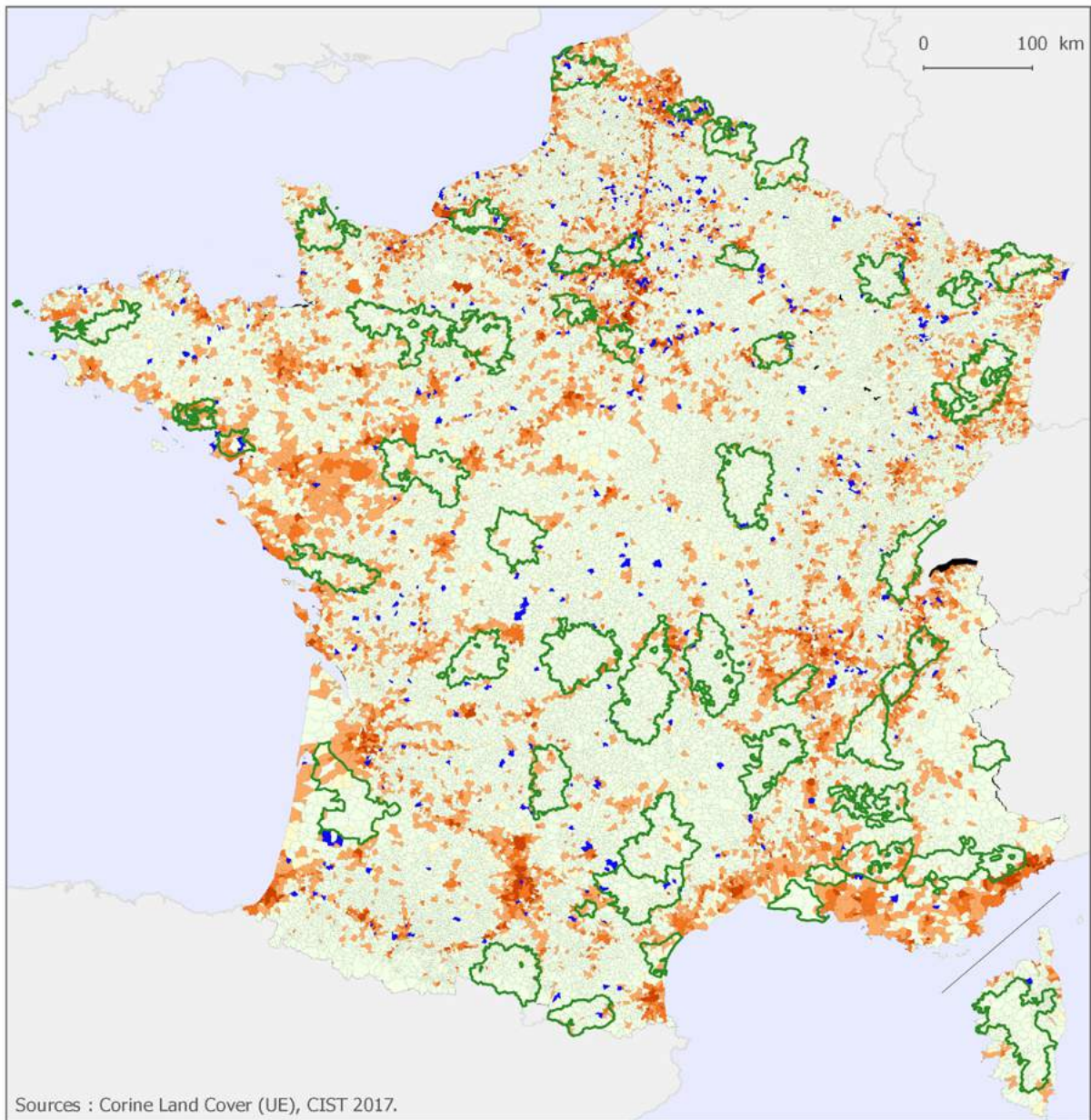
tion et sensibilisation, de conseil architectural et urbain, d'incitation à une urbanisation moins consommatrices d'espaces...) produit des résultats directs sans même posséder la compétence d'urbanisme.

Sources

CORINE Land Cover, données 1990 et 2012 (Classes 111, 112, 121, 122, 123, 124, 131, 132, 133, 141, 142)

■ Carte 1. Evolution de la part des surfaces communales artificialisée entre 1990 et 2012

ARTIFICIALISATION – PART DU TERRITOIRE COMMUNAL ARTIFICIALISÉ ENTRE 1990 ET 2012



Les Parcs s'apprécient

Les prix fonciers pratiqués dans les Parcs sont légèrement supérieurs lorsque les Parcs se trouvent sous l'influence d'agglomérations (+ 7 %). Ils le sont nettement plus (+ 18 %) dans les campagnes plus éloignées. A ce titre aussi, on pourra dire que les Parcs sont des ralentisseurs d'étalements urbains.

Le calcul du prix foncier a été effectué à partir de la base des prix EPTB – Enquête sur le prix des terrains à bâtir. Il s'agit d'une donnée récoltée auprès des acheteurs de parcelles et qui ont déposé des permis de construire. Cette donnée permet donc de mesurer les prix auxquels ont eu lieu les transactions lors des 12 dernières années. L'hypothèse initiale était de vérifier que les Parcs s'apprécient et que cela se voit dans la valeur d'échange de ce bien foncier.

Pour montrer que les Parcs jouent un rôle de ralentisseurs d'étalements urbains, deux comparaisons ont été effectuées : par AU, C1 et C2 d'une part (Tableau 1) et avec les pourtours immédiats des Parcs par ailleurs (Tableau 2).

COMPARAISON DES PRIX MOYENS PARCS / FRANCE

■ Tableau 1. Comparaison des prix moyens des terrains à construire PNR / France

CATÉGORIES DE COMMUNES	Prix m ² Parcs	Prix m ² France	Différence relative
Total	86,30	89,35	- 3,4 %
AU	123,24	136,43	- 9,7 %
C1	87,96	81,98	7,3 %
C2	50,88	42,93	18,5 %

Ce tableau indique les prix moyens pratiqués pendant 12 années de 2005 à 2016 selon les 3 catégories AU, C1, C2.

Il compare la moyenne sur l'ensemble des transactions dans les Parcs par rapport à l'ensemble des transactions pratiquées en France dans les mêmes catégories.

- Le principal enseignement de ce calcul est une plus-value foncière manifeste pratiquée dans les territoires Parcs et d'autant plus qu'on s'éloigne de l'influence de centres urbains.

- Le prix moyen Parcs est supérieur de 7,3 % à celui de la France (81,98€) dans la catégorie des communes des Parcs dites C1 c'est-à-dire sous l'influence directe des agglomérations.

- Il est de +18,5 % pour la catégorie C2, campagnes loin des influences urbaines.

- Le prix moyen dans les Parcs est légèrement inférieur (-3,4 %) au prix moyen français (89,35 € / m²)¹.

¹ Mais cette donnée prend en compte les prix des transactions foncière urbaines (ce que l'on retrouve donc dans la ligne AU où le -9,7 % ne signifie qu'une seule chose que l'on connaît déjà, à savoir que même dans les communes des Parcs que nous avons appelées « urbaines », les prix sont nettement inférieures aux prix (136,43€) pratiqués en milieu urbain dense et dans les centres des grandes métropoles.

COMPARAISON DES PRIX MOYENS PARCS / POURTOURS

Comme indiqué dans le tableau 2, la comparaison avec leurs pourtours immédiats est assez significative puisque les Parcs ne se différencient que pour les communes C2 considérées comme loin des influences d'agglomération ; ils y varient de 50 € dans les Parcs à 45 €

juste autour. Pour les communes C1, le prix moyen est autour de 88 € dans les Parcs comme dans leurs pourtours immédiats (alors que la moyenne française des C1 est de 82 €).

■ **Tableau 2. Comparaison des prix moyens des terrains à construire Parcs / Pourtours**

CATÉGORIES DE COMMUNES	Prix m ² Parcs	Prix m ² des pourtours PNR	Différence relative
Total	86,30	95,58	- 9,7 %
AU	123,24	138,41	- 11,0 %
C1	87,96	88,55	- 0,7 %
C2	50,88	45,71	11,3 %

Ce tableau 2 compare les prix moyens¹ pratiqués (toujours pendant les 12 années de 2005 à 2016 selon les 3 catégories AU, C1, C2) dans les Parcs par rapport à l'ensemble des pourtours.

■ Le principal enseignement de ce calcul (complémentaire au précédent) est que les prix pratiqués dans les communes C1 des Parcs est semblable (-0,7 %) à celle des communes C1 qui les entourent (environ 88 €), ce qui est la preuve de

leur participation à ce vaste mouvement de réhabilitation dans les périphéries des grandes villes.

■ L'écart est cependant plus significatif pour les communes C2 qui, avec des transactions foncières 11,3 % supérieures dans les Parcs que dans les autres communes C2 de leurs pourtours immédiats, montrent bien une des spécificités majeures des Parcs : redonner de la valeur à des territoires qui en ont beaucoup perdu depuis 50 ans.

1 Prix moyen et AU ne sont, là non plus, pas très significatifs, eu égard aux écarts avec les prix fonciers urbains.

COMPARAISON NOMBRE DE TRANSACTIONS / PRIX MOYENS

■ **Tableau 3. Différence relative transactions et prix pour Parcs/Pourtours**

	Nombre de transactions	Variation du Prix/m ²
TOTAL	- 36,5 %	- 9,7 %
AU	- 16,2 %	- 11,0 %
C1	- 24,2 %	- 0,7 %
C2	- 21,9 %	11,3 %

Ce tableau 3 compare le nombre de transactions effectuées dans les Parcs à leurs pourtours.

■ Avec plus d'un tiers de transactions en moins (-36,5 %) dans les Parcs que dans les communes qui les entourent immédiatement, il s'agit bien d'un moindre étalement urbain¹.

■ Les communes C1 des Parcs sont ¼ moins touchées (-24,2 %) que leurs pourtours et pourtant ce sont les mêmes prix approximativement (-0,7 %), preuve qu'ils ne sont pas marqués par une spéculation foncière.

■ Les transactions en C2 sont moins nombreuses (-21,9 %) dans les Parcs que dans leurs pourtours malgré une hausse des prix (+11,3 %).

Sachant dans ces espaces le nombre de parcelles en vente globalement faible, deux interprétations sont possibles :

a. les Parcs limitent le nombre de transactions possibles ce qui produit une hausse mais la différence des taux montre qu'il ne s'agit pas de spéculation ;

b. ces 2 variables sont indépendantes et manifestent une des spécificités de l'action des PNR, à savoir la capacité à porter un développement vertueux, économe d'espace et soucieux de ne pas trop artificialiser les sols, sans non plus bloquer le développement en freinant drastiquement les autorisations à construire.

1 Donnée totale toujours faussée par le nombre nettement plus grands de transactions en AU que dans C1 et C2.

Les Parcs sont des espaces naturels remarquables

La protection des espaces naturels (contractuelle ou réglementaire) comme les inventaires de l'état écologique de la France indique ce qu'est la qualité environnementale reconnue. Le calcul d'intensité de cette protection montre que les Parcs naturels régionaux sont des espaces très représentatifs de la richesse naturaliste française.

L'indice de qualité environnementale protégée (IQEP) est calculé à partir d'une note (de 1 à 5) attribuée à chaque catégorie d'espace naturel (Parc national = 5, ZNIEFF = 1) et appliquée à chacun des périmètres concernés. Il est ensuite calculé la somme de ces notes selon les unités spatiales d'intersection, permettant de réaliser une carte de France des unités spatiales do-

tées d'un coefficient de qualité environnementale. Par exemple, une partie de la Camargue cumule des mesures de protection aboutissant au total de vingt-deux (et représentée sur la carte en orange foncé).

On calcule enfin un indice moyen pour les Parcs, leurs pourtours comme pour la France entière.

■ **Tableau 1. Indice de la qualité environnementale protégée**

UNITÉS SPATIALES	ANNÉE	INDICE MOYEN
PNR	2016	5,18
PNR	1990	5,20
Pourtours des PNR	2016	3,02
France	2016	3,40

En moyenne, les Parcs naturels régionaux ont un indice moyen (5,18) supérieur de 2/3 à l'indice moyen national (3,40). Mais la comparaison avec leurs pourtours immédiats rend encore plus parlante leur exemplarité puisque, avec un indice moyen de 3,02 l'écart est de 4/5 avec les Parcs.

La comparaison de cet indice entre 1990 et 2016 souligne une remarquable stabilité (5,20 / 5,18) traduisant une capacité des Parcs à continuer à se créer sur des périmètres dotés de mesures de protection des espaces naturels. Les Parcs peuvent donc être considérés comme toujours aussi exigeants en matière de qualité

environnementale. Pourtant, comme on le voit sur la carte ci-dessous, le nombre d'espaces à indices moyens forts (orange foncé) et non couvert par un Parc devient de plus en plus faible. Cette carte révèle également des aires à enjeux et donc potentiellement prédessine la carte des Parcs du futur.

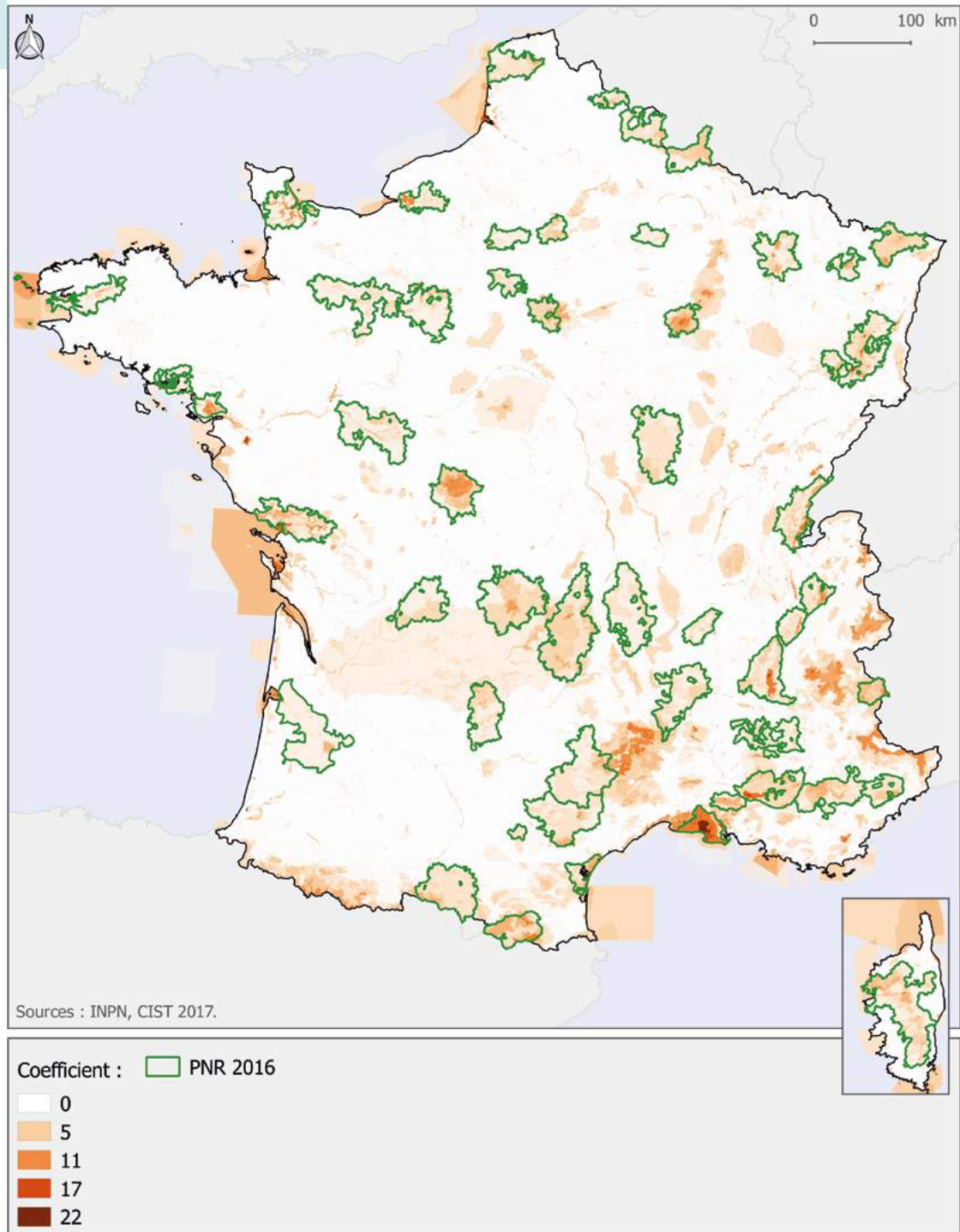
Sources synthétiques

Données INPN ; Lajarge (R.), 1998, « La prise en compte de la gestion de l'espace dans les Parcs naturels régionaux », in *Montagnes Méditerranéennes*, n°7, pp. 65-70

La carte 1 ci-dessous montre, avec une remarquable concordance, la présence d'un grand nombre d'espaces à fort coefficient de protection d'espaces naturels (en orange) dans les limites des Parcs (en vert).

■ **Carte 1. Indice de qualité environnementale rapporté aux périmètres des PNR existants à partir des périmètres des mesures de protection des espaces naturels et inventaires**

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE



Les Parcs comportent une grande biodiversité intrinsèque

Les Parcs sont représentatifs de la diversité des écosystèmes français. Les catégories d'occupation de l'espace montrent la variété des configurations des Parcs entre eux et leur spécificité par rapport au reste de la France (en termes d'espaces naturels, forestiers et agricoles). La diversité paysagère des milieux des Parcs (comme le mesurent les indices de Shannon et de Simpson) est plus forte comparée à leurs pourtours immédiats et cette différence s'accroît. La répartition de cette diversité à l'intérieur des Parcs est stable.

L'appréciation de la spécificité des Parcs en matière de biodiversité pourrait se faire qualitativement, par exemple en constatant que sur les 11 observatoires de la biodiversité en France, 6 se trouvent dans les PNR, 2 dans les PN, 3 dans des villes.

Mais nous avons ici plutôt choisi de la mesurer quantitativement à l'aide de 3 indicateurs.

■ **Tableau 1. Indices de biodiversité**

INDICES	1990		2016		Evolution (0/000)	
	PNR	Pourtours	PNR	Pourtours	PNR	Pourtours
Indice de Shannon	2,427	2,408	2,454	2,422	+ 27	+ 14
Indice d'équitabilité	0,662	0,648	0,661	0,648	- 1	0
Indice de Simpson	0,878	0,873	0,884	0,872	+ 6	- 1

DÉFINITIONS DES 3 INDICES

- L'indice de Shannon permet de mesurer la diversité paysagère d'un milieu. Plus l'indice est fort, plus la diversité des milieux est forte.
- L'indice d'équitabilité indique la répartition des milieux. La valeur varie de 0 à 1. Plus l'indice est proche de 1 et plus les milieux sont répartis équitablement tandis que lorsque l'indice est bas, un milieu est plus présent qu'un autre.
- L'indice de Simpson indique la probabilité de tirer deux milieux différents lors d'un tirage aléatoire. Le résultat varie de 0 à 1. Plus l'indice est proche de 0 et plus la chance de tirer 2 milieux similaires est forte, révélant une faible diversité des milieux. Plus l'indice s'approche de 1 et plus la chance de tirer 2 milieux différents est forte, et plus les milieux sont donc diversifiés.

OCCUPATION DE L'ESPACE

Les catégories de l'occupation de l'espace fournies par CorineLandCover montrent une forte proportion de forêts et milieux naturels (plus de la moitié de la surface des Parcs pour 1/3 en France) et une progression des surfaces agricoles (+2,2% alors que le taux français est de -0,2%); ce qui confirme leur rôle de ralentisseur d'artificialisation.

Sources
Données CorineLandCover ; Burel F., Baudry J., 1999 ; Lemperiere G., Leonard M., Bouasria A., Fleury S., Robinet N., 2005,

■ Tableau 2. Evolutions occupation de l'espace selon les 5 catégories CorineLandCover, PNR et France entre 1990 et 2012

CodesCorineLandCover	1990		2012		Evolution	
	PNR	France	PNR	France	PNR	France
Territoires artificialisés	2,3 %	4,6 %	3,0 %	5,5 %	0,8 %	0,9 %
Territoires agricoles	40,9 %	59,1 %	43,1 %	59,0 %	2,2 %	- 0,2 %
Forêts et milieux semi-naturels	54,4 %	34,7 %	52,0 %	34,0 %	- 2,4 %	- 0,7 %
Zones humides	1,1 %	0,7 %	0,8 %	0,7 %	- 0,3 %	0,0 %
Eaux maritimes (sans 523. mers et océans)	1,3 %	0,9 %	1,1 %	0,9 %	- 0,3 %	0,0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

■ Carte 1. Occupation du sol en 2012 en France

OCCUPATION DU SOL EN 2012

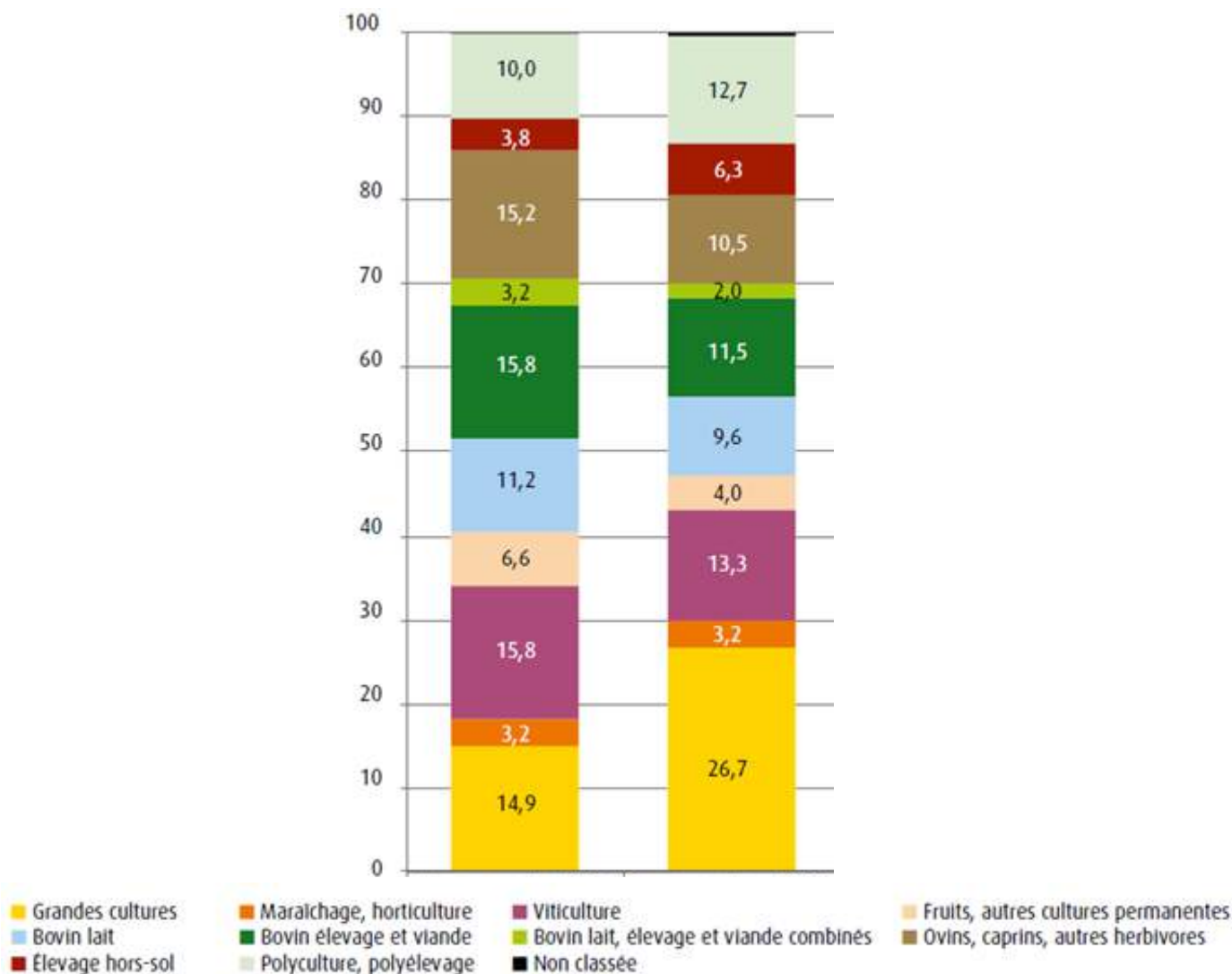




Les Parcs défendent une agriculture territorialisée

Les Parcs résistent mieux à la déprise agricole que le reste de la France (avec une baisse environ 2 fois moindre). Les exploitations agricoles dans les Parcs sont caractérisées par des pratiques moins intensives, moins de traitements phyto-sanitaires, des tailles plus petites et elles sont plus diversifiées. Comparée aux moyennes nationales, la part de la SAU bio est plus élevée (près de 8 % dans les Parcs pour à peine 5 % en France) et celle des ventes en circuits-courts est environ 1/3 plus présente dans les Parcs.

■ Graphique 1 : spécialisation des exploitations agricoles en 2010



Sources : MNHN (INPN), base «espèces protégées» (1^{er} janvier 2012), Maaf (SSP), RA 2010. Traitements : SSP et SOes

La spécificité des Parcs en matière agricole se trouve dans leur méthode pour soutenir l'agriculture existante et aider à faire évoluer le modèle agricole vers d'autres pratiques.

Pour autant, l'agriculture des Parcs étant très diversifiée et, là encore, très représentative de la variété française, il n'est pas possible de distinguer un « modèle d'agriculture Parcs » mais il est nécessaire de spécifier les tendances dans lesquelles ils sont inscrits :

- une attention au développement des circuits courts et de la transformation locale (en 2010, 20,4 % des exploitations Parcs vendent en circuits courts contre 15,7 % pour le reste de la France) ;
- un soutien appuyé aux systèmes alimentaires territorialisés ;
- une perspective agroécologique (recueil de savoirs écologiques paysans, techniques d'assolement...)

Le rapport des Parcs à l'agriculture biologique est un des symptômes de cette évolution :

- 7,7 % de la SAU des Parcs est en agriculture biologique (contre 4,9 % en France)¹ ;
- avec parfois un rattrapage très rapide comme dans l'Avesnois où, entre 2008 et 2015, la SAU en bio a progressé de 1 à 6% et avec un objectif de 90 % pour les périmètres de protection des capotages d'ici 2022 ;
- 94 % des communes des Parcs sont sur le territoire d'une Appellation d'origine protégée ou Appellation d'origine contrôlée.

En avant-propos d'une note interne de la FPNRF sur l'agriculture en 2016, il était indiqué que « sans les agriculteurs, les Parcs naturels régionaux n'existeraient pas » puis que « pour un agriculteur, être dans un Parc naturel régional est un atout ». La relation entre agriculture et territoire se trouve ainsi, à juste titre, définie comme potentiellement très interdépendante. En rajoutant à ce constat un élément d'histoire de la genèse des Parcs et le rôle clé de quelques acteurs IGRF, du Ministère de l'Agriculture et de ses administrations dans les années 60, il sera facile de s'accorder sur l'existence d'une spécificité agricole des Parcs et d'une spécificité « Parcs » en agriculture. Même s'il ne s'agit pas toujours des mêmes.

Sources synthétiques

Agreste : Données pour les traitements statistiques
Baron (N.), Lajarge (R), 2017, *Les Parcs naturels régionaux, des territoires en expérience*, éd. Quae, 264 p. (1^{ère} édition, 2015)

Landel (P.A.), 2003, « L'installation en agriculture, un révélateur des relations entre les agriculteurs et leurs territoires », in *Campagnes et société : Fonctions et usages des campagnes françaises, Actes du colloque Le devenir de l'agriculture et des espaces ruraux*, Chateauroux, France. Presses Universitaires d'Orléans, Collection du CEDETE, 13 p.

SOeS, 2014, *Les Parcs naturels régionaux : chiffres clés, Etudes & Documents n°115*, édité par le Service de l'observation et des statistiques du Commissariat général au Développement durable, 60 p.

1 Rapport Agro-écologie des Parcs, n°3-Octobre 2016, p3



Les Parcs valorisent produits et services via leur marque « Valeurs »

Les Parcs valorisent produits et services via leur marque collective « Valeurs Parc naturel régional ». Les principes défendus par les produits ou services porteurs de « Valeurs Parc » sont d'être :

- respectueux des valeurs fortes de la philosophie des Parcs ;
- de caractère (consommer le produit, c'est consommer un peu le Parc) ;
- de proximité (traçabilité liée à des filières territoriales) ;
- inscrits en réponse à des enjeux de territoire (entretien des paysages) ;
- porteurs de sens, d'humanité (valorisation savoir-faire, solidarité inter-entreprises).

Ainsi, le consommateur participe à la vie du territoire dans lequel il vit ou qu'il visite. 40 Parcs sur 51 disposent de produits ou services marqués. 2000 entreprises bénéficient de cette marque portant sur 300 produits ou services (produits agricoles et agroalimentaires + prestations touristiques et pédagogiques + produits et services artisanaux).

■ Illustration 1. La relance de la marque Parc à partir de 2007



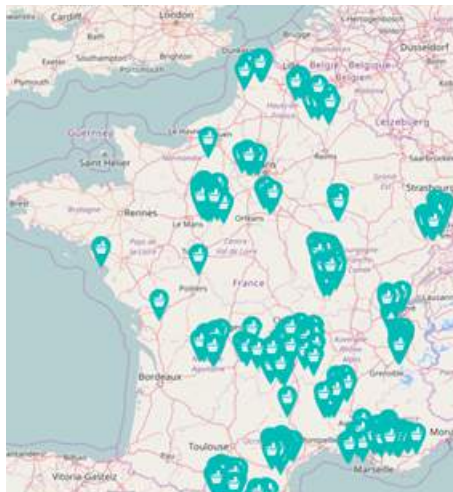
**VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL,
LA NOUVELLE MARQUE
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE**

■ Illustration 2. Ancien système de marquage



En 2007 : 145 produits issus du travail d'1/2 milliers de producteurs ou de prestataires ; ces produits ou services étaient présents dans 32 Parcs sur les 45 existants à l'époque.

■ Carte 1. Les produits marqués



En bleu = les produits marqués
« Valeurs Parc naturel régional »

■ Carte 2. Les services marqués



En rouge = les services marqués
« Valeurs Parc naturel régional »

Sources bibliographiques

Baron (N.), Lajarge (R), 2017, *Les Parcs naturels régionaux, des territoires en expérience*, éd. Quae, 264 p. (1^{ère} édition, 2015)

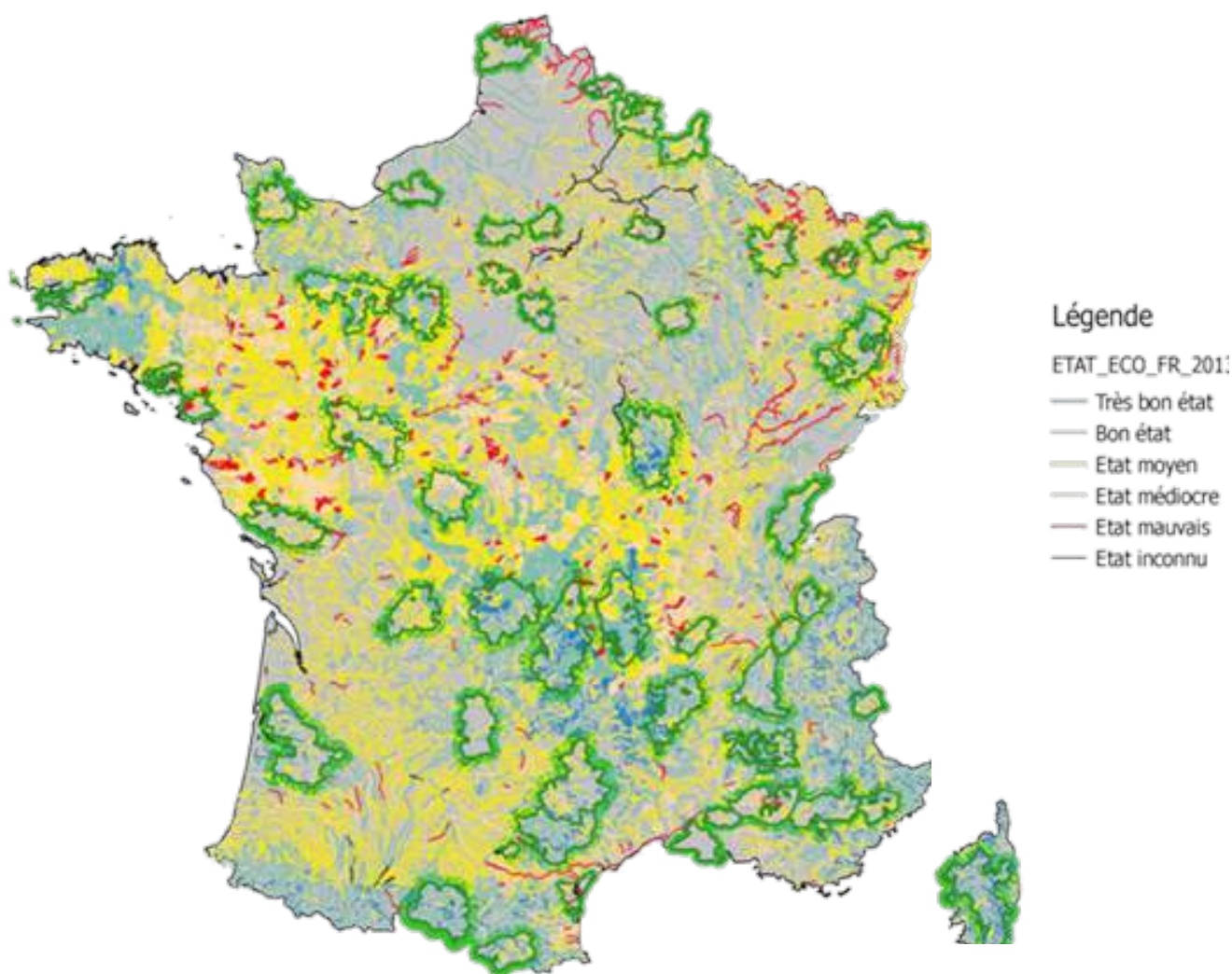
FPNRF, site dédié à la marque « Valeur PNR »



Les Parcs possèdent une très bonne qualité de leurs eaux

L'état écologique des masses d'eau est considéré comme « très bon » dans les Parcs pour 7,8 % de leur superficie (seulement 0,5 % en France), tout comme « en bon état » (39,8 % des Parcs comparativement aux 31,5 % en France). Cet indicateur manifeste à la fois la qualité patrimoniale initiale du périmètre de création des Parcs ainsi que l'attention continue aux environnements naturels et la dimension soutenable de leur développement.

■ Carte 1. Etat écologique des masses d'eau (2013)



■ Tableau 1 : Etat écologique des masses d'eau superficielles – cours d'eau

ETAT ÉCOLOGIQUE	PNR		BUFFER		France (Métro)	
	km	%	km	%	km	%
Très bon état	4 363,5	7,8	547,8	0,7	1 201,0	0,5
Bon état	22 348,0	39,8	25 934,2	35,5	69 718,8	31,5
Etat moyen	22 506,8	40,1	32 231,2	44,1	100 971,8	45,6
Etat médiocre	5 021,4	8,9	8 005,9	10,9	30 770,0	13,9
Etat mauvais	1 779,1	3,2	2 687,4	3,7	9 287,9	4,2
Etat inconnu	101,4	0,2	3 714,7	5,1	9 406,1	4,2
Total général	56 120,2	100	73 121,2	100	221 355,7	100

L'analyse de la qualité des eaux dans les Parcs, basée sur trois familles d'indicateurs (1. liée au respect des objectifs de bon état des eaux dictés par la Directive Cadre Européenne (DCE) ; 2. liée aux pollutions diffuses ; 3. liée aux pollutions ponctuelles), fait ressortir les spécificités suivantes :

- la part des masses d'eau dont l'état écologique est considéré comme très bon est de 7,8% de la superficie des Parcs pour seulement 0,5% en France ; en bon état pour 39,8% des Parcs comparativement à seulement 31,5% en France.
- la moyenne du nombre de sites pollués par commune dans les Parcs est de 8,7, quand elle est de 17,5 pour les pourtours et de 11,4 en France ;
- la mesure des Nitrates fait apparaître de faibles concentrations dans 90,6% des mesures faites dans les PNR pour 82,3% en moyenne des mesures faites en France ;
- avec 80,4% pour les eaux superficielles et 82,3% pour les eaux souterraines, les Parcs affichent de meilleurs résultats que la moyenne de leurs bassins hydrographiques sur les pollutions diffuses aux Nitrates ;
- avec 74,5% pour les eaux superficielles et 78,4% pour les eaux souterraines, les Parcs affichent de meilleurs résultats que la moyenne nationale sur les pollutions diffuses aux nitrates.

Sources synthétiques

Bibliographie

Burton, 2002. « La gestion intégrée des ressources par bassin, manuel de formation. » Ed. IEPF 260p.

Ferraton Mélanie, 2016, *L'approche participative au service de la gestion intégrée de la ressource en eau : l'expérience des parcs naturels régionaux du Sud-Est de la France*. Thèse de Géographie. Université Savoie-Mont Blanc.

<http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-loi-sur-l-eau-et-les-milieus>

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/premieres-mesures-aqua-environnementales>

Interview n°87 et n°1170

Sources données

Agences de l'eau – délégations de bassin, Offices de l'eau. www.rapportage.eaufrance.fr

Rapportage Nitrates (Ministère en charge de l'environnement) – Agences de l'eau, Office de l'eau, DREAL, DEAL. www.rapportage.eaufrance.fr/directive-nitrates



Les Parcs sont des acteurs territoriaux de la transition énergétique

Les Parcs sont reconnus comme écosystèmes énergétiques territoriaux grâce à leur approche de la transition ainsi qu'à la prise en compte des aspects sociaux, humains, politiques et éducatifs. Leur spécificité est attestée par leur engagement dans la démarche collective « Autonomie énergétique des Parcs à l'horizon 2030 », dans les procédures TEPCV (40 lauréats parmi les Parcs candidats) et dans de nombreux partenariats.

■ Carte 1. Distribution des démarches environnementales dans les Parcs en 2010



« Les Parcs doivent faire prendre conscience que des choix en matière d'énergie peuvent se faire à la dimension du territoire et ne sont pas systématiquement décidés au plan national »

Jean-Louis Joseph (ex-Président de la FPNRF)

ÉCOSYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES TERRITORIAUX

Les Parcs réunissent les conditions de la prise en compte de leurs territoires en « écosystèmes énergétiques territoriaux ». Ils le font en prenant en compte les enjeux globaux de la transition énergétique, la transversalité nécessaire et la prise en compte des aspects sociaux, humains et politiques. Dès 2013, les cinq axes de l'engagement de la Fédération dans la démarche collective « Autonomie énergétique des Parcs à l'horizon 2030 » marquent leur implication dans une approche intégrée de la transition énergétique, notamment en lien avec les agglomérations voisines.

QUESTIONNAIRE

- 23,4% des enquêtés considèrent que la qualité des territoires Parcs est remarquable d'un point de vue de leur modèle de développement durable (Q5).
- A la question « Considérez-vous que les Parcs réussissent dans leur mission de développement durable de leurs territoires ? », les enquêtés ont donné la note de 3,3/5, avec plus 41,8% des enquêtés considérant qu'ils y réussissent « Bien » ou « Très bien ». (Q7)
- 39,8% des enquêtés expriment la pertinence et l'efficacité des Parcs en terme d'intégration environnementale dans les politiques de transition énergétique.
- 40,1% des enquêtés décrivent la qualité de vie dans les territoires des Parcs avec la conciliation entre activités humaines et territoires.

Comme en attestent les réponses des enquêtés, le développement durable est une des réussites majeures des Parcs. L'énergie est un élément phare de chacun des trois piliers du développement durable. De même, les entretiens font également ressortir le rôle de facilitateur des Parcs pour la recherche du meilleur compromis entre l'activité humaine et le territoire.

CINQ AXES POUR AGIR

En intitulant leurs actions « Energie et Climat », les Parcs se sont dotés d'une stratégie commune basée sur 5 axes :

- 1) Expérimenter des solutions en adéquation avec les territoires ruraux et périurbains et favoriser les relations avec les agglomérations voisines.
- 2) Favoriser, en matière d'architecture, l'innovation, la prise en compte de la qualité architecturale dans les projets, l'efficacité thermique, l'émergence de filières locales d'écomatériaux et la formation des acteurs de la filière bâtiment.
- 3) Partager et co-construire les initiatives innovantes en matière d'adaptation, de production d'énergies renouvelables, de mobilité et de qualité architecturale avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- 4) Développer une économie verte locale permettant une réelle appropriation des enjeux par les habitants et les entreprises du territoire.
- 5) Systématiser une lecture transverse des sujets pour garantir la qualité des territoires et la qualité de vie des habitants.

Sources synthétiques

Baron (N.), Lajarge (R), 2017 ; FPNRF, 2015 ; Anne Coste et al., 2015.

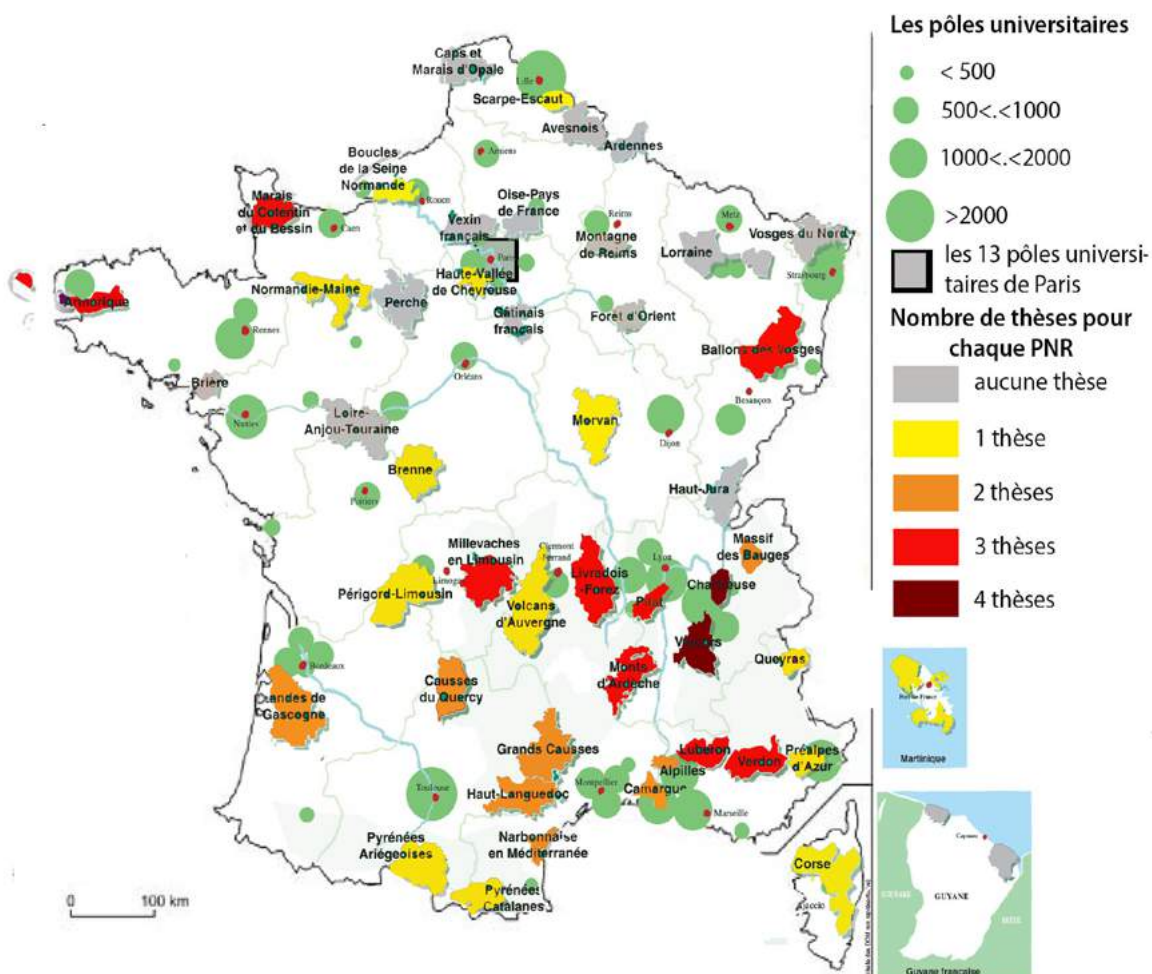
+ Questionnaire réalisé en 2017



Les Parcs entretiennent un lien étroit avec la recherche et le renforcent

Les Parcs entretiennent un lien étroit avec la recherche et le renforcent : aujourd'hui, 90 % des Parcs ont des partenariats scientifiques, plus ou moins développés. La dimension recherche évolue positivement avec aujourd'hui, en moyenne, 1 thèse active par Parc et des travaux d'étudiants fréquents (en moyenne 3/an/Parc). Les questions abordées en recherche portent sur de multiples disciplines en sciences humaines et sociales comme en sciences de la vie et de la terre.

Cet effort permet d'accroître significativement les occasions d'expérimentations, de capitaliser sur ces expériences et de satisfaire ainsi l'une des 5 missions des Parcs et probablement l'une des moins évidentes.



LA DIMENSION EXPÉRIMENTALE DES PARCS

Depuis leur origine, les Parcs jouissent d'une immense liberté. Ils ont toute latitude de tester et d'expérimenter et ils ne s'en privent pas. Les Parcs s'engagent dans des expériences pilotes, dans des démarches expérimentales, dans des projets européens.

Proche de l'innovation, l'expérimentation a été confiée par la loi aux Parcs naturels régionaux afin de tester, faire des expériences (éventuellement donc ne pas réussir), pour en tirer des enseignements à l'usage d'autres acteurs des territoires. Cette dimension d'expérimentation traverse l'histoire des Parcs depuis leur création, et leurs expérimentations ont largement été diffusées dans d'autres structures. Tant d'ailleurs que l'on oublie parfois que les Parcs en sont à l'origine.

La reconnaissance de leur rôle en matière d'expérimentation est présente dans les représentations que l'on se fait de ce qu'est un Parc, comme en témoigne l'enquête : plus de 72 % des personnes enquêtées considèrent que les Parcs réussissent dans leur mission d'expérimentation. Il faut toutefois nuancer ce propos en précisant que seules 13 % des personnes enquêtées reconnaissent cette capacité à expérimenter comme l'une des principales caractéristiques des Parcs.

La dimension expérimentation constitue une spécificité des Parcs naturels régionaux :

- par son caractère législatif, la loi confiant aux Parcs une mission pour expérimenter et une quasi liberté pour mener ce travail, se voir confier ou s'autosaisir de divers objets d'expérimentation du rapport homme/nature ;
- ce qui permet aussi aux Parcs d'aborder, sur la diversité des territoires français, une diversité de sujets associant développement socio-économique et gestion durable des biens communs (de nature et patrimoniaux) ;
- par l'approche scientifique revendiquée qui se traduit par la mise en place de comité scientifique (75 % des parcs ont un comité scientifique et il y a en moyenne 1 thèse active par parc et par an) ;
- par le positionnement des parcs comme passeur, testant pour transmettre s'appuyant en cela sur leur réseau.

Source synthétique

La recherche dans les parcs naturels régionaux – premiers résultats d'enquête – mai 2017 – Philippe Perrier-Cornet et François Colson.

LES LIENS DES PARCS AVEC LA RECHERCHE

Le récent travail du CORP a permis de dénombrer les activités de recherche en cours en 2017 :

- 48 thèses dans 25 Parcs dont 1/3 financées par des bourses CIFRE mais seulement 4 inter-parcs avec 40 % en SHS, 40 % en écologie et 20 % autres.
- 74 programmes de recherche dans 32 Parcs, dont PSDR.
- Une centaine de mémoires d'étudiants en 2016 dans 38 Parcs.
- 22 Parcs se sont dotés de dispositif permanent d'appui à la recherche et en particulier des Conseils scientifiques dont le fonctionnement varie beaucoup d'un Parc à l'autre. Parfois, le CS permet d'aiguiller et participe à la réflexion amont permettant l'expérimentation ; d'autres fois, le CS fonctionne comme un regroupement de chercheurs spécialistes sollicitables sur des avis ponctuels.

Les Parcs se partagent en 3 catégories (avec forte, moyenne ou faible intensité de recherche).

Les sujets émergents que les Parcs révèlent portent sur des questions de sciences sociales (« Mieux connaître la population des parcs, ses comportements, perceptions de la nature... ; Des questions d'identité, de représentation du territoire, de lien social... ou les impacts du changement climatique »). Le CORP joue ici un rôle crucial dans le développement de ces deux compétences conjointes : à la fois scientifique et soutien expérimental.

